

UNIVERSITE CORVINUS

PROGRAMME DOCTORAL (Ph. D.) DES RELATIONS
INTERNATIONALES

**LES CONDITIONALITES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
DANS L'ACTUEL CONTEXTE INTERNATIONAL**

(Relations Union Européenne – Afrique)

Thèse de doctorat

LOKONON SERGE

BUDAPEST, 2006

LOKONON SERGE

**Les conditionalités politiques de l'Afrique
dans l'actuel contexte international**

(Relations Union Européenne – Afrique)

DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

PROFESSEUR ASSISTANTE:

DR. KAPONYI ERZSÉBET

JURY D'EXAMEN:

LOKONON SERGE

UNIVERSITE CORVINUS

PROGRAMME DOCTORAL DES RELATIONS INTERNATIONALES

Thèse de doctorat

LOKONON SERGE

BUDAPEST, 2006

Table des matières

Introduction

- I. Les accords de coopérations entre UE et ACP à partir des années 90
 - A) Lomé IV : 1990-2000
 - B) Un nouveau partenariat pour le nouveau millénaire
 - 1. Un nouvel élan politique
 - 2. Participation
 - 3. Pauvreté
 - 4. Coopération commerciale et économique
 - 5. Réforme financière – efficacité, flexibilité et résultats
 - 6. Soutien en cas de fluctuations des recettes d'exportation
 - 7. Nouvelle facilité d'investissement
- II. Coopérations ou aides financières de l'UE aux pays ACP
 - 1. L'enveloppe de soutien au développement à long terme
 - 2. La Facilité d'investissement remplacera les capitaux à risques et bonifications d'intérêts de Lomé IV
 - 3. Programmes régionaux
 - 4. Coopération agro-alimentaire
 - 5. La nouvelle politique alimentaire
 - 6. Coopération financière des autres secteurs d'activité économique
 - 7. Statistique des aides
- III. L'intégration de l'économie de traite de l'UE aux ACP
 - 1. Interdépendance entre les périodes déficitaires et périodes excédentaires
 - 2. Politique prioritaire aux cultures d'exportation
- IV. Les conditionalités économiques (UE-ACP)
 - 1. La démocratie pour assurer la bonne gouvernance et une gestion sociale du développement
 - 2. La démocratie pour contrôler l'insertion de l'Afrique dans la mondialisation
 - 3. Libéralisme et performances économiques
 - 4. L'OMC et l'Accord de Cotonou
 - 5. L'Afrique dans les coopérations commerciales et financières
- V. Les conditionalités politiques (UE-ACP)
 - Le PAS, programme d'ajustement structurel
- VI. L'Accord de Cotonou et les exigences de la privatisation

1. Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique
 2. Renforcement du système éducatif et d'un environnement favorables au développement technologique
 3. Développement de la technologie moderne appropriée
 4. Promotion des innovations technologiques
 5. Le rôle des firmes transnationales dans les pays ACP
 6. L'Accord de Cotonou et la réforme des privatisations en Afrique
- VII. Les réformes économiques et financières en Afrique de l'Ouest
1. Les flux financiers
 2. Le rôle de l'Etat et de la société civile dans une économie sous ajustement
- VIII. La politique économique en Afrique
1. Les dettes extérieures de l'Afrique
 2. Intervention du Fonds monétaire international en Afrique
- IX. La mondialisation et l'identité culturelle en Afrique
1. L'impact de la mondialisation en Afrique subsaharienne
 2. La mondialisation et le chômage en Afrique
- X. La globalisation et ses conséquences
1. La globalisation en Afrique
 2. L'industrialisation et l'intensification agricole en Afrique
 3. La décentralisation économique en Afrique
- XI. Le mercantilisme de la mondialisation en Afrique
1. La formation de deux blocs antagonistes et l'arrêt du mercantilisme
 2. La résurgence du mercantilisme en Afrique
- XII. Les effets néfastes de la mondialisation en Afrique noire
- XIII. Problématiques et propositions en vue d'amorcer le développement en Afrique
- A) Problématiques en Afrique
1. Problèmes économiques
 - a) Un environnement national non propice à l'éclosion de l'initiative privée
 - b) Caractère peu productif de l'économie nationale
 - c) La non-spécialisation économique des différentes régions

2. Problèmes sociaux

- a) Inaccessibilité des populations aux services sociaux de base et l'insécurité
- b) Crise familiale aiguë

3. Problèmes politiques

- a) Identité historique conflictuelle
- b) Faible niveau de culture générale des citoyens
- c) Mauvaise gouvernance

4. Problèmes liés à l'environnement

- a) Analphabétisme et délinquance écologique
- b) Pauvreté comme cause de dégradation du cadre de vie

5. Problèmes culturels

- a) Image négative de l'Africain
- b) Déperdition des valeurs culturelles nationales
- c) Environnement économique, institutionnel et culturel peu favorable à la production artistique et culturelle nationale

6. Problèmes technologiques

- a) L'absence de volonté politique
- b) L'absence de vecteur de transfert de technologie

7. Typologie du silence des intellectuels africains

- a) Le silence de camouflage
- b) Le silence d'indifférence
- c) Le silence d'allégeance
- d) Le silence de désenchantement
- e) Le silence de doute
- f) Le silence de résignation

B) Quelques propositions en vue d'amorcer le développement en Afrique

- 1. Sur le plan politique
- 2. Sur le plan économique
- 3. Problématique de la promotion de l'investissement privé et de l'accès aux marchés internationaux
- 4. Les objectifs du NEPAD par rapport à la promotion du secteur privé

Conclusion

Liste des documents consultés

LES CONDITIONALITES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
DANS L'ACTUEL CONTEXTE INTERNATIONAL
(Relations Union Européenne – Afrique)

A) But et motivation

Le but de mes analyses est de montrer dans les lignes à suivre si les conditionalités économiques et politiques de l'Union européenne et l'Afrique sont favorables au développement économique et sociale de notre continent.

La mondialisation de l'économie est sans nul doute l'une des notions les plus populaires en cette fin de siècle. A la différence des autres concepts qui ont jalonné la deuxième moitié du XX^e, et qui ne s'appliquent qu'aux pays pauvres, la mondialisation de l'économie concerne toute la planète : grandes puissances, Etats dominateurs et pays dominés. Mais, l'uniformité du marché qu'elle réalise ne résout malheureusement pas la division du monde entre le centre et la périphérie. Bien au contraire, elle semble renforcer le clivage entre pays riches et pays pauvres. Ce clivage s'apprécie fort bien à travers la distinction entre pays à marché solvable et ceux à marché non solvable. Les pays à marché solvable sont constitués de quelques pôles souvent qualifiés «d'Archipel de la mondialisation». Entre ces pôles apparaissent des discontinuités où sont largement représentés les pays à marché non solvable. L'Afrique se trouve dans cette catégorie, en raison de la persistance du sous-développement.

L'une des priorités des conditionalités consiste à la démocratisation des Etats, de la société et l'avènement de l'Etat de droit. La République du Bénin fut l'un des Etats africains ayant abordé dans les années 90 la pratique démocratique basée sur la conférence des forces vives de la nation. Cette conférence a connu beaucoup de succès. Elle fut reprise par plusieurs pays de l'Afrique comme le Gabon, le Congo, l'ancien Zaïre, le Niger, le Tchad, le Togo et Madagascar. Ces conférences nationales souveraines montrent que l'Afrique s'est engagée fermement à la démocratisation et l'avènement de l'Etat de droit.

Par ailleurs, il se dégage de toutes les analyses que l'accroissement démographique n'est pas en lui-même une entrave au développement de l'Afrique. Le véritable problème de développement réside plutôt dans l'adéquation entre croissance démographique et croissance économique et dans les politiques de

redistribution des revenus. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les problèmes de développement renvoient à l'absence de la culture de développement, de la notion de productivité, de gain de temps, mais aussi et surtout dans l'archaïsme des technologies de production. Ainsi, malgré la disponibilité du capital humain et de bien d'autres facteurs de production, l'Afrique semble ne pas encore être prête à participer, de manière compétitive, à l'intégration régionale et à la mondialisation économique, financière et culturelle.

Ce triste constat justifie les aspirations formulées par les populations pour remédier aux desiderata, aux crises et aux problèmes, afin de faire de l'Afrique le continent de leur rêve. De toute évidence, tous les problèmes et toutes les aspirations des populations vis-à-vis du développement n'ont pas été abordés dans cette étude. Il ne peut en être autrement quand on sait que le développement d'une nation repose sur une multitude de variables les unes aussi importantes que les autres. Cette lacune peut être rattrapée en procédant à des études complémentaires approfondies des thématiques qui n'ont pas joui d'une attention particulière lors de cet exercice. L'accent pourra être mis, par exemple, sur les questions relatives à la communication et la mobilisation sociale, mais aussi et surtout autour des politiques, plan et programme qui en découleraient.

Mon souci majeur en tant qu'Africain est de voir un jour une Afrique heureuse et non celle qui se fait ravager par les maladies contagieuses, la guerre et l'absence de l'eau potable. J'exhorte ici les pays européens à aider davantage l'Afrique sans accords de coopération conditionnelle et politique.

B) La méthode de recherche

Comme il s'agit des conditionalités politiques et économiques de l'Afrique dans l'actuel contexte international, j'ai jugé bon de prendre par la méthode ou technique ordinaire pour aboutir à certains résultats de mes analyses que j'ai essayé de citer plus tard.

Je tiens à souligner que cette méthode consistera à citer les conditionalités politiques et économiques tout en ayant soin de mettre en exergue les différentes sortes de relativités entre les conditionalités dans leur application dans les pays pauvres d'Afrique.

Cependant, la mondialisation de l'économie est l'un des sujets d'actualités en cette fin du 20^e siècle. Comment y faire face correctement ? Cette question est devenue le moteur des réformes que s'imposent, bon gré, mal gré, tous les pays de la planète, afin de mieux tirer parti des dynamiques nouvelles qu'elle crée.

En l'espace de dix ans, l'Afrique a procédé à des réformes spectaculaires tant sur le plan institutionnel qu'économique. Ces réformes ont-elles effectivement créé les conditions d'un développement durable, capable de faire de la mondialisation de l'économie un objet de satisfaction et de bonheur pour ses habitants ?

C'est à cette question que ce propose de répondre mon ouvrage. Ce faisant, j'espère engager l'Afrique subsaharienne dans le débat sur la globalisation à partir d'une étude de cas. Par exemple, la crise énergétique consécutive à la baisse du niveau d'eau dans les barrages hydroélectriques au Ghana et au Togo met en lumière la dépendance des pays voisins en énergie électrique. Elle montre la fragilité du mode de gestion en vigueur et atteste après quarante cinq années d'indépendance que les bases de l'économie sont loin d'être consolidées.

La réflexion prospective apparaît alors comme une nouvelle démarche à mettre en place pour rompre avec la méthode de gestion au quotidien utilisée jusqu'ici et caractérisée par l'absence d'une vision de l'avenir et d'une planification stratégique à court et à moyen termes. Le besoin d'une vision de l'avenir et d'une planification stratégique pour enraciner le développement dans le temps et dans l'espace ne peut bien s'exprimer que s'il est fondé sur une bonne connaissance des atouts et contraintes du pays et du contexte international.

C'est la raison qui justifie ce travail. Pour le réaliser, j'ai saisi les opportunités qui m'ont été offertes durant ces cinq dernières années à travers l'Afrique. Parlant huit langues africaines, j'ai eu la chance de rencontrer les partenaires au développement, la communauté des chercheurs, ivoiriens, togolais, maliens, béninois, les organisateurs non gouvernementales et le reste de la société civile.

Ma participation à ces différentes rencontres s'est caractérisée par une série de contributions scientifiques traitant à la fois de déréglementation, de l'analyse des Programmes d'ajustement structurel et de différents secteurs de la vie économique. Que toutes les personnes qui ont bien voulu m'associer à ces différentes rencontres politiques, économiques et scientifiques veuillent trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

Introduction

L'intégration des pays en développement à l'économie mondiale a connu une formidable accélération au cours de la dernière décennie, notamment sous l'effet de la réduction, voire la suppression, des barrières commerciales. Ce mouvement de globalisation s'est accompagné dans la plupart des régions du monde de la constitution de blocs régionaux (ou du renforcement des ensembles existants), à la fois pour favoriser la libération des échanges et pour améliorer la capacité des pays concernés à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux.

L'Afrique semble être restée à l'écart de ce mouvement, aussi bien pour les flux de marchandises que pour les flux financiers, et ne pas avoir donné jusqu'à présent de priorité véritable à l'intégration régionale, malgré les déclarations officielles. Depuis le début des années quatre-vingt, la crise économique, les programmes d'ajustements structurels, la démocratisation de la vie politique... ont, au contraire, constitué autant de facteurs de repli des Etats sur des préoccupations essentiellement nationales. De fait, au début des années quatre-vingt-dix les organisations régionales créées dans les années soixante-dix avaient pour une grande partie perdu leur crédibilité, par absence de résultats ou excès d'ambitions. De plus, elles n'ont pas réussi à dépasser le clivage issu du partage colonial entre pays francophones, luxophones et anglophones ; celui-ci constitue encore, comme dans le cas du Nigéria et ses voisins une entrave majeure aux politiques d'intégration régionale.

Plutôt que de se concentrer sur des initiatives spécifiques et parfois isolées, le partenariat ACP-UE entend agir sur le contexte dans lequel le développement se déroule et peut être stimulé. La stratégie de coopération sur laquelle les parties se sont entendues associe clairement aide au développement et conception d'un cadre politique propice au développement commercial et aux investissements. Sous Lomé, la coopération commerciale s'incarnait essentiellement dans les tarifs douaniers préférentiels. Dorénavant, la coopération économique et commerciale s'articulera autour d'un ensemble plus complet de modalités. Cette approche est d'une importance capitale car elle permettra d'optimiser les performances commerciales des pays ACP et d'attirer sur leur territoires les investisseurs privés du monde entier. Elle se doublera d'un soutien adéquat en vue de faciliter la transition et de préparer la

voie à la participation plus équitable et plus dynamique de ces pays au système économique international.

La réforme du système de coopération financière au développement entre l'Union européenne et les ACP constitue également une avancée majeure où se voient renforcées l'efficacité, la flexibilité et la cohérence. Enfin, les réformes internes qui sont actuellement en cours au sein de la Commission européenne contribueront elles aussi à améliorer la qualité et l'efficacité du processus ainsi lancé. Le dialogue jouera un rôle de premier plan dans la réussite des activités de coopération au développement. Il est au coeur des relations entre le groupe ACP et l'Union européenne. Il permettra de s'attaquer aux vrais problèmes et de résoudre les difficultés potentielles à un stade précoce. Le partenariat est indissociable des notions d'appropriation des stratégies de développement et de respect des engagements mutuels.

Comme l'Union européenne a associé la démocratie au développement économique, il revient alors aux Africains de profiter des avantages de la démocratisation de la société et de l'Etat de droit pour instaurer un dialogue devant déboucher sur un système de partenariat entre les acteurs du développement.

Mais il est nécessaire de souligner l'incapacité des sociétés africaines à suivre l'évolution actuelle du monde, notamment les exigences de l'économie du marché. Avant que l'Afrique ne tire profit de cette mondialisation, il faudrait qu'elle se libère d'abord, qu'elle s'unisse ensuite et qu'elle devienne enfin plus responsable.

Les pays africains dans leur ensemble sont dit-on «marginalisés». L'expression trompeuse, suggère que la solution à leurs problèmes passe par une plus forte intégration dans le système mondial tel qu'il est et que, vulnérables, ils ne sont pas en mesure d'en négocier les conditions. Toute résistance de leur part n'aurait pour effet que d'accentuer le désintérêt des puissances à leur égard, puisqu'ils n'auraient rien à offrir. L'association CEE-ACP a, par la suite contribué à maintenir ces pays dans une division internationale du travail caduque. Les formules d'insertion dans le système mondial proposées aujourd'hui par la vulgate néo-libérale sont de nature à aggraver la marginalisation des ACP, non à la réduire et la «mondialisation» néo-libérale ne peut rien produire d'autre qu'un «apartheid à l'échelle mondiale». Le rôle de la société civile est pris en compte, en particulier à travers la coopération décentralisée. A un niveau plus global, pour tenir compte de la nécessité de l'allègement de la dette, les prêts spéciaux sont transformés en subventions.

Dès fin 1995, la Commission Européenne lance une réflexion devant aboutir à un «*Livre Vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle. Défis et option pour un nouveau partenariat*». Initiative d'autant plus symbolique de l'esprit d'un dialogue que des négociations post-Lomé ne sont prévues qu'en septembre 1998 et que le *Livre Vert* est plutôt un questionnement assorti de propositions qu'une réponse préfabriquée. Publié en novembre 1996, il donnera lieu à de multiples consultations en Europe et dans les pays ACP, avec tous les acteurs du développement – société civile comprise.

Le nouvel Accord de Cotonou vient d'être signé pour 20 ans entre 15 pays européens et 71 ACP¹. Le nouveau partenariat ACP-UE² vise particulièrement à promouvoir une participation plus étroite de la société civile, du secteur privé et des acteurs économiques et sociaux. Ces nouvelles approches constituent à la fois des facteurs inhérents à la consolidation des démocraties et des facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la viabilité des politiques de coopération.

Le nouveau partenariat associe la dimension politique, le commerce et le développement. Il correspond à cinq choix politiques majeurs :

1. Un renforcement de la dimension politique des relations entre les Etats ACP et l'Union européenne,
2. Une ouverture à la société civile au secteur privé et aux autres acteurs non gouvernementaux,
3. Réduction de la pauvreté confirmée comme objectif central, dans le cadre des objectifs et stratégies agréés au niveau international (Nations unies),
4. Un cadre de coopération économique et commercial novateur,
5. Une rationalisation des instruments financiers et un nouveau système de programmation glissante.

¹ Les Etats ACP sont : Angola, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Dominique, République Dominicaine, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée Bissau, Guyane, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Papouasie Nouvelle Guinée, Rwanda, St. Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuata, Zambie, Zimbabwe.

² Les 15 Etats de l'UE sont : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni.

Je dois signaler que les aides financières de l'UE et l'Afrique sont basées sur des conditionalités politiques et économiques. Le but de cette dissertation est de montrer dans les lignes à suivre les questions que posent ces conditionalités dans l'exercice de leur application et mettre en exergue les problèmes auxquels l'Afrique se trouve confronter, et faire des propositions en vue d'amorcer le développement économique en Afrique.

I. LES ACCORDS DE COOPÉRATIONS ENTRE UE ET ACP À PARTIR DES ANNÉES 90

L'histoire des relations entre l'Union européenne et les pays de l'ACP remonte à la naissance du traité de Rome établissant les bases de la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957, exprimant une solidarité avec les colonies et les pays et territoires d'outre mer, il s'engageait aussi à contribuer à leur prospérité.

Yaoundé I : était le nom de la première association des Etats ACP et des Etats de la CEE (1963-69) élaboré dans la capitale camerounaise.

Yaoundé II (1969-75) : signé dans cette même capitale, promettait une part importante de l'aide financée par le (FED) aux pays d'Afrique francophone récemment indépendants. Il s'agissait de soutenir les efforts de construction des infrastructures à la suite de la décolonisation. Sans conteste, les Accords de Yaoundé ont jeté les bases de la nouvelle génération d'Accords de Lomé.

Lomé I : 1975-1980

En 1973, le Royaume-Uni accède à la CEE d'alors, entraînant dans son sillage les pays du Commonwealth. Cette accession a mené à la signature de la première Convention de Lomé (Lomé I), entre 46 Etats ACP et les 9 Etats membres de la CEE. A ce moment-là, le Royaume-Uni cherchait principalement à engager les préférences commerciales particulières concernant les bananes et le sucre dans le cadre de la CE et à élargir l'aide bilatérale qu'elle apportait à certaines de ses anciennes colonies.

Les 'protocoles' commerciaux sur le sucre, la viande bovine et les bananes sont devenus une caractéristique des successives Conventions de Lomé. Le protocole sur les bananes a assuré l'entrée en franchise de douane au marché de l'UE pour des

quotas spécifiques. Il a contribué à sauver l'économie de bien de petits Etats insulaires des Caraïbes.

En vertu du Protocole sucre, la Communauté accepte d'acheter annuellement un quota fixe de sucre aux producteurs ACP à des prix garantis, alignés aux prix en vigueur sur le marché interne européen.

Les contingents annuels établis pour les producteurs de sucre sont une préférence qui a favorisé le développement économique de Maurice, des Fidji, de Guyana et des Barbades. Quant au Protocole viande bovine, il permet un remboursement à hauteur de 90 % sur les taxes normalement dues sur les importations de boeuf en provenance de divers pays ACP, profitant particulièrement aux exportateurs d'Afrique australe.

Lomé I a également donné la priorité aux infrastructures ; construction de routes, ponts, hôpitaux et écoles, sans oublier les dépenses pour le secteur agricole, soit 3.072 milliards d'écus pour le 4^{ème} FED. Ces priorités se sont poursuivies sous Lomé II (1980-85), avec 4.725 milliards d'écus pour le 5^{ème} FED.

Au titre de Lomé III (1985-1990), alors que le financement des infrastructures était toujours d'actualité, les populations mouraient toujours de la faim. Les projets de développement ruraux sont devenus un secteur de concentration pour les fonds du 6^{ème} FED (7.4 milliards d'écus), afin de promouvoir la sécurité alimentaire et de combattre la désertification et la sécheresse.

A) Lomé IV : 1990-2000

La signature de Lomé IV assurait un cadre de coopération prévu sur 10 ans (1990-2000), marquant un nouveau tournant dans l'histoire de Lomé³. La Communauté européenne s'est engagée dans un dialogue avec la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) pour étudier le meilleur moyen de soutenir les politiques d'ajustement structurel visant à stimuler la croissance économique et à l'intégration dans l'économie mondiale.

Diverses nations ACP et de la CE se sont accordées sur la nécessité d'une aide visant à soutenir la balance des paiements dans les programmes indicatifs nationaux (PIN) et l'adoption des programmes sectoriels et généraux d'importation qui ont réuni de l'argent pour les projets de santé et d'éducation. Il s'agissait de favoriser la

³ PALÁNKAI, Tibor, *Az európai integráció gazdaságtana*. Aula kiadó, 2001, 332. old.

vente des biens peu disponibles sur le marché local, des opérations financées par le protocole financier initial de cinq ans de Lomé IV (le 7^{ème} FED 10.8 milliards d'écus). La CE fournit maintenant 10 à 30% de l'ensemble de l'aide à l'ajustement aux économies ACP, surtout aux programmes d'éducation et de santé.

A noter aussi sous Lomé IV l'interdiction des transports de déchets toxiques entre les Etats ACP et de la CE ainsi qu'une augmentation des fonds du FED pour la coopération décentralisée et la diversification de l'économie.

N. B. : L'accentuation de la mondialisation vers la fin des années 80 se répercute naturellement sur le dispositif de coopération. La quatrième convention est signée en 1989 (Lomé IV), révisée en 1995 à Maurice, pour se terminer en février de l'an 2000. Cette durée de dix ans est une première. Il faut dire que la signature de la quatrième convention a lieu deux ans avant celle du traité de Maastricht qui transforme la Communauté économique européenne en Union européenne, avec de nouvelles dispositions. C'est justement pour l'adapter au traité de Maastricht que la convention de Lomé IV est révisée à mi-parcours en 1995. La République Sud-africaine est admise en 1997, mais comme partenaire spécial, avec un régime commercial et une aide financière faisant l'objet d'accord bilatéral. Parallèlement, l'UE a aussi des accords bilatéraux sous forme d'accords-cadres et programmes annuels avec des pays d'Asie et d'Amérique Latine.

La révision opérée sur le traité de Lomé IV présente la particularité d'inclure dans ses dispositions la double conditionalité économique et politique. La conditionalité économique est la poursuite de l'ajustement structurel par les partenaires ACP. Jusque là, les ACP s'étaient pliés aux exigences de la Banque mondiale et du FMI pour mettre en place des programmes d'ajustement. Cette fois, l'initiative vient de partenaires européens qui semblent bien plus raisonnables. Les gouvernements des pays ACP sont invités à élaborer eux-mêmes leurs programmes d'ajustement (au lieu qu'ils leur soient imposés) et reçoivent à cet effet des dons de l'Union européenne (et non des prêts). Ces nouvelles dispositions contribuent à vaincre la résistance chez certains pour adopter des programmes d'ajustement, et surtout à les considérer comme incontournables. De ce fait, ils s'inscrivent dans un des objectifs du traité de Maastricht : «... intégration douce et graduelle des pays en développement dans l'économie mondiale» (article 130 U du titre XVII : 'Coopération pour le Développement').

La seconde conditionalité est d'ordre politique. Les conventions antérieures ne faisaient pas allusion à la politique. Le texte révisé de Lomé IV comporte de nouveaux termes tels que "principes démocratiques", "Etat de droit", "bonne gestion des affaires publiques" Ce qui permet à l'Union européenne de suspendre la coopération en cas de violation grave des droits de l'homme, des principes démocratiques ou de l'Etat de droit. Deux pays africains, le Niger en 1996 et le Togo en 1998 en ont fait les frais.

En fait, il y a lieu de se poser des questions sur l'impact effectif de ces préférences commerciales. Selon le *Livre Vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP* publié par la Commission européenne en 1997, la part des exportations des ACP sur le marché européen est tombé de 6.7 % en 1976 à 2.8 % en 1994, alors que ce marché s'est élargi du fait des nouvelles adhésions. C'est que justement, l'élargissement s'est effectué en direction de pays moins développés comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal et les 10 nouveaux pays, concurrents des ACP dans certains produits, ce qui a entraîné un effet de détournement de commerce. Le même document précise que les produits primaires constituent toujours plus de 80 % des exportations des ACP vers leurs partenaires européens.

B) Un nouveau partenariat pour le nouveau millénaire

Le nouvel accord de partenariat ACP-UE, conclu pour une période de vingt ans (2000-2020), comporte un volet d'aide complètement réformé pour appuyer les politiques de développement et de réduction de la pauvreté ; il prévoit de nouveaux partenariats économiques pour renforcer la croissance régionale, ainsi qu'un engagement politique de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et la stabilité.

Ce nouvel accord a été conclu en février 2000 après dix-huit mois de négociations. Comme précédemment, le nouvel accord de partenariat entre les Etats ACP et la Communauté et ses 15 Etats membres sera révisé tous les cinq ans, ainsi que son protocole financier – qui détermine le Fonds européen de développement (FED), financé par les contributions des Etats membres de l'UE.

Le premier protocole du nouvel accord (le 9^{ème} FED 2000-2005) s'élève à 13.5 milliards d'Euros. En outre, 9.5 milliards d'Euros de fonds non engagés des FED

précédents compléteront le nouveau fonds. Ces montants seront à engager dans un délai de sept ans. S'y ajouteront les 1.7 milliards d'Euros des prêts sur ressources propres auxquels s'est engagée la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le nouvel accord préserve l'acquis de Lomé, établi depuis quatre générations d'accords de coopération, caractérisé par son respect bien enraciné des droits de l'homme et des droits sociaux, économiques et politiques, ainsi que par la combinaison d'aide et de concessions commerciales.

Mais les modalités de l'aide financière ont été simplifiées en vue d'une efficacité accrue, et le régime commercial sera graduellement réformé pour mieux relever les défis du nouveau millénaire : mondialisation, libéralisation, intégration régionale, et promotion d'une économie de marché. Ainsi le nouveau partenariat sera mieux équipé pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté.

Le nouvel accord se fonde sur cinq piliers interdépendants dont l'objectif central est la réduction de la pauvreté.

- Une dimension politique approfondie,
- Une participation accrue,
- Une concentration sur l'objectif central de la réduction de la pauvreté,
- De nouvelles relations de coopération économique et commerciale,
- Une coopération financière améliorée.

1. Un nouvel élan politique

L'important ici est de revitaliser le dialogue ACP-UE et de pouvoir aborder toutes les questions d'intérêt commun afin de renforcer l'impact de la politique de développement.

Le dialogue entre les partenaires sera renforcé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre institutionnel ACP-UE au niveau national, régional et ACP. Il portera également sur des initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits, s'appuyant sur les capacités régionales et locales.

Le nouvel accord donne une priorité politique à la lutte contre la pauvreté en utilisant tous les moyens pour améliorer les conditions de vie des plus pauvres : investissements du secteur privé, réformes macro-économiques et structurelles, développement social, environnement et développement durable, développement

institutionnel, questions relatives au genre et à la jeunesse. Dans cet éventail large de domaines d'intervention, des priorités seront fixés pays par pays.

Le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit demeurent des éléments 'essentiels' de l'accord. La bonne gestion des affaires publiques est reconnue comme élément 'fondamental'.

Les 'cas graves de corruption active et passive' pourraient mener à une suspension de l'aide. Ce principe ne porte pas seulement sur la corruption constatée sur les fonds du FED, mais le financement de la CE pourrait être également suspendu si la corruption est prouvée dans les pays où l'UE est financièrement impliquée et où la corruption constitue un réel obstacle au développement. Cette clause constitue un signal clair et positif aux contribuables et aux investisseurs de l'UE que les fonds bénéficieront aux destinataires légitimes de l'aide.

2. Participation

Davantage de dialogue est prévu avec un éventail large d'acteurs non étatiques dans la conception et la programmation de projet. Ils auront également un accès aux fonds du FED. Les Etats ACP devraient identifier les partenaires éligibles à cette forme d'aide, tels le secteur privé, les syndicats, la société civile dans ses différentes formes, et les autorités locales.

Les acteurs non étatiques seront consultés sur l'appui aux réformes et politiques économiques, sociales et institutionnelles. Le FED prêterait également son soutien à la mise en réseau des acteurs non étatiques des pays ACP et de l'UE. Leur participation aux programmes est reconnue vitale dans la lutte contre la pauvreté.

Afin de maximiser l'impact du nouvel accord, les partenaires non étatiques dans les pays ACP seront pleinement informés sur le contenu des programmes et sur les possibilités de financement.

3. Pauvreté

Les dispositions générales de l'accord font de la réduction de la pauvreté un objectif central.

Le FED promouvra les investissements privés, la participation des acteurs non étatiques, les réformes macro-économiques et structurelles, des actions en faveur de la jeunesse, le développement social, l'égalité entre les sexes et le développement institutionnel pour réduire la pauvreté.

Un facteur dans la lutte contre la pauvreté est l'appropriation locale des réformes économiques et sociales et l'implication maximale des acteurs du secteur privé et non étatique.

Tous les aspects de la conception des projets devraient se compléter les uns les autres : économique, social, culturel, genre, et environnemental. Ici aussi, des objectifs spécifiques devraient être négociés pays par pays. Des efforts seront faits pour assurer que la mondialisation et l'évolution technologique n'excluent pas les pauvres.

4. Coopération commerciale et économique

Les objectifs des nouvelles dispositions commerciales sont ambitieux mais réalistes : promouvoir l'intégration progressive des économies ACP dans l'économie mondiale, augmenter la capacité d'offre et de commerce, créer une nouvelle dynamique commerciale, stimuler l'investissement privé, l'intégration régionale et la croissance, tous ces objectifs contribuant à réduire la pauvreté. Ces objectifs sont poursuivis en totale conformité avec les dispositions convenues au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour atteindre ces objectifs, l'établissement ultérieur d'accords de partenariat économique régional avec différentes régions ACP est envisagé.

Pendant une période préparatoire de 8 ans, les préférences commerciales non réciproques existantes ainsi que les protocoles commerciaux seront maintenus. Une

demande de dérogation pour cette période a d'ores et déjà été introduite auprès de l'Organisation mondiale du commerce à Genève.

En même temps, l'UE examinera toutes les mesures nécessaires afin de maintenir la compétitivité des ACP sur le marché de l'UE au cours de la période préparatoire.

Le calendrier graduel qui a été convenu entre l'UE et les Etats ACP se présente de la manière suivante :

- Un maintien des préférences existantes, y compris les protocoles concernant le sucre et la viande bovine, jusqu'en 2008 au plus tard. Les protocoles de sucre et de la viande bovine seront révisés dans le cadre des nouveaux accords commerciaux.
- Parallèlement à cela, entre 2000 et 2005, l'UE procédera à la libéralisation de pratiquement toutes les importations en provenance des pays les moins avancés (PMA) – dont 39 font partie du groupe ACP – en vertu de son système de préférences généralisées (SPG).
- Les négociations formelles sur les accords de partenariat économique commenceront en septembre 2002 au plus tard. Les Etats ACP choisiront eux-mêmes les organismes régionaux qui constitueront ces partenariats.
- Avant d'entamer ces négociations, au cours des deux années suivant la signature de l'Accord, l'UE fournira un appui renforcé à l'intégration régionale et offrira aux Etats ACP une assistance technique pour mener les négociations.
- En 2004, la situation des pays ACP autres que les pays les moins avancés, qui ne seraient pas en mesure de participer à de tels accords, sera évaluée et des solutions alternatives seront recherchées.
- Les nouvelles dispositions commerciales entreront en vigueur d'ici à janvier 2008 au plus tard. La libéralisation des échanges commencera en 2008, par une longue période de transition, de l'ordre de 12 ans.

En même temps, l'UE entend promouvoir les investissements privés et les transferts de technologies, deux facteurs qui augmenteront l'intérêt à investir dans les pays ACP et favoriseront la croissance.

Le partenariat visera aussi à appuyer une participation accrue des Etats ACP dans les enceintes internationales, à promouvoir le commerce des services, et à approfondir la coopération dans des secteurs liés au commerce tels que la politique

de la concurrence, la protection des droits de propriété intellectuelle, la normalisation et la certification, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les réglementations environnementales, sociales et de protection des consommateurs.

Un nouveau forum commercial commun ACP-UE se réunira au niveau ministériel afin d'examiner l'impact d'une plus large libéralisation sur le commerce ACP-UE et sur le développement des pays ACP, et en vue de préserver les bénéfices des dispositions commerciales ACP-UE.

5. Réforme financière – efficacité, flexibilité et résultats

Le processus de programmation se base plus qu'auparavant sur les résultats à obtenir. Il y aura une stratégie de coopération nationale (SCN) qui couvrira toutes les opérations pour chaque Etat ACP. L'innovation dans cet accord est que cette stratégie sera établie en dialogue avec le pays bénéficiaire. (Dans les conventions précédentes l'UE a établi la stratégie de soutien unilatéralement). La SCN décrira le contexte politique, social et économique du pays, et la stratégie de développement propre du pays. Elle prendra en considération également les activités d'autres bailleurs de fonds. Cette analyse servira à mieux orienter et concentrer l'aide de l'UE. Un programme de travail indicatif pour cinq ans sera annexé à la SCN.

Chaque pays recevra une indication du montant forfaitaire dont il pourra disposer pour une période de cinq ans. Le montant sera basé sur une estimation des besoins et sur les performances du pays en question. Les ressources pourront être utilisées pour un large éventail d'opérations : aide macro-économique, programmes sectoriels, infrastructure traditionnelle et autre projets, allégement de la dette, aide supplémentaire pour compenser les pertes de recettes d'exportation, coopération décentralisée et aide humanitaire.

Les nouvelles dispositions de programmation pour les fonds du FED permettront un déboursement plus rapide et plus flexible et récompenseront les pays performants avec la promesse de fonds supplémentaires si les montants initiaux sont bien dépensés.

Les attributions ne seront plus automatiques, mais seront revues à la lumière de l'évolution des besoins et des performances. Les ressources ne seront pas gelées dans les pays qui n'en font pas un bon usage.

Un examen annuel du programme de travail opérationnel, sorte d'évaluation, résumera les résultats du dialogue régulier, et étendra la programmation à la période suivante. L'accent sera mis sur la flexibilité pour adapter la programmation aux réalités du terrain et pour atteindre une plus grande efficacité des dépenses.

Une évaluation détaillée de la pertinence de la SCN aura lieu à mi-parcours et à la fin du Protocole Financier. Si nécessaire la SCN sera révisée pour tenir compte des développements dans le pays ACP concerné et le programme de travail opérationnel sera adapté en conséquence. La révision portera également sur une nouvelle évaluation des besoins et de la performance et pourrait entraîner une adaptation du montant alloué au pays en question.

Les acteurs non étatiques seront associés au processus de programmation. Ils seront consultés sur la définition de la SCN et ils auront la possibilité d'accéder à une partie des ressources. Lors de la révision de la SCN l'utilisation des ressources réservées aux acteurs non-étatiques sera également évaluée.

6. Soutien en cas de fluctuations des recettes d'exportation

Au départ, la programmation de chaque pays spécifiera des fonds pour des 'circonstances imprévues'. Cela inclut l'aide d'urgence, la réduction de la dette ainsi que l'aide aux pays ACP en difficulté de balance des paiements suite à des fluctuations à court terme des recettes d'exportation. Ces réductions peuvent menacer les réformes macro-économiques et sectorielles. De telles éventualités ont été couvertes par les instruments STABEX et SYSMIN dans les conventions précédentes.

A la différence de ces premiers instruments où les procédures longues avaient souvent comme résultat que les fonds étaient libérés alors que la crise était passée, un pays ACP sera en mesure de soumettre des estimations des pertes prévues avant qu'elles se produisent. Il peut alors recevoir une avance allant jusqu'à 80 pour cent des compensations. Toutefois seuls les pays ACP dont les réformes macro-économiques et sectorielles seront menacées par les pertes, seront éligibles à cette aide.

Une autre différence par rapport au système précédent est qu'aucune enveloppe n'est gelée à ce seul effet ; les compensations seront tirées de l'enveloppe unique

pour l'aide à long terme. En principe, les ressources seront utilisées pour financer le budget national.

Une aide sera également disponible pour des systèmes d'assurance commerciaux destinés aux pays ACP qui souhaitent couvrir le risque des fluctuations des recettes d'exportation.

7. Nouvelle facilité d'investissement

Une facilité d'investissement du FED de 2.2 milliards d'Euros sera gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI), et soutiendra le secteur privé ACP en pleine croissance.

L'objectif est d'aider au développement des entreprises dans les pays ACP.

Toutes les entreprises privées, qui sont commercialement et économiquement viables et dans une certaine mesure, les entreprises publiques, seront éligibles et auront un accès direct et indirect à cette facilité.

Les bonifications d'intérêts seront consenties sous certaines conditions aux prêts aux projets d'investissement, qui remplissent certains critères tels qu'environnementaux ou sociaux.

En outre, à l'appui du secteur privé, le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) (précédemment le Centre pour le Développement Industriel – (CDI) continuera à recevoir les fonds du FED pour jouer son rôle essentiel dans l'assistance au démarrage et au développement de petites et moyennes entreprises privées, de "joint ventures" et de projets dans les pays ACP, notamment par le financement d'études de faisabilité.

II. COOPÉRATIONS OU AIDES FINANCIÈRES DE L'UE AUX PAYS ACP

- Superposition d'instrument du FED trop complexe. Dans le passé, chaque FED était subdivisé en plusieurs instruments. Chaque instrument fonctionnait selon sa propre logique et était soumis à ses propres procédures et à sa propre méthode de programmation. Il n'y avait donc pas de vue d'ensemble ni de cohérence de l'aide communautaire et le dialogue entre la Commission et le pays partenaire était fragmenté. Le système d'allocations rigides par instrument entraînait également un manque de flexibilité dans le cadre de chaque programmation nationale.
- Les instruments ont été regroupés et rationalisés. La totalité des ressources disponibles du FED sera acheminée par deux instruments : une enveloppe qui regroupera toutes les aides non remboursables et une enveloppe fournissant des capitaux à risques et des prêts au secteur privé.

1. L'enveloppe de soutien au développement à long terme (10 milliards d'Euros du 9^{ème} FED +1.3 mrd pour les programmes régionaux)

- Chaque pays se verra indiquer un montant forfaitaire, qui lui permettra de financer un large éventail d'opérations de différents types. Il sera possible d'affecter ces ressources au soutien macroéconomique, à des programmes sectoriels, à des projets et programmes traditionnels, à l'allégement de la dette, à de l'aide complémentaire en cas de pertes de recettes d'exportation, à la coopération décentralisée et (dans des circonstances exceptionnelles) à l'aide humanitaire. Il n'y a donc aucune réduction de la portée de la coopération ACP-CE par rapport à la situation actuelle.

La principale différence est qu'aucune ressource n'est bloquée pour un but spécifique, ce qui permettra une flexibilité et un redéploiement des ressources selon les besoins. Un tel redéploiement peut se traduire par une redistribution continue dans le cadre d'un programme national afin de s'adapter à des développements dans le pays concerné ou par une redistribution entre les pays

afin de réorienter les ressources et de les utiliser au mieux là où elles sont le plus nécessaires.

Les aides non remboursables de cette enveloppe seront cogérées par la Commission et l'Etat ou la région ACP concerné grâce à un système de programmation glissante.

- Un montant de 1.3 mrd d'Euros seront réservés aux programmes régionaux. Les Etats ACP détermineront eux-mêmes les régions éligibles. En particulier les régions qui s'engagent à négocier des accords de partenariat économique avec la CE bénéficieront de cet appui.

2. La Facilité d'investissement remplacera les capitaux à risques et bonifications d'intérêts de Lomé IV

La Facilité sera gérée par la Banque européenne d'investissement et dotée de 200 millions d'Euros du 9^{ème} FED. Elle fonctionnera en tant que fonds renouvelable et les bénéfices provenant de ses opérations seront reversés à la Facilité. A plus long terme, aucun refinancement de la Facilité sur les ressources du FED ne devrait donc être nécessaire.

La Facilité aura pour objectifs de promouvoir le développement d'entreprises dans les pays ACP. Elle financera des entreprises privées génératrices de revenus et commercialement et économiquement viables ainsi que des entreprises publiques si elles satisfont à ces exigences. Les entreprises auront un accès direct à la Facilité, ou indirect, via les intermédiaires. La Facilité participera aux opérations de privatisation et visera à stimuler l'investissement de l'épargne interne et externe en aidant à développer les capacités des institutions financières et des marchés de capitaux locaux et en exerçant un effet multiplicateur sur les investissements étrangers. Elle offrira donc aux pays ACP un degré de sécurité quant aux ressources disponibles pour le développement du secteur privé à court, à moyen et à long terme.

3. Programmes régionaux

La définition des régions géographiques sera décidée par les Etats ACP concernés. Dans toute la mesure du possible, les programmes d'intégration régionale devraient correspondre aux programmes d'une organisation régionale ayant un mandat pour l'intégration économique. En principe, en cas d'adhésion multiple ou de chevauchement, la région aux fins de la définition du programme d'intégration régionale devrait correspondre à l'adhésion combinée aux organisations régionales compétentes. Dans ce contexte, la communauté accorde, par le biais des programmes régionaux, un soutien particulier à des groupes d'Etats ACP qui se sont engagés à négocier des accords de partenariat économique avec l'UE⁴.

Je tiens à souligner que les 10 milliards d'Euros accordés aux pays ACP par l'UE comme aide financière ont une durée de 5 ans ; c'est-à-dire de 2000-2005. Donc c'est en 2005 que le FED pourra mettre à la disposition du public les aides financières qui ont été octroyées aux pays ACP.

Il faudrait aussi savoir que l'UE peut prendre une décision unilatérale envers certains pays ACP (c'est-à-dire que l'UE peut accorder ou refuser de donner des aides financières). C'est pour cela que j'ai essayé de citer les secteurs d'activités économiques qui intéressent les ACP et la concurrence entre les multinationales pour avoir le marché en mains.

Je dois aussi attirer l'attention de tout un chacun de nous que les pays ACP se battent entre eux pour améliorer leurs relations avec l'UE parce qu'elle a mis sur pied un système de bonification. Le pays qui suit les consignes de l'UE sera financièrement récompensé.

4. Coopération agro-alimentaire

Les relations entre UE et ACP sont basées sur le fait que les pays pauvres doivent accepter l'entrée des multinationales de la chimie dans l'agriculture, par le moyen de la biotechnologie, manipulation technologique permettant de produire des "organismes génétiquement modifiés" (OGM). Elle est appliquée sur les plantes et

⁴ *Le Courrier*, septembre 2000, Edition spéciale – Accord de Cotonou ou Article 7, Accord de Cotonou

sur les animaux, mais présente d'énormes différences avec les méthodes traditionnelles de reproduction et de fermentation. Il s'agit d'opérer des prélèvements de gènes⁵ sur une espèce donnée, pour les transplanter sur une autre espèce (l'espèce est un groupe d'organismes qui peuvent se reproduire entre eux, mais ne s'accouplent pas de façon naturelle avec des éléments d'espèce différente).

Les recherches et mises en application de manipulation sont effectuées dans les laboratoires des grandes firmes de la chimie. Les deux géants dans ce domaine sont Monsanto (Etats-Unis) et Novartis (Suisse), résultat de la fusion entre Sandoz et Ciba-Geigy. Les premiers suivants sont : AgrAvo, Dupont, Rhône Poulenc, Basf, Astra-Zeneca, Bayer, Dow Agri Sciences, American Home Products. Ces dix firmes contrôlaient 80 % du marché mondial des pesticides avant de se lancer dans la fabrication de semences. Jusqu'à présent, elles ont fabriqué des semences pour des produits agricoles tels que pomme de terre, soya, tomate, coton, maïs. La semence est conçue pour ne tolérer (contre les herbicides, les insectes et les virus) qu'un seul type de pesticide, celui fabriqué par la multinationale elle-même.

5. La nouvelle politique alimentaire

La nouvelle industrie alimentaire a bien sûr conservée son ancrage dans l'agriculture, mais elle s'est développée et diversifiée dans de nombreux autres secteurs comme l'emballage, le transport, la distribution et la production de denrées alimentaires. Cette évolution a entraîné une baisse, en tout cas dans les pays industrialisés, du nombre d'emplois dans l'agriculture, pour des chiffres constants dans le secteur alimentaire général⁶.

⁵ Le point de départ est la cellule, l'unité structurelle la plus petite des organismes vivants (humains, animaux, plantes). Dans la cellule sont logés les chromosomes qui se présentent sous forme de fils très longs : les gènes en sont des segments. L'ensemble des chromosomes en couples constitue l'ADN (acide désoxyribonucléique) ou code de la vie, qui incorpore pour chaque organisme vivant son fonctionnement, sa durée de vie, ainsi que l'information biologique transmise de génération en génération. La manipulation génétique consiste à prendre l'ADN d'une espèce donnée pour le mettre dans l'ADN d'une autre espèce.

⁶ *Le Courrier ACP-UE* n° 197, mars-avril 2003.

6. Coopération financière des autres secteurs d'activité économique

Le FED a pour implication l'extraordinaire évolution des structures de coopération régionale et internationale. Les Etats ACP sont désormais soumis à de fortes pressions économiques qui les obligent à rechercher le profit là où il se trouve d'où la vague de délocalisation des certaines entreprises.

Les secteurs qui ont tendance à profiter des dotations du FED sont : les télécommunications, la technologie informatique, les médias, la communication et tous les domaines économiques qui sont capables de créer plus d'emplois.

Dans ce vent de globalisation, seuls les plus habiles et les mieux organisés peuvent gagner. Selon l'ancienne conception économique, ce sont les grosses entreprises qui avalent les plus petites, d'où l'essor des grandes firmes internationales ; aujourd'hui, la situation est plus complexe. La réussite économique ne dépend plus uniquement de la taille des entreprises, mais surtout de la flexibilité et de la vitesse de production par la capacité à saisir les nouvelles opportunités et à s'y adapter très rapidement. Face à ces nouvelles exigences, les bases de l'économie sont désormais constituées de trois éléments fondamentaux : la connaissance, la communication et les réseaux :

- la connaissance va de pair avec l'habileté à rénover la technologie, à transformer l'information en connaissance et la connaissance en instrument productif ;
- la communication est devenue elle aussi un outil d'intégration des hommes à l'environnement international et de leur insertion dans tout le système-monde ;
- les réseaux sont indispensables pour éviter de s'isoler ; car quiconque se laisse marginaliser disparaît aussitôt de la scène internationale.

Toutes ces évolutions ont considérablement réduit les marges de manoeuvre des Etats-nations. Pour exister, il faut adopter une stratégie de souplesse, souvent difficile pour les Etats, en raison de leur lourdeur administrative. Les seuls Etats qui résistent sont ceux capables de s'adapter en allégeant leur fonctionnement administratif et surtout en offrant les opportunités d'une grande productivité.

En conséquence, les forces de l'économie mondiale sont désormais privées : ce sont les investisseurs sur les marchés financiers, les entreprises transnationales et leurs filiales, de même que les réseaux d'entreprises et de communication⁷.

⁷RAMONET, Ignace, *Géopolitique du chaos*, Galilée, Paris, 1998, p. 45-60.

Les acteurs publics qui représentent l'Etat-nation ont pour la plupart perdu leurs moyens d'action classiques. C'est en travaillant hors du contexte national, notamment dans le cadre des grands ensembles régionaux, qu'ils peuvent avoir de nouveaux moyens d'action, d'où l'intérêt en faveur des regroupements régionaux.

Mais, au-delà de ce besoin en faveur des grands ensembles régionaux, on peut aussi dire que la mondialisation exige, selon Ohmae cité par Jean-Luc Ferrandery⁸, trois autres comportements :

- premièrement, que les entreprises qui voudraient s'implanter dans les trois principaux pôles de l'économie mondiale (Amérique du Nord, Europe occidentale, Extrême-Orient et Asie du Sud-Est), au lieu de chercher à s'emparer du marché pensent plutôt à avoir une vision globale de leur avenir. Seule cette vision globale peut leur permettre de s'imposer dans cette compétition planétaire ;
- deuxièmement, une nouvelle division internationale du travail devient indispensable, c'est-à-dire que les entreprises multinationales ne se contentent pas seulement de tirer profit des marchés, mais aussi de travailler à l'amélioration des conditions de productivité ;
- troisièmement, que l'on évolue vers un nouvel ordre économique mondial qui risque de faire perdre aux anciens pays industrialisés une part importante de leurs activités productives, par la délocalisation des emplois. Ce dernier défi mérite d'être relevé pour sauvegarder la performance économique des grandes puissances.

Mais quelles que soient ses implications, la mondialisation de l'économie et la rapidité avec laquelle elle se propage engendrent beaucoup d'inquiétudes dans la mesure où finalement elle n'est pas si nouvelle dans ses différentes manifestations.

⁸ FERRANDERY, Jean-Luc, *Le point sur la mondialisation*, PUF, Collection Major, Paris, p. 17., 36.

7. Statistiques des aides

Tableau 1./1.

RYTHME D'EXECUTION DES FED (PTOMs compris) : ENGAGEMENTS ANNUELS*

	Dotation	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
FED 1																		
Annuel	569.4		51.2	63.5	172.0	162.3	55.5	35.1	36.5	1.7	0.1	-3.3	-0.3	0.2	-0.7	-0.6	-2.3	-1.0
Cumulé				114.7	286.7	449.0	504.5	539.6	576.1	577.8	577.9	574.6	574.3	574.5	573.8	573.2	570.9	569.9
Résiduel				454.7	282.7	120.4	64.9	29.8	-6.7	-8.4	-8.5	-5.2	-4.9	-5.1	-4.4	-3.8	-1.5	-0.5
FED 2																		
Annuel	730.4								212.3	155.8	105.9	121.1	104.7	10.5	3.3	7.2	-3.1	3.6
Cumulé									212.3	368.1	474.0	595.1	699.8	710.3	713.6	720.8	717.7	721.3
Résiduel									518.1	362.3	256.4	135.3	30.6	20.1	16.8	9.6	12.7	9.1
FED 3																		
Annuel	887.3														232.8	205.5	199.4	152.7
Cumulé															232.8	438.3	637.7	790.4
Résiduel															654.5	449.0	249.6	96.9
FED 4																		
Annuel	3053.3																	
Cumulé																		
Résiduel																		
FED 5																		
Annuel	4207.4																	
Cumulé																		
Résiduel																		

* Pour plus d'information voir : Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. ou :
Le Courrier, septembre 2000, Edition spéciale, Accord de Cotonou

Tableau 1./2.

	Dotation	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
FED 6																		
Annuel	7882.6																	
Cumulé																		
Résiduel																		
FED 7																		
Annuel	11583.0																	
Cumulé																		
Résiduel																		
FED 8																		
Annuel	13151.1																	
Cumulé																		
Résiduel																		
FED 9																		
Annuel	14300.0																	
Cumulé																		
Résiduel																		
Total FED	42064.5		51.2	63.5	172.0	162.3	55.5	35.1	248.8	157.5	106.0	117.8	104.4	10.7	235.4	212.1	194.0	155.3
dont Stabex																		
Total hors St			51.2	63.5	172.0	162.3	55.5	35.1	248.8	157.5	106.0	117.8	104.4	10.7	235.4	212.1	194.0	155.3

Source : 1980-1997 : comptes du FED
 1999-2000 : estimations au 15 novembre 1999
 Stabex : estimations Dev/2 et hors PTOM en million d'euros

Tableau 2./1.

RYTHME D'EXECUTION DES FED (PTOMs compris) : ENGAGEMENTS ANNUELS

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
FED 1																		
Annuel	0.2	-0.1	0.1	-0.2	-0.5	-0.4	0.4											
Cumulé	570.1	570.0	570.1	569.9	569.4	569.0	569.4											
Résiduel	-0.7	-0.6	-0.7	-0.5	0.0	0.4	0.0											
FED 2																		
Annuel	5.2	8.3	-0.7	-0.2	-0.7	0.0	-0.2	-0.5	-2.0	-0.1								
Cumulé	726.5	734.8	734.1	733.9	733.2	733.2	733.0	732.5	730.5	730.4								
Résiduel	3.9	-4.4	-3.7	-3.5	-2.8	-2.8	-2.6	-2.1	-0.1	0.0								
FED 3																		
Annuel	66.1	19.3	0.0	17.4	0.9	6.2	2.1	2.3	-2.5	-0.7	-2.3	-4.7	-7.2					
Cumulé	856.5	875.8	875.8	893.2	894.1	900.3	902.4	904.7	902.2	901.5	899.2	894.5	887.3					
Résiduel	30.8	11.5	11.5	-5.9	-6.8	-13.0	-15.1	-17.4	-14.9	-14.2	-11.9	-7.2	0.0					
FED 4																		
Annuel		382.2	707.7	563.9	572.1	504.9	150.5	101.8	27.6	26.3	9.4	87.1	0.4	1.1	0.4	-82.1		
Cumulé		382.2	1089.9	1653.8	2225.9	2730.8	2881.3	2983.1	3010.7	3037.0	3046.4	3133.5	3133.9	3135.0	3135.4	3053.3		
Résiduel		2671.1	1963.4	1399.5	827.4	322.5	172.0	70.2	42.6	16.3	6.9	-80.2	-80.6	-81.7	-82.1	0.0		
FED 5																		
Annuel							548.9	1002.8	758.6	791.8	560.2	494.4	298.0	145.7	38.9	24.3	-64.3	-18.5
Cumulé							548.9	1551.7	2310.3	3102.1	3662.3	4156.7	4454.7	4600.4	4639.3	4663.6	4599.3	4580.8
Résiduel							3658.5	2655.7	1897.1	1105.3	545.1	50.7	-247.3	-393.0	-431.9	-456.2	-391.9	-373.4

Tableau 2./2.

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
FED 6																		
Annuel												313.2	1954.3	2394.5	1324.2	886.3	452.2	120.9
Cumulé												313.2	2267.5	4662.0	5986.2	6872.5	7324.7	7445.6
Résiduel												7569.4	5615.1	3220.6	1896.4	1010.1	557.9	437.0
FED 7																		
Annuel																	859.7	1960.4
Cumulé																	859.7	2820.1
Résiduel																	10723.3	8762.9
FED 8																		
Annuel																		
Cumulé																		
Résiduel																		
FED 9																		
Annuel																		
Cumulé																		
Résiduel																		
Total FED	71.5	409.7	707.1	580.9	571.8	510.7	701.7	1106.4	781.7	817.3	567.3	890.0	2245.5	2541.3	1363.5	828.5	1247.6	2062.8
dont Stabex		80.0	37.0	34.0	164.0	63.0	182.0	293.0	102.0	50.0	32.0	251.0	269.0	552.0	273.0	215.0	516.0	397.0
Total hors St	71.5	329.7	670.1	546.9	407.8	447.7	519.7	813.4	679.7	767.3	535.3	639.0	1976.5	1989.3	1090.5	613.5	731.6	1665.8

Source : 1980-1997 : comptes du FED

1999-2000 : estimations au 15 novembre 1999

Stabex : estimations Dev/2 et hors PTOM en million d'euros

Tableau 3./1.

RYTHME D'EXECUTION DES FED (PTOMs compris) : ENGAGEMENTS ANNUELS

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
FED 1															
Annuel															518.2
Cumulé															
Résiduel															
FED 2															
Annuel															730.4
Cumulé															
Résiduel															
FED 3															
Annuel															887.3
Cumulé															
Résiduel															
FED 4															
Annuel															3053.3
Cumulé															
Résiduel															
FED 5															
Annuel	-373.4														4207.4
Cumulé	4207.4														
Résiduel	0.0														

Tableau 3./2.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
FED 6															
Annuel	23.5	47.8	45.6	-53.0	24.2	-44.6	-50.0	-50.0	400.0	300.0	300.0	200.0	200.0		8789.1
Cumulé	7469.1	7516.9	7562.5	7509.5	7533.7	7489.1	7439.1	7389.1	7789.1	8089.1	8389.1	8589.1	8789.1		
Résiduel	413.5	365.7	320.1	373.1	348.9	393.5	443.5	493.5	93.5	-206.5	-506.5	-706.5	-906.5		
FED 7															
Annuel	1981.3	2432.9	1474.5	1017.9	591.8	116.8	450.0	450.0	400.0						11735.3
Cumulé	4801.4	7234.3	8708.8	9726.7	10318.5	10435.3	10885.3	11335.3	11735.3						
Résiduel	6781.6	4348.7	2874.2	1856.3	1264.5	1147.7	697.7	247.7	-152.3						
FED 8															
Annuel						2224.1	2300.0	3900.0	2500.0	2300.0					13224.1
Cumulé						2224.1	4524.1	8424.1	10924.1	13224.1					
Résiduel						10927.0	8627.0	4727.0	2227.0	-73.0					
FED 9															
Annuel										900.0	3200.0	3300.0	3300.0	3500.0	14200.0
Cumulé										900.0	4100.0	7400.0	10700.0	14200.0	
Résiduel										13400.0	10200.0	6900.0	3600.0	100.0	
Total FED	1631.4	2480.7	1520.1	964.9	616.0	2296.3	2700.0	4300.0	3300.0	3500.0	3500.0	3500.0	3500.0	3500.0	
dont Stabex	0.0	615.0	127.0	155.0	0.0	151.0	75.0	500.0							
Total hors St	1631.4	1865.7	1393.1	809.9	616.0	2145.3	2625.0	3800.0							

Source : 1980-1997 : comptes du FED
 1999-2000 : estimations au 15 novembre 1999
 Stabex : estimations Dev/2 et hors PTOM en million d'euros

NB. Les gouvernements africains ont employé les $\frac{3}{4}$ des aides financières obtenues dans les réformes structurelles et le reste, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ a été distribué dans les autres secteurs d'activités économiques. C'est en 2007 que se tiendra une conférence qui permettra aux Africains de localiser les sommes obtenues.

III. L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DE TRAITE DE L'UNION EUROPÉENNE AUX ACP

1. Interdépendance entre les périodes déficitaires et périodes excédentaires

Si les aires excédentaires jouent un rôle décisif dans le fonctionnement du système alimentaire mondial, en sens inverse leur dynamisme repose sur la permanence, voire sur le creusement, d'aires déficitaires.

Le déficit céréalier des pays du Tiers Monde est actuellement estimé à environ 10 % de leur consommation, mais certains d'entre eux, comme l'Égypte ou l'Irak, parviennent à peine à couvrir 70 % de leurs besoins. Ce déficit n'a pas cessé de s'accroître au cours des vingt dernières années et tout laisse à penser que cette évolution va se poursuivre dans les années à venir. De 40 millions de tonnes en 1977-78, il pourrait passer à 90 millions de tonnes en 1985 et à 140 millions de tonnes (et même 180 millions de tonnes selon la F.A.O.) en l'an 2000⁹. Parallèlement, les estimations concernant le nombre de personnes sous-alimentées proches de la famine a augmenté de façon régulière au cours des années 1970, passant de 360 millions en 1969-71 à 420 millions en 1974-1976, puis à 490 millions en 1980¹⁰. A partir de 1980, nous avons un montant de 1 million¹¹.

Une analyse géographique plus fine fait toutefois apparaître des situations relativement contrastées dans le groupe des pays du Tiers Monde. Alors que les importations de céréales ont baissé entre 1974 et 1982 dans certains pays comme l'Inde, le Pakistan ou la Turquie, ou se sont stabilisées comme en Indonésie, les cas les plus fréquents sont ceux d'accroissements forts et très forts des importations céréalières au cours de la période de huit années considérée et les quantités concernées sont d'autant plus importantes que les pays en cause figurent en majorité parmi les plus peuplés. Le Nigéria offre l'image d'une situation extrême avec une augmentation spectaculaire de 475 % dont est, il est vrai, largement responsable le niveau modeste des importations en 1974. Pour les pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient (Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Irak, Iran), les taux de progression

⁹ BOURRINET, J., (sous la direction de), *L'ordre alimentaire mondial*, Paris economica, 1982, p. 332.

¹⁰ *Cahiers Français* (les), La faim dans le monde, n° 213, octobre-décembre 1983

¹¹ Rapport de F.A.O., Organisation alimentaire mondiale, février 2005.

relevés – toujours supérieurs à 50 % et souvent à 100 % – sont d’autant plus remarquables que les importations de céréales atteignaient déjà des niveaux élevés en 1974. Dans le groupe des six pays mentionnés ci-dessus, elles sont passées de 9.9 millions de tonnes en 1974 à 19 millions de tonnes en 1982, soit une progression de plus de 9 millions de tonnes et de 92 % en huit ans. Si l’on ajoute aux 19 millions de tonnes de 1982 les importations effectuées par les autres pays musulmans d’Afrique du Nord et du Moyen Orient ainsi que par Israël, on arrive pour cette date à un total dépassant 31 millions de tonnes. Nous sommes là en présence d’une des grandes aires déficitaires en grains de la planète.

Une seconde grande aire déficitaire – beaucoup moins homogène dans sa composition dans la mesure où elle déborde nettement le cadre du Tiers Monde – se situe en Asie Orientale. Le total des importations de céréales de la Corée du Sud, du Japon et de la Chine est passé de 31 millions de tonnes en 1974 à plus de 50 millions de tonnes en 1982. Les achats japonais ont progressé à un rythme relativement modéré (24 %) entre ces deux dates, passant de 19.6 à 24.3 millions de tonnes. En revanche, ceux de la Chine ont plus que doublé (9 millions de tonnes en 1974 ; plus de 20 millions de tonnes en 1982). Cette évolution se place exactement à l’opposé de celle de l’autre géant asiatique qu’est l’Inde dont les importations céréalières ont régressé de 5.3 millions de tonnes à 2.4 millions de tonnes entre 1974 et 1982.

Enfin, une troisième grande aire déficitaire en grains regroupe les pays à économie centralement planifiées d’Europe Centrale et Orientale et l’Union Soviétique. Le total des importations réalisées par les pays relevant de cette aire s’élevait déjà à 18.5 millions de tonnes en 1974. Il a atteint 50.5 millions de tonnes en 1982, soit un ordre de grandeur comparable à celui relevé pour l’Asie Orientale. Les importations de l’Union Soviétique apparaissent nettement prépondérantes : elles se sont élevées à plus de 40 millions de tonnes en 1982. Parmi les autres pays de ce groupe, les principaux importateurs de céréales sont la République Démocratique Allemande (plus de 3 millions de tonnes en 1982) et la Pologne (plus de 4.5 millions de tonnes à la même date). Il est difficile de se prononcer à propos de l’Union Soviétique. En revanche, tout laisse penser que le déficit céréalier global des pays d’Europe Centrale et Orientale va au moins se maintenir à son niveau actuel jusqu’au début des années 1990.

A côté de ces trois aires majeures où les déficits en grains n’ont cessé de s’accroître au cours des dernières années pour atteindre des chiffres considérables, existent

différentes zones géographiques à l'intérieur desquelles la consommation de grains l'emporte également sur la production, mais sans faire apparaître des déficits aussi marqués.

En Afrique, les pays situés le long des côtes du Golfe de Guinée depuis le Nigéria jusqu'au Sénégal interviennent de plus en plus sur le marché international des grains. Toutefois, s'ils ont importé 1 250 000 tonnes de céréales en 1974 et plus de 4 millions de tonnes en 1982, ces importations ne représentaient alors que 10 % du volume total des importations soviétiques.

En Asie du Sud-Est, les principaux importateurs de céréales (Hong-Kong, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines) ont acheté des quantités plus importantes de grains (7.3 millions de tonnes en 1982, mais la progression de leurs achats au cours de la période 1974-1982 (+ 43 %) apparaît relativement modérée par rapport à celles enregistrées dans de nombreuses autres régions.

Le monde caraïbe et circum-caraïbe constitue une aire déficitaire d'importance comparable, avec des importations de l'ordre de 8.5 millions de tonnes en 1982, en progression de 25 % par rapport à 1974. Le Mexique, Cuba et le Vénézuéla sont les principaux pays importateurs, mais alors que les importations du Vénézuéla et de Cuba ont fortement progressé entre 1974 et 1982, celles du Mexique ont sensiblement diminué.

Si l'on met à part le Vénézuéla, les principaux importateurs de céréales d'Amérique du Sud sont le Brésil, le Chili, le Pérou et, dans une moindre mesure, la Colombie. Ces quatre pays ont acheté en 1982 8.3 millions de tonnes de céréales, dont 4.5 millions de tonnes en ce qui concerne le seul Brésil.

Le cas de l'Europe Occidentale doit être envisagé à part dans la mesure où sa position sur le marché mondial des céréales s'est très largement modifiée au cours des dernières décennies. Jadis gros importateurs de céréales, les pays de la C.E.E. sont devenus globalement exportateurs nets de grains avec les années 1980. En 1981/82, la C.E.E. a importé 10 millions de tonnes de céréales et en a exporté 22 millions de tonnes. Parmi les autres pays d'Europe Occidentale, les déficits céréaliers sont plus ou moins accusés. Ceux de la Suisse et de la Finlande dépassent le million de tonnes. Les déficits les plus élevés se rencontrent chez les deux pays candidats à l'entrée dans le Marché Commun, Espagne et Portugal. Les achats de grains des deux pays de la péninsule ibérique se sont élevés à 6.5 millions de tonnes en 1974 et à près de 11 millions de tonnes en 1982. L'Europe Occidentale jadis principale aire

déficitaire en grains de la planète apparait depuis le début des années 1980 globalement en situation d'équilibre ou d'autosuffisance. Les courants d'échanges avec les autres continents n'ont pas pour autant disparu, principalement pour des raisons techniques et commerciales. Mais, sur un plan théorique, les importations des pays d'Europe occidentale non membres de la CEE se trouvent désormais pratiquement compensées par les exportations nettes de la CEE.

Dans le cas des céréales, le marché est étroitement dépendant, comme nous le verrons plus loin, des exportations d'un nombre limité de pays ; mais, selon les produits, ce sont soit les exportateurs, soit les importateurs qui se trouvent en position de force sur le marché mondial. Celle-ci tient en fait beaucoup plus à la puissance économique globale du ou des pays considérés qu'à leur position d'importateur ou exportateur. Les Etats-Unis occupent ainsi une position dominante en tant que premier exportateur mondial de grains, mais aussi des positions très fortes sur les marchés des produits tropicaux ou du sucre en tant qu'importateur de quantités importantes. En réalité des liens d'interdépendance très étroits existent entre aires déficitaires et aires excédentaires. L'accès à des marchés extérieurs solvables est devenu, avec l'essor des exportations, une donnée vitale pour bien des régions agricoles. Alors que le dynamisme des grandes régions exportatrices de grains des latitudes tempérées repose de plus en plus sur les ventes réalisées dans les pays à économies centralement planifiées et dans les pays du Tiers Monde, la santé économique et l'équilibre social de bien des régions agricoles et de bien des pays du monde tropical dépendent chaque jour davantage des marchés qu'ils obtiennent dans les pays industrialisés des latitudes tempérées. L'économie de nombreux pays tropicaux demeure souvent suspendue à l'écoulement sur le marché mondial d'un ou de deux produits (café pour le Rwanda, le Burundi ou l'Ouganda ; sucre pour Cuba ou pour l'île Maurice ; cacao pour le Ghana ; café et cacao pour la Côte d'Ivoire...). Les quantités de sucre achetées chaque année par les pays de la CEE à différents pays du groupe «Afrique-Caraïbe-Pacifique» dans le cadre du protocole «sucre» de la convention de Lomé ont pour ces pays une importance primordiale. Mais ces phénomènes de dépendance vis-à-vis de marchés extérieurs touchent aussi, bien qu'à un degré moindre, les Etats les plus puissants. Par exemple, les conséquences de l'embargo décrété sur les grains à destination de l'Union Soviétique par le Président Carter, le 4 janvier 1980, à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, se sont finalement révélées moins gênantes pour l'U.R.S.S. (qui a pu

trouver d'autres sources d'approvisionnement) que pour les agriculteurs américains. Ceux-ci ont assez rapidement obtenu du Président Reagan la levée de l'embargo (avril 1981), sans que les troupes soviétiques aient pour autant quitté l'Afghanistan. En fait, une dépendance réciproque s'est mise en place depuis les achats soviétiques de 1972 entre les Etats-Unis, premier exportateur mondial de grains et l'U.R.S.S., devenue premier importateur mondial, dépendance institutionnalisée par la signature d'accords d'achats et de livraisons de céréales entre ces deux pays (octobre 1975, été 1981, octobre 1982...). L'appartenance à un même système alimentaire mondial créé des «solidarités» qui transcendent les clivages idéologiques et politiques.

Ces «solidarités» se trouvent davantage mises à mal par la *pauvreté* de certains Etats, l'insolvabilité de la demande laissant subsister bien des zones ou des «poches» où sévissent périodiquement ou de façon endémique, famine et disettes (pays du Sahel africain, Nord de l'Ethiopie, Nordeste brésilien, Haïti, Bangladesh, Cambodge, Mozambique...). De nombreuses régions demeurent encore aujourd'hui, du fait de l'extrême modestie des ressources de leurs habitants ou/et de liaisons mal assurées avec l'extérieur, sur les marges du système alimentaire mondial. Elles n'y sont partiellement rattachées et de façon toujours précaire qu'au travers des programmes d'aide alimentaire ou à l'occasion des campagnes internationales suscitées par les situations les plus désespérées (Ethiopie, 1984).

2. Politique prioritaire aux cultures d'exportation

Les économies africaines sont modelées en fonction d'une certaine division du travail, celle de l'économie de traite : elles exportent des matières premières vers les usines des métropoles, tout en constituant des marchés pour la production manufacturière de celles-ci.

Si des produits comme le sorgho, le mil, la kola, l'huile de palme, la gomme arabique sont introduits d'Asie avant le quinzième siècle, l'arachide, le maïs, le manioc, la patate douce, sont venus du Brésil un peu après, et le cacao au début du dix-neuvième siècle. Le mil, le sorgho, le maïs, le manioc, l'igname, sont cultivés pour l'alimentation des populations, tandis que les autres cultures sont destinées à l'exportation, comme activités de substitution, à la suite de l'abolition du commerce des esclaves.

Dans un premier temps, ce sont les produits agricoles trouvés sur place à l'état naturel qui sont exportés : huile de palme du Gold Coast pour la fabrication du savon, des lubrifiants, des bougies ; gomme arabique du Sénégal pour l'industrie textile, ceci même avant la fin de la traite des esclaves. Dans un second temps, c'est la culture de l'arachide qui est développée, d'abord en Sénégal, ensuite au Nigéria ; mais aussi celle du cacao au Gold Coast et au Nigéria. Les exportations d'arachide à partir de la Ségambie ont commencé bien avant la Conférence de Berlin, à partir de 1834 pour la Gambie, et 1840 pour le Sénégal. Les exportations d'arachide du Sénégal passent de 15 000 tonnes en 1872, à 240 000 tonnes en 1908, une fois terminée la ligne ferroviaire Dakar-Saint-Louis, avec la connexion Diourbel-Thiès qui désenclave l'ensemble du bassin arachidier.

Le cacao est introduit avec le café au Cameroun et en Côte d'Ivoire dans les années 1930, avec recours au travail forcé jusqu'en 1946. Vers la même période, sont introduites ou développées d'autres cultures d'exportation : le sisal au Tanganyika (Tanzanie), le thé au Kenya et au Nyassaland (Malawi), le sucre en Ouganda, alors que cultivé dans le Natal depuis le dix-neuvième siècle, le tabac en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) ; le palmiste qui a toujours poussé à l'état naturel, devient culture de plantation lorsque le gouvernement belge au Congo en 1911, cède 800 000 hectares de terres aux frères Lever.

Dans certaines régions, les cultures vivrières ne semblent pas souffrir du développement des cultures d'exportation. Dans les zones de forêt de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la poussée des plants de café et de cacao est favorisée par l'ombrage des arbres vivriers comme les plantains, les ignames, le manioc ; en Rhodésie du Sud, le maïs, produit vivrier de base, est cultivé par les Africains, tandis que le tabac est cultivé par les Européens pour l'exportation ; en Rhodésie du Nord (Zambie), la culture du maïs n'est en concurrence avec aucune autre culture, et n'est nullement entravée par l'activité minière ; le blé cultivé dans les pays du Maghreb est consommé par les populations. Dans beaucoup de zones, les cultures d'exportation sont le fait des hommes, les cultures vivrières étant plutôt une activité féminine¹².

Toutefois, dans les pays du Sahel, le conflit cultures de rente et cultures vivrières est une réalité. Au Sénégal, l'intensification de la culture de l'arachide s'accompagne de deux mesures prises par le gouvernement colonial pour contrecarrer le mil,

¹² AUSTEN, R., *African History, Internal Development and External Dependency*, Currey, Portsmouth Heineman, London, 1987, p. 25.

produit vivrier cultivé sur les mêmes terres que l'arachide : importations massives de brisures de riz à bon marché d'Indochine, et recours à une main-d'oeuvre d'immigration saisonnière en provenance des pays limitrophes, les "navétanes". Dans les années 1930, la culture du riz est encouragée sur place au Sénégal avec la création du casier rizicole de Richard Toll dans le nord du pays, au Soudan (Mali) avec la création de l'Office du Niger où le coton est d'ailleurs privilégié pour l'exportation. La paysannerie africaine a toujours été réticente pour cultiver le coton faiblement rémunéré et demandant beaucoup de travail, d'où le recours à des méthodes coercitives telles que le travail forcé et la levée d'impôts en espèces, pour les obliger à s'insérer dans les circuits de l'économie marchande.

IV. LES CONDITIONALITÉS ÉCONOMIQUES (UE-ACP)

Depuis le discours historique du président François Mitterrand adressé à ses pairs africains lors du sommet franco-africain de la Baule en 1990 : «Démocratisez et la France coopérera», la France en tant que membre actif de l'UE a fait comprendre aux Africains que le nouveau mode de gestion politique est la base d'une bonne gouvernance.

Dans le domaine économique, les changements introduits au plan planétaire par la libéralisation des économies des pays ACP et l'ouverture de gré ou de force des marchés à la concurrence ont conduit dans le même temps à l'avènement du phénomène «mondialisation» ou «globalisation»¹³.

«La bonne gouvernance» et la «mondialisation» constituent aujourd'hui, à l'aube du 3^{ème} millénaire, des défis énormes auxquels les pays africains sont confrontés. La démocratie est indiscutablement l'instrument privilégié pour aider les pays pauvres de l'Afrique noire à sortir du marasme en mobilisant toutes les capacités de leurs ressources humaines heureusement abondantes.

1. La démocratie pour assurer la bonne gouvernance et une gestion sociale du développement

Le terme *démocratie* étymologiquement signifie le gouvernement du peuple par le peuple.

Une politique économique efficace menée de concert avec une politique sociale équitable est ce qui confère à la démocratie sa caractéristique d'axe autour duquel gravitent tous les autres éléments de la bonne gouvernance.

Pour être efficiente, une politique économique doit permettre d'atteindre l'objectif optimum programmé. Pour cela, il faut que toutes les forces productives en jeu puissent s'exprimer, négocier ensemble, s'accorder sur les besoins des uns et des autres, et développer ensuite toute leur potentialité. Le contexte favorable à l'expression de ces capacités est sans nulle doute le régime de démocratie. *Vice versa* : une économie équilibrée et en plein essor est une condition éminemment favorable à l'apparition et au renforcement d'un régime de démocratie.

¹³ DISSOU, Machioudi, *L'Épreuve démocratique : Leçons des élections de 1991-2001*, L'Harmattan, Paris, 2002.

Les rapports entre démocratie et équité sociale, ou juste redistribution des richesses nationales au citoyen qui les a produites, sont évidents. D'autre part, une politique sociale avisée tend à résoudre les questions primordiales et quotidiennes auxquelles sont confrontés les citoyens : l'emploi, la santé, l'éducation, et la gestion de leur vie. L'économie libérale repose sur le libre jeu des forces du marché. La démocratie est par essence un système dans lequel l'exercice des libertés fondamentales est garanti. Aussi, outre l'interaction économie/démocratie, la démocratie est le support privilégié, voire l'outil indispensable à la mise en oeuvre d'une politique économique efficace, c'est-à-dire saine et durable. En effet, les forces productives qui participent à la vitalité de l'économie de marché ne peuvent jamais atteindre leur plein épanouissement sous un régime dictatorial. La démocratie est un système favorable à l'éclosion de l'esprit d'entrepreneuriat, l'un des premiers facteurs du développement de l'économie capitaliste.

Une politique sociale couronnée de succès est une garantie de paix sociale et donc de développement continu. A travers les avantages légitimes qu'elle tend à procurer aux groupes-cibles de la société – les travailleurs ruraux et urbains qui forment la masse de la population nationale –, elle instaure un équilibre socio-économique qui fonde un pacte de solidarité nationale garant encore une fois de la paix intérieure.

Au total, la démocratie est assurément un instrument privilégié pour conduire dans la bonne gouvernance une politique économique et sociale viable.

2. La démocratie pour contrôler l'insertion de l'Afrique dans la mondialisation

Depuis leur accession à la souveraineté nationale, les pays africains, notamment en Afrique sub-saharienne, ont bâti leurs économies dans le cadre des échanges inégaux de leurs matières premières (agricoles et/ou minières) avec les pays du Nord, généralement les anciennes métropoles coloniales, chefs de file des pays capitalistes. Enfermés dans le rôle exclusif de producteurs des richesses mondiales non-transformées – donc sans grand profit capitaliste – par la «division internationale du travail» de type néo-colonial, les pays africains ont copié de gré ou de force l'ancien Etat colonial hérité de la colonisation.

La «Puissance publique» représentée par l'Etat a joué un rôle central dans le processus du développement économique et social – ou du non-développement – de ces pays en plein marasme. Aujourd'hui, par la même dynamique internationale – FMI/Banque Mondiale, Aides & Coopérations – qui les a entraînés dans l'abîme, ils sont propulsés vers le système «global» caractérisé par le libéralisme, c'est-à-dire l'absence totale de régulation sensée des marchés, l'absence totale de déontologie (si tant est qu'il en existe une dans les rapports commerciaux). Les Etats africains sont piétinés par les lois du libéralisme, qui en fait sont la Loi du plus fort.

L'insertion forcée des pays africains dans le circuit infernal de la mondialisation entraîne la paupérisation accélérée et la mort programmée des plus humbles et des faibles. C'est un retour à la barbarie sociale, l'hégémonie d'un capitalisme dirigé par les multinationales et transnationales, *«gigantesques entités économiques et commerciales qui se superposent de plus en plus aux Etats, singulièrement dans les relations avec les pays du Sud»¹⁴*.

En effet, l'impossibilité de contrôler une économie ultra-libérale fondée sur la spéculation, la Bourse des «valeurs» jadis des produits de base et aujourd'hui plutôt des capitaux fictifs, etc. – dont l'Afrique est partie prenante par ses richesses stratégiques et exclue politiquement depuis toujours – conduit, si on n'y met pas un frein, à la marginalisation des pays les plus pauvres. En effet, soumis aux variations imprévisibles – pour cause de virtualité devenue la caractéristique essentielle de l'économie dite moderne – de «l'évolution des marchés mondiaux», en plus des difficultés d'accès aux technologies modernes, les pays africains sont hors-circuit. Ce qui n'est pas nouveau mais constitue la cause évidente de l'exode rural et de l'émigration tournée de plus en plus vers l'Occident au-delà des océans.

Toute marginalisation entraîne des réactions violentes de la part de l'exclu, un jour ou l'autre. La paix sociale et la paix mondiale sont en jeu. Tous les peuples ont leur mot à dire sur la façon dont ils veulent gérer leur existence et celle des générations à venir, qu'ils soient riches ou pauvres, puissants ou faibles, en nombre ou pas. Tout comme en Occident, où les associations démocratiques sont les garde-fou du pouvoir politique et économique qui dirige l'Etat, en Afrique il faut que les citoyens autant que leurs élus assument leurs responsabilités en s'emparant de ces questions devenues vitales aujourd'hui. Au niveau de l'Etat, il faut exiger que des

¹⁴SERVAIS, Afouda, «Le secteur privé national au Bénin, acteurs et stratégies», L'économie africaine sous ajustement, questions cruciales et perspectives, Friedrich Ebert, Cotonou, 1996, p. 120-125.

mesures internationales appropriées soient votées et mises en application pour une participation effective et responsable des pays africains au contrôle du processus de «globalisation» planétaire.

Quelle est la nature du contrat social qui devrait régir les rapports entre gouvernants et gouvernés dans l'état actuel des pays de l'Afrique subsaharienne ? De quels moyens de suivi, de contrôle et de pression disposent les seconds quant à la gestion concertée et responsable des emprunts et des affaires publiques en général ?

L'équivoque plane sur ces questions essentielles avec le mot-clé et le mot d'ordre de «bonne gouvernance» qui a envahi, ces dernières années, le champ sémantique des bailleurs de fonds ainsi que celui des décideurs politiques qui, la plupart du temps, la revendiquent ostensiblement.

Pour ne pas continuer à nous tromper de combat et de priorités en matière de gestion démocratique des emprunts et des affaires publiques, il convient d'aller plus loin dans le travail de questionnement : de quelle «bonne» gouvernance s'agit-il ? Qui en juge ? Qui en définit le contenu, les normes et les indicateurs ? Le vote «libre» et «transparent» a-t-il une incidence directe et réelle sur la «bonne gouvernance» ? Pourquoi celle-ci s'est-elle imposée avec tant de force vers la fin de la décennie quatre-vingt et pas avant ? Quel dessein sert-elle ? Comment faire de la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion l'affaire de la société civile et plus particulièrement celle des couches sociales vulnérables qui en sont les véritables victimes ?

La définition la plus communément admise fait le procès de l'Etat, de ses dirigeants et de ses agents. La corruption serait «une dépravation, une perversion, un dérèglement, une prévarication, en fait un grave manquement d'un fonctionnaire, d'un homme d'Etat aux devoirs de sa charge».

Force est de constater que la corruption aujourd'hui revêt des proportions alarmantes. Elle empoisonne littéralement l'existence des citoyens ordinaires qui ne savent toujours pas si ce qu'ils paient à longueur de journée pour les moindres services est dû, ou s'il s'agit de dessous-de-table que les Bamananw appellent «la chose de la nuit».

Lors de la première conférence des ministres de l'OMC, à Singapour, selon Martin Khoi¹⁵, «le stratagème utilisé pour faire passer en douceur l'ouverture totale

¹⁵ KHOI, Martin, «L'OMC, fer de lance des transnationales», *Le Monde diplomatique*, mai 1997, p. 10.

des marchés publics a consisté à poser la question sous l'angle de la corruption, en particulier celle des gouvernements du tiers-monde contre lesquels on mobilise médias et ONG».

Tout s'achète et se vend : les soins médicaux, l'inscription d'un enfant à l'école, l'introduction, l'examen et l'aboutissement de n'importe quel dossier à n'importe quel niveau. Les «contrôles» des pièces d'identité et autres documents aux carrefours, le long des routes et aux frontières tournent à l'arnaque. Les administrés et les opérateurs économiques doivent presque toujours prévoir plus qu'il ne leur faut pour bénéficier d'un service, même ordinaire, comme pour signer un contrat important.

Les agents, cadres moyens et subalternes, sont à l'école des grands, ceux et celles qui, au sommet de l'administration, institutionnalisent la mauvaise gestion ou la tolèrent. La grande faiblesse de la croisade internationale contre la corruption réside dans l'incapacité de ceux qui l'organisent à intégrer la question, absolument dramatique, des bas salaires, des licenciements, des départs dits volontaires et autres mesures découlant des PAS qui, en aggravant la pauvreté, ont eu raison de la morale, du scrupule et du civisme. Par exemple :

Selon le commissaire malien à la réforme administrative, les salaires des Maliens, qui sont les plus bas de la sous-région, «permettent généralement de couvrir leurs besoins physiologiques seulement quinze jours sur trente; ils sont obligés les quinze jours restants de s'adonner à toutes sortes de pratiques pour survivre : pots-de-vin, faux en écriture, vols de biens meubles et immeubles de l'Etat, clientélisme politique, usurpations de titres, braconnage, surfacturation, concurrence déloyale d'opérateurs économiques, etc.». «Bref, conclut-il, en Afrique la faiblesse du niveau des traitements a conduit les fonctionnaires à privatiser les services publics à leur profit¹⁶.»

Le peuple est désormais victime et complice de cette douloureuse réalité. En l'absence d'une perception claire de l'origine de l'argent dilapidé et d'une juridiction qui combat vigoureusement la mauvaise gestion et la corruption à tous les niveaux, la grande majorité des citoyens commence à admettre que l'enrichissement rapide et facile est normal et que la politique doit être financièrement payante. Si bien que tous

¹⁶ KONE, D., «La gestion des ressources humaines dans la fonction publique», communication à l'Atelier sur le développement institutionnel du secteur public, Ségou, octobre 1994.

les espaces tendent à se politiser : l'administration, l'école, les syndicats, la presse, les associations etc.

La société s'est laissé prendre dans ce jeu à tel point que les décideurs, à quelque niveau qu'ils soient, s'entendent dire parfois par leur entourage qu'ils auraient tort de ne pas se servir et de ne pas rendre service à leurs proches et fidèles, pendant qu'ils sont en poste et à même de consolider leurs assises sociales et politiques. C'est ainsi que les élections, qui, en elles-mêmes, coûtent cher, donnent lieu à des dépenses non autorisées que les institutions financières redoutent et déplorent.

Elles constituent l'un des rares moments où les intérêts des monétaristes et ceux des politiciens entrent ouvertement en conflit. Nombreux sont les candidats au pouvoir qui investissent tous leurs biens dans la campagne électorale dans l'espoir d'être payés en retour, en cas de victoire. Cette réalité combinée avec le besoin de financement des partis fait que la mauvaise gestion, les malversations et la corruption ont de beaux jours devant elles.

La dimension culturelle de la mauvaise gestion et de la corruption est aussi importante que les dimensions économique et politique. L'hémorragie financière est, en effet, allée de pair avec l'aliénation culturelle, qu'il s'agisse de l'Etat ou les individus. L'Etat postcolonial et mimétique continue de survaloriser, en dépit des coups de boutoir de la communauté des créanciers, les attributs extérieurs et matériels de la souveraineté. L'efficacité et le sens de l'intérêt national sont souvent sacrifiés à des apparences qui coûtent cher à l'Etat et creusent le fossé qui sépare les gouvernants des gouvernés.

Le préjudice affecte tout le processus du développement dans la mesure où les montages des projets, les arrangements institutionnels et les enveloppes budgétaires obéissent au souci de se faire plaisir au lieu de viser les besoins fondamentaux des démunis.

Lorsque la tendance à l'ostentation s'inscrit sur le double registre de la modernité et de la tradition, la liste des occasions de dépenser devient interminable et le besoin d'argent insatiable : mariages, baptêmes, funérailles des élites et de leurs clients sont souvent autant d'occasions d'exhiber et de frustrer les non-possédants.

A l'heure de la globalisation des marchés, l'ostentation revêt de nouvelles formes qui alimentent la machine de l'expansionnisme économique. Les gadgets affluent et poussent les gens à s'engager dans une lutte acharnée pour les acquérir. Le travail

rémunéré devenant rare, tous les moyens semblent bons y compris la corruption et la violence pour atteindre ses fins.

En dernière analyse, il n'y a de bonne gouvernance que celle qui sert les intérêts fondamentaux des peuples. Elle n'a rien à voir avec la «gouvernabilité» dont le marché libre a besoin. Cette gouvernance est d'abord l'affaire des gouvernés qui subissent les conséquences de la mauvaise gestion et de la corruption. Ils peuvent et doivent la revendiquer. Car des peuples qui assimilent la dette à une corde au cou ne sauraient admettre et encourager la gabegie et la corruption dans la gestion des emprunts publics. Le vote libre et démocratique ne revêtra son véritable sens que lorsqu'il permettra effectivement aux populations appauvries d'avoir les moyens et la latitude de porter au pouvoir des hommes et des femmes désintéressés, parce que socialement et politiquement responsables et disposés à rendre compte de leurs actes et de leur gestion.

Savoir gouverner sous nos cieux est une exigence démocratique. Pour les dirigeants investis de la confiance de leurs concitoyens, il s'agit de faire corps avec ceux-ci en gérant dans leur intérêt, en communiquant avec eux quant à l'état réel de nos pays, les contraintes à lever, les opportunités à saisir, le partage des rôles et des responsabilités, l'origine des fonds, etc.

Personne n'aurait eu à redire d'un effort concerté et conjugué de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels tendant à amener les administrations et les milieux d'affaires – les nôtres et ceux des pays industrialisés – à changer d'état d'esprit et de pratique, en matière de mobilisation, de gestion et d'allocation des ressources.

La logique infernale du marché qui interprète les aspirations des populations africaines à la démocratie en termes d'ouverture au marché n'aide pas à juguler la corruption. Le type de gouvernance préconisé ressemble plutôt à une affaire d'intérêts bien compris entre les institutions internationales de financement, soucieuses d'assainir l'environnement économique, et des gouvernants, plus soucieux de bénéficier de nouveaux flux financiers en faisant mine de lutter contre la corruption que de sanctionner véritablement corrompus et corrupteurs.

Par ailleurs, institutions internationales de financement et pouvoirs publics sont juge et partie. Les Bamananw disent, dans de telles circonstances, que «l'aiguille reste introuvable lorsque celui qui la cherche la camoufle du pied». L'engagement des décideurs politiques sur le terrain de la corruption est rarement suivi d'effet, mis

à part pour le menu fretin et certains coups d'éclat qui sont généralement sans conséquences politiques.

La communauté des créanciers qui, de toute part, font pression sur les décideurs africains pour plus de transparence et de démocratie n'est ni plus efficace ni plus convaincante. Selon Susan George et Fabrizio Sabelli, la bonne gouvernance que préconise la Banque mondiale n'est ni plus ni moins qu'«une nouvelle boîte à outils, un instrument de contrôle, de conditionnalités supplémentaires destinés à servir lorsque le système de défense classique (faire porter le chapeau à la victime) doit entrer en jeu». Ces auteurs étayent leur point de vue à travers la liste détaillée des caractéristiques de la «bonne gouvernance» établie par deux éminences grises de la Banque mondiale, Pierre Landell Mills et Ismael Serageldin¹⁷. Il importe de la reprendre ici et de la confronter aux faits dans des pays comme le Mali, le Bénin et la Côte-d'Ivoire.

Les dirigeants politiques et les gouvernements répondent de leurs actions devant le peuple grâce à la mise en place de mécanismes clairement définis et transparents... La légitimité du gouvernement est établie périodiquement par un processus de choix public ouvert et bien déterminé : élections, référendum, etc.

La sécurité des citoyens est assurée et le respect de loi est garanti, de sorte que des contrats peuvent être appliqués en toute justice entre opérateurs privés (individus ou entreprises) et entre opérateurs privés et l'Etat. La loi protège les citoyens contre toute action arbitraire ou capricieuse des autorités publiques.

Les organismes publics répondent aux besoins de la population, et le développement économique et social est poursuivi équitablement, au bénéfice de tous les citoyens.

L'information est facilement accessible pour permettre le contrôle de l'action de l'Etat, l'application des lois, le fonctionnement des marchés, et stimuler la créativité et l'innovation de chacun.

La liberté d'association et d'expression est garantie.

Comme Susan George et Fabrizio Sabelli le font remarquer, qui n'aurait pas envie de vivre sous un régime respectant de tels principes ? Mais on a bien du mal à croire que la Banque mondiale elle-même veuille ou puisse les observer de par son statut, son mode de fonctionnement et sa raison d'être qui n'en font pas un exemple

¹⁷ GEORGE, Susan, SABELLI, Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculaire de la Banque mondiale*, Essai, La Découverte, Paris, 1994, p. 165.

de démocratie. L'immense et redoutable pouvoir qui est le sien à l'heure actuelle revêt au moins quatre dimensions. La Banque mondiale dispose avec le FMI des fonds dont les Etats ont besoin. Ils ont la latitude d'influencer d'autres sources de financement. Ils assujettissent l'octroi des emprunts à l'application rigoureuse des politiques qu'ils ont conçues eux-mêmes pour les pays. Ils ne répondent pas de leurs propres fautes, ni devant les citoyens des pays qu'elles induisent en erreur et endettent, ni devant leurs conseils d'administration «dont les membres sont eux-mêmes nommés – et non élus – dans de nombreux cas par des régimes non démocratiques¹⁸».

Le traitement récemment infligé au Kenya illustre parfaitement cette hérésie. «Après la suspension d'un important crédit du Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale a prévenu les autorités politiques de Nairobi, le vendredi 8 août 1997, qu'à moins d'une moralisation visible de la situation, l'aide de la Banque serait suspendue.» Les institutions financières avaient certainement en mémoire le scandale dit de «Goldenberg» qui avait permis en 1992-1993 à des responsables et hommes d'affaires kenyans de s'accaparer 400 millions de dollars, soit près de 6 % du revenu national, sous forme de fausses subventions à l'exportation, dont la vente de minerais (or et diamants) que le Kenya ne produit pas. Le secteur des douanes était lui aussi touché de discrédit : des livraisons de sucre introduites sur le territoire kenyan sans droits de douane et qui devaient être réexportées vers la Tanzanie auraient été revendues sur le marché intérieur.

Cette prise de position des institutions financières, si elle est de bonne guerre, débouche cependant sur les décisions qui n'affectent que très peu des fautifs. Car le shilling kenyan a chuté d'environ 20 % sur le marché des changes, tandis qu'un climat de violence s'est développé dans le pays. La grève générale du 8 août 1997, organisée par l'opposition, a dégénéré en incidents violents, au cours desquels deux policiers et un manifestant ont trouvé la mort tandis que des actes de vandalisme ont été relevés à Nairobi et dans plusieurs villes. Ce mouvement visait à obliger le président Daniel Arap Moi, au pouvoir depuis dix-neuf ans, à procéder à des réformes constitutionnelles avant les élections de fin 1997, qu'il a finalement remportées. Selon un responsable du FMI, «des programmes ont pu, dans le passé, être interrompus en raison de désaccords avec les autorités nationales de tel ou tel

¹⁸ GEORGE, Susan, SABELLI, Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculaire de la Banque mondiale*, Essai, La Découverte, Paris, 1994, p. 175.

pays, mais c'est la première fois que la corruption est la cause directe de la rupture des relations».

Il est édifiant de constater, dans ce bras de fer entre les institutions internationales de financement et le gouvernement kenyan, la confusion qui est entretenue dans les esprits entre réformes économiques et structurelles et réformes politiques, ainsi que le peu de cas qui est fait, d'une part, de la relation entre libéralisme et affairisme et, d'autre part, entre PAS et pauvreté.

L'évolution des rapports des institutions financières internationales avec le Mali est moins chaotique mais tout aussi édifiant. Le Mali n'a bénéficié des ressources des institutions financières qu'après le coup d'Etat militaire de Moussa Traoré qui marqua le début de l'ouverture au marché de l'affairisme tous azimuts. Son prédécesseur, Modibo Keita, a été délibérément mis en difficulté pour avoir privilégié un développement autocentré et panafricain.

Quant à la légitimité des gouvernements que les théoriciens de la Banque évoquent, le vote «libre» et «transparent» dont ils se font les défenseurs ne suffit aucunement à l'établir. Celui-ci apparaît à la lumière des événements de ces six dernières années comme une sorte de caution qui permet aux créanciers de légitimer la poursuite des réformes économiques et structurelles, en prenant l'appui sur des élus à qui il n'est laissé que peu de marges de manoeuvre.

Le deuxième élément de la liste des deux fonctionnaires de la Banque qui font référence à la «sécurité des citoyens» et au «respect de la loi... de sorte que des contrats peuvent être appliqués en toute justice» est on ne peut plus explicite quant au lien entre la «bonne gouvernance», l'Etat et le marché. Du fait de ce lien, il n'est pas rare que la communauté des créanciers prête main-forte aux Etats pour le maintien de l'ordre. C'est ainsi qu'en 1994, après la dévaluation du franc CFA, la France a mis en place, dans la plupart des pays concernés par cette mesure, les moyens de contenir la révolte des populations. Il s'agissait, semble-t-il, d'un appui à l'Etat de droit à travers les forces de sécurité intérieure : police ou gendarmerie.

Indépendamment du fait que le libéralisme crée et entretient des circonstances favorables à la corruption, celle-ci a lieu de manière officielle mais admise lorsque les institutions internationales de financement récompensent à coups de décaissements les «bons élèves».

Il est, en somme, clair que si la gestion rigoureuse et rationnelle des emprunts est une exigence démocratique, la thèse dominante sur la «bonne» gouvernance nous en

éloigne. Par manque de perspicacité et en raison des fautes commises, l'ensemble de la classe politique africaine se laisse souvent interpellé, voire malmené sur la scène internationale.

Le partenariat véritable, fait d'écoute mutuelle et de réciprocité, est-il une réalité tangible quand la baronne Chalker de Wallasley, anciennement ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, s'adresse dans les termes suivants aux présidents du Mali, du Burkina Faso, du Zimbabwe, lors de la réunion de la Coalition mondiale pour l'Afrique à Maastricht (Hollande) en novembre 1996 :

«L'Afrique du Sud a enregistré quelques histoires à succès en matière de transition politique. J'aurais aimé pouvoir en dire autant de l'Afrique de l'Ouest. Notre aide est accessible aux gouvernements qui veulent opter pour la démocratie, ceux qui renforcent leurs institutions, ceux qui luttent contre la corruption et l'incompétence, et ceux qui sont engagés dans la réduction de pauvreté. Mais là où le gouvernement renonce à la démocratie, bafoue les droits humains et autorise la corruption, notre assistance se limitera à l'aide aux populations qui sont réellement dans le besoin. D'autres donateurs partagent le même point de vue¹⁹.»

Quand les créanciers parviennent à acculer les dirigeants africains, ce sont en dernière analyse des innocents qui paient. Les sanctions économiques comme la diminution de l'aide affectent bien plus ces derniers que les privilégiés qui ont eu le temps de se servir et de se constituer un patrimoine. Ils se soignent à l'étranger, où, la plupart du temps, leurs enfants étudient.

Au regard de l'ampleur et de l'aggravation de la pauvreté et des conflits en Afrique, le vote libre et transparent ne devrait-il pas être le moyen privilégié de statuer sur tant d'injustices, de mettre fin à l'hémorragie financière au lieu d'être l'occasion de nouvelles ponctions sur les emprunts et les subventions dont les plus démunis ont cruellement besoin ?

Au lieu de bouder les élections, ces derniers doivent voter massivement et en connaissance de cause. Il suffit qu'en plus des travailleurs les femmes et les jeunes se familiarisent davantage avec les véritables enjeux de la démocratisation, et votent pour que l'Afrique se porte mieux.

¹⁹ «Les institutions financières somment le Kenya de réduire la corruption», *Le Monde*, 10-11 août 1997.

3. Libéralisme et performances économiques

Le thème de la croissance économique a été utilisé comme une véritable idéologie en direction des dirigeants et élites d'Afrique, pour maintenir le continent dans les rapports de dépendance de type colonial. Ceci, en confortant les partisans du libéralisme et du statu quo de la dépendance qu'ils ont fait le bon choix, tout en dissuadant ceux qui seraient tenter de s'écarter de cette voie. C'est ainsi que les économistes du FMI et de la Banque mondiale, tout en déplorant les mauvaises performances économiques de l'Afrique, sortent du lot quelques pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi..., qui sont crédités d'un relatif succès. La croissance économique plus forte réalisée dans ces pays ne serait rien d'autre que le résultat mérité de l'application de politiques économiques plus libérales. Ce point de vue a déjà été contesté par des économistes de l'IDS ("Institute of Development Studies") du Royaume-Uni : la réussite économique ne saurait être attribuée uniformément, ni au volume de ressources disponibles, ni à la stratégie économique²⁰.

On peut aller plus loin dans la remise en cause de cette assertion. Dans les pays mentionnés, la croissance du revenu national n'a été rien d'autre qu'une croissance des recettes d'exportation. Le succès a été plutôt celui de produits d'exportation comme le cacao et le café pour la Côte d'Ivoire et le Cameroun, le thé et le café pour le Kenya, des produits ayant bénéficié de cours mondiaux plus favorables, et pour lesquels les pays en question ont un coefficient de concentration élevé. Le rapport Berg le reconnaît formellement : «En prix, le café et le cacao ont fait des progrès substantiels au cours des vingt années considérées, puisqu'ils ont augmenté de quelque 5 % par an, par rapport aux prix des importations, tandis que les prix relatifs (termes d'échange nets) des autres cultures d'exportation considérées dans leur ensemble, tombaient. Aussi, la part du café et du cacao dans la valeur totale des exportations agricoles est-elle passée d'un tiers à près des deux tiers, entre 1961 et 1979»²¹.

Ce facteur de succès comporte malheureusement son revers de médaille. En Côte d'Ivoire, le taux de croissance annuel du revenu par tête d'habitant a ainsi évolué au

²⁰ FABER, GREEN, Reginald, Institute of Development Studies, 1985, p. 18.

²¹ *Banque mondiale*, 1981, p. 54. (programme des Nations unies pour le développement)

cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance : +4.5 % dans la période 1965/73, +1.2 % dans la période 1973/80, -3 % dans la période 1980/87, alors que pour chacune de ces périodes, le taux annuel de croissance démographique est resté constant à 4.1 %²². Ce qui a été présenté comme un miracle économique, s'est plutôt révélé être un mirage.

Un tel renversement de tendance est impossible dans une économie développée. Là, le cycle économique est du type expansion-récession, c'est à dire périodes d'accélération du rythme de croissance, suivies de périodes de ralentissement du rythme de croissance, autour d'un trend continu de croissance. Le cycle est autonome en grande partie, et auto-entretenu, parce que procédant des activités internes de production (industrielle surtout) et de consommation, à travers le jeu combiné du multiplicateur et de l'accélérateur. Ces mécanismes sont inopérants dans les économies africaines, compte tenu de leur degré d'extraversion. Ce qui les prédispose aux fluctuations économiques du type prospérité-dépression, c'est à dire des périodes alternées de hausse et de baisse du revenu national, alors que le rythme du croît démographique reste constant ou bien augmente. Toute croissance enregistrée dans de telles conditions, ne peut être que croissance dans le sous-développement. Bon nombre d'études avaient déjà attiré l'attention sur ce phénomène, avant la fin des années 60.

S'il en est ainsi dans le cas ivoirien, c'est parce que le cycle économique dans ce pays s'identifie au cycle du cours du cacao et du café. Devant la montée du cours du cacao, la Côte d'Ivoire a augmenté sa production au point de devenir le premier exportateur mondial. Le cacao et le café représentent plus de la moitié de l'ensemble de ses recettes d'exportation. Or, entre 1986 et 1990, le cours moyen du cacao a baissé de 52 %, et celui du café de 70.7 %²³. Il en est résulté, bien entendu, d'énormes difficultés pour l'économie ivoirienne. Lorsque le prix du kilogramme de cacao tombe de 1000 francs CFA en 1986 à 450 francs CFA en 1988, le président ivoirien refuse de vendre à ce prix, procède à un stockage de 150 000 tonnes et consent à ses planteurs un prix plancher. Curieusement, ce sont ceux-là mêmes qui ont toujours conseillé et défendu la politique de prix au producteur élevés, donc incitatifs (expliquant ainsi la prospérité ivoirienne dans la période précédente), qui se montrent hostiles à l'attitude de fermeté du Président Houphouët-Boigny, soucieux

²² *Banque mondiale*, 1991 (programme des Nations unies pour le développement)

²³ *Ivoir Soir* n° du 17/12/1991.

lui, de ne pas léser les planteurs par une forte baisse de leurs revenus. Le ministre ivoirien de l'Agriculture ne se prive pas à l'époque, et avec juste raison, de reprocher publiquement à la Banque mondiale de financer de nouvelles plantations de cacao en Malaisie, alors que le marché est déjà saturé²⁴.

Cela dit, l'expérience de libéralisme économique est plus aisée à tenter dans un pays au sortir de la colonisation, puisqu'il ne s'agit pour l'essentiel, que d'assurer une certaine continuité. Surtout que dans un pays comme la Côte d'Ivoire, une classe de planteurs relativement prospères s'était constituée avant l'indépendance. La situation est toute différente dans un pays qui veut opter pour une voie non capitaliste de développement. Une telle orientation pour être vraiment effective, implique des ruptures à beaucoup de niveaux, donc des tâtonnements et des erreurs qui aussi, retardent le développement. Sans compter que les pays qui ont fait une déclaration formelle pour cette expérience, ne figuraient pas pour la plupart, parmi les plus favorisés au départ.

La Tanzanie par exemple, à la différence du Kenya, a eu à faire face à des handicaps sérieux : niveau d'analphabétisme élevé, manque de cadres supérieurs, absence d'infrastructures matérielles, manque d'expérience dans la gestion des affaires du fait de la mainmise des Asiatiques sur le commerce. Et malgré tout, ce pays, même s'il n'a pas réalisé des taux de croissance élevés, pour avoir diversifié ses exportations, peut se prévaloir de succès certains dans bien des domaines : la santé, l'éducation (particulièrement au niveau primaire où le taux d'analphabétisme est passé de 10 % en 1962 à 75 % en 1979) ; l'africanisation des activités économiques, avec l'éviction sans violence des Asiatiques dont la moitié a émigré ; une intégration nationale réussie en marge de tout conflit ethnico-racial ; la diversification des exportations, ciblées sur pas moins de sept produits agricoles (café, thé, sisal, coton, tabac, clous de girofle, noix d'acajou) ; la réduction de près de moitié des importations de produits manufacturés entre 1970 et 1980 ; la réduction des importations de céréales dans les mêmes proportions, ceci en dépit de l'échec proclamé de l'expérience "ujaama". Il est vrai que ces résultats sont sans importance pour ceux qui n'ont qu'un seul repère de réussite économique, le revenu par tête.

D'ailleurs, même en prenant le critère du revenu par tête, on arrive à des résultats surprenants. Pour les années 1960 et 1980, on obtient les niveaux suivants de revenu

²⁴ *Le Monde*, 7/7/1987.

par tête : 51 dollars et 77 dollars pour la Tanzanie, 275 dollars et 426 dollars pour le Kenya. Cela signifie que la disparité de 1 à 5 observée entre les deux pays au niveau du revenu par tête est restée inchangée entre 1960 et 1980 ; le rythme de croissance du revenu par tête a donc été identique, mais il est vrai que le taux de croissance démographique a été dans la même période, plus élevé au Kenya avec 3.6 % contre 2.9 % en Tanzanie²⁵.

D'un point de vue simplement méthodologique, on ne peut pas comparer deux pays dans leurs performances économiques en faisant abstraction des situations initiales. Le Kenya, colonie de peuplement comme la Rhodésie du Sud (Zimbabwe), avait une bonne longueur d'avance sur la Tanzanie au moment des indépendances. Pendant la colonisation, les meilleures terres des hauts plateaux, les "highlands", sont accaparées par les Britanniques qui grâce aux facilités bancaires, arrivent à les mettre davantage en valeur dans le cadre de véritables fermes industrielles, conçues pour les cultures d'exportation comme le café et le thé (dont le Kenya est le troisième producteur mondial après l'Inde et le Sri Lanka). En 1961, plus d'un millier de ces fermes sont octroyées à 35 000 familles africaines, grâce à des financements extérieurs. Ce sont aussi des colons blancs qui installent les premières industries de la sous-région au Kenya, avec comme débouché, l'ensemble du marché de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est²⁶ mise en place en 1917. La performance du Kenya a consisté en réalité, à maintenir cette avance. Ce qui en Afrique de l'Ouest, n'a pas été le cas d'un pays comme le Sénégal.

Parmi les pays considérés comme ayant tenté une expérience de développement non capitaliste, le Ghana est au sud du Sahara, le seul qui est parti d'une situation économique relativement favorable. Et là, le discours sur l'échec économique de Nkrumah ne résiste pas à l'examen des données statistiques. Nkrumah ayant été évincé du pouvoir en janvier 1966, l'expérience dite de socialisation se situe dans la période 1960/65, avec une croissance industrielle de 10.3 % par an de 1962 à 1966, résultat de la politique du "big push". La croissance du produit intérieur brut est de 3.1 % par an entre 1960 et 1965, contre 2.7 % pour l'ensemble de la période 1950/77, et - 0.2 % pour la période 1971/77 ; pourtant au cours de cette dernière

²⁵ Banque mondiale, 1991, p. 254.

²⁶ C'est d'ailleurs cette situation de développement inégal entre le Kenya et ses partenaires qui a failli conduire à l'éclatement de la communauté en 1964 ; elle sera dissoute en 1977, pour être restaurée en janvier 2001.

période qui a été de libéralisation, le prix mondial du cacao a été multiplié par six²⁷, alors que durant la gestion de Nkrumah, entre 1960 et 1965, le prix du cacao avait baissé de 50 %. Certains économistes, pour minimiser les performances économiques de Nkrumah, prennent la période 1960/66 pour laquelle le taux moyen de croissance est de 1.8 %, à cause de l'incidence du chiffre désastreux de 1966 qui pourtant ne pouvait pas le concerner, puisque écarté du pouvoir au mois de janvier de cette année. Le barrage de Akosombo, construit par Nkrumah, et tant décrié à l'époque dans certains milieux, permet aujourd'hui d'approvisionner en énergie électrique à bon marché la plus grande partie du Ghana, et même des pays limitrophes comme le Bénin et le Togo. Cet avantage doit absolument être pris en compte dans le redressement économique du Ghana amorcé au cours années 80, car lui ayant épargné une lourde facture pétrolière. Ceci à la différence d'autres pays de la sous-région, où les centrales thermiques de production d'électricité fonctionnent au pétrole importé.

En Afrique de l'Ouest, les adeptes des performances économiques comparées mettent en parallèle le Ghana avec la Côte d'Ivoire, comme ils le font en Afrique de l'Est entre le Kenya et la Tanzanie. En 1960 et en 1980, le revenu par tête est respectivement de 161 dollars et 353 dollars pour le Ghana, de 176 dollars et 1315 dollars pour la Côte d'Ivoire ; l'écart de 1 à 1.1 en faveur de la Côte d'Ivoire en 1960, se creuse considérablement pour passer de 1 à 3.7 en 1980. Pourtant, les deux pays baignent dans la même zone écologique, avec les mêmes dotations naturelles en facteurs. Mais peut-on vraiment faire intervenir une différence de stratégie économique pour expliquer cet écart ? Qui peut raisonnablement soutenir que la philosophie politique des successeurs de Nkrumah de 1966 à 1980 a été différente de celle en vigueur en Côte d'Ivoire ? La ligne de démarcation entre les deux pays dans cette période se situe à un autre niveau : l'économie du Ghana est restée durant près de deux décennies pénalisée par une situation d'instabilité politique (coups d'Etat fréquents) et de pagaille monétaire entraînant le détournement de la production de cacao vers les pays voisins de la zone franc dont la Côte d'Ivoire. L'économiste français Jacques Rueff (*L'âge de l'inflation*) écrivait que le sort de l'homme se joue sur la monnaie. On peut dire sans exagérer, que le sort de l'économie ghanéenne durant cette période, s'est joué sur la monnaie.

²⁷ ROEMER, Michael, *Ghana 1950-1980: Missed Opportunities*, in Harberger (ed.), *World Economic Growth*, ICS Press, California, pp. 201., 221.

Il convient tout de même de reconnaître que dans chacun des pays ayant affiché une orientation politique radicale, les résultats ont été loin des attentes, aussi bien au niveau des réalisations économiques et sociales, qu'au niveau du projet de construction d'une nouvelle société²⁸.

La difficulté à entreprendre une telle orientation politique dans un pays au sortir de la colonisation a été évoquée. Mais le talon d'Achille de ces expériences semble avoir été la gestion du secteur public, quelque soit le domaine d'activité. Ce sont les contre performances des entreprises publiques créées par Nkrumah qui ont commencé à attirer l'attention des économistes sur le problème du secteur public en Afrique. La mauvaise gestion des entreprises publiques était inévitable, dans la mesure où le recrutement sur des bases objectives de compétence et d'intégrité l'a toujours cédé au clientélisme politique et ethnique, au népotisme, à l'économie de l'affection. Sans compter que dans bon nombre de pays, les entreprises publiques ont été utilisées comme sources de financement du parti unique au pouvoir, pour ne rien dire de la corruption.

Il convient aussi de reconnaître que la vigilance de certains observateurs des économies africaines est très sélectives, selon que le modèle est perçu comme libéral ou dirigiste. C'est ainsi que la stagnation chronique, pour ne pas dire séculaire, de l'économie du Zaïre de Mobutu est passée sous silence, ou bien timidement évoquée, alors que ce pays dispose d'atouts exceptionnels. A l'époque coloniale déjà, le Congo belge est en avance sur l'ensemble de la fédération de l'AOF au plan des infrastructures physiques et industrielles²⁹. Ce pays a sans doute l'un des potentiels économiques de développement les plus importants de toute l'Afrique, et a longtemps fait figure de pionnier dans l'application des programmes de libéralisme économique des bailleurs de fonds. Aucun pays en Afrique n'est allé aussi loin dans la voie du néocolonialisme sur fond d'ultralibéralisme : en 1979, c'est un ancien directeur de la Bundesbank (banque centrale d'Allemagne Fédérale), Edwin Blumenthal, qui vient diriger la banque centrale du Zaïre, dans le même temps que les ministres sont sous la tutelle d'une équipe de hauts fonctionnaires belges. Et pour quels résultats économiques ?

²⁸ Le Président Nyérére l'a honnêtement reconnu pour son pays : "Dix ans après la déclaration d'Arusha, la Tanzanie n'est certainement ni socialiste, ni autosuffisante."

²⁹ UNESCO, 1989, p. 285.

Enfin, dans les pays considérés comme performants, la croissance économique se limite aux villes, les capitales surtout, où elle s'accompagne d'un phénomène d'insécurité permanente et inquiétante (banditisme, délinquance, ...) pour les biens, comme pour les personnes.

Cela dit, peut-on vraiment comparer les économies africaines en termes de systèmes socio-économiques, cadres de stratégies économiques, les unes libérales, les autres socialistes ? A l'observation, il s'avère que les points de similitude sont de loin plus nombreux que les points de différenciation. Ce qui est certain, c'est que partout, les structures de l'économie de traite sont restées intactes, plus de trente années après la décolonisation. C'est ainsi que, selon certains analystes, on peut écrire l'histoire économique de l'Afrique en mentionnant les indépendances tout juste comme une étape chronologique, mais pas comme un tournant important³⁰ : parce que les économies africaines sont restées captives, désarticulées, extraverties, comme la colonisation les avait modelées.

Les premiers dirigeants politiques africains ne puisaient pas tous certes à la même source de philosophie politique. Certains, bien qu'adeptes d'un secteur public développé, n'ont jamais dissimulé leur sympathie pour un libéralisme économique véhiculant le vieux pacte colonial. D'un autre côté, si l'on écarte les professions de foi marxistes intempestives et folkloriques, on trouve des dirigeants africains qui ont été sincèrement désireux, sinon de s'engager dans une voie non capitaliste de développement, tout au moins de remettre en cause certaines structures économiques d'origine coloniale par des mesures appropriées (politique d'alphabétisation, création de monnaies autonomes, projet panafricain de regroupement...). Il se trouve simplement que dans l'ensemble, que le poids des contraintes internes et externes a toujours considérablement réduit la liberté de manoeuvre des dirigeants politiques progressistes du tiers monde.

³⁰ WALLERSTEIN, I., *The Three Stages of African Involvement in the Political Economy of Contemporary Africa*, Beverly Hills Sage, 1977, p. 30., 57.

4. L'OMC et l'Accord de Cotonou

C'est avec la banane, quatrième produit mondial d'exportation, que les pays ACP expérimentent leur première amertume avec l'OMC. Le poids lourd de l'UE, l'Allemagne, compte pour les deux tiers des importations de banane qui lui proviennent d'Amérique Latine, alors que d'autres comme la France, s'approvisionnent auprès de pays africains. Les bananes d'Amérique Latine (bananes-dollars), reçues au prix de 217 dollars la tonne, sont contingentées et soumises à l'intérieur de l'UE à des droits élevés, pour les mettre à niveau avec les importations africaines qui reviennent à 455 dollars la tonne.

A la fin de l'année 1997, les producteurs latino-américains (Mexique, Equateur, Honduras, Guatemala) font cause commune avec les Etats-Unis pour attaquer l'UE devant l'Organisation mondiale du commerce. Le gouvernement américain défend en fait ses multinationales de la banane (Chiquita, Dole, Del Monte) qui contrôlent 80 % du commerce mondial de la banane, commercialisant même une partie de la production des ACP. Les plaignants obtiennent gain de cause auprès de l'OMC : à partir de janvier 1999, les bananes-dollars peuvent entrer librement dans l'UE sans restrictions.

A la veille de l'expiration de Lomé IV, les partenaires européens font clairement entendre que la prochaine convention devra en tous points s'aligner sur les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce. Les pays ACP n'ont pas le choix. Ils ne sont plus dans la même position de négociation que lors de la signature de Lomé I en 1975, ayant perdu leur importance stratégique avec la fin de l'ordre mondial bipolaire. Les dispositions incluses dans Lomé IV sont seulement maintenues jusqu'en février 2000 par une autorisation exceptionnelle du GATT.

En mars 2000, c'est un Accord de Partenariat qui est mis en place entre les 15 pays de l'UE et les 71 pays ACP. L'accord signé à Cotonou deux mois plus tard, porte en tous points la marque de l'OMC. Il est stipulé que «la coopération économique et commerciale vise à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des Etats ACP dans l'économie mondiale...», même si par simple clause de style il est ajouté «... dans le respect de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement». Il est précisé à l'intention des ACP, que «la coopération économique et commerciale doit leur permettre de répondre aux défis de la

mondialisation et de s'adapter aux nouvelles conditions du commerce international, facilitant ainsi leur transition vers l'économie mondiale libéralisée».

Il est prévu une période préparatoire de 8 ans, de 2000 à 2007, au cours de laquelle des accords de partenariat sont négociés, pour ensuite arriver à des accords de libre échange entre l'Europe et des zones d'union douanières sous-régionales à créer dans le cadre des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cela suppose que les structures d'intégration économique dans les pays ACP soient opérationnelles ; ce qui n'est pas encore le cas. Bien entendu, il ne sera plus question de préférences commerciales unilatérales, de libre accès de produits ACP sur le marché européen. La voie de la libéralisation tous azimuts a été ouverte avec le nouveau régime d'importation des bananes. Ces zones de libre échange vont tout simplement ouvrir les marchés des ACP aux pays de l'UE. Ils vont subir la concurrence des pays UE et perdre des recettes douanières, comme la République Sud-africaine est en train de l'expérimenter. Des études d'impact effectuées par l'UE en 1999 montrent que les nouveaux accords vont faire subir aux ACP des pertes de recettes publiques de 16 % à 37 %. La participation de l'Afrique à l'OMC est un meilleur arrimage au système commercial³¹ puisqu'elle constitue à l'UE une priorité mondiale.

5. L'Afrique dans les coopérations commerciales et financières

Les indicateurs de participation à la mondialisation retenus par certains économistes sont généralement la part reçue dans les investissements extérieurs et la part dans le commerce mondial. La marginalisation de l'Afrique apparaît de façon nette si l'on réfère aux flux de commerce et de capitaux. Les termes "insiders" et "outsiders" ont été utilisés pour rendre compte des inégalités qui existent à ce niveau, entre pays. Dans le groupe du tiers monde, les insiders, les parties les plus prenantes dans la mondialisation, sont d'abord les pays d'Asie et ceux d'Amérique Latine dans une moindre mesure. Les outsiders, c'est à dire les exclus, sont les pays d'Afrique, du fait de leur faible participation dans les relations économiques et financières internationales.

³¹ *Le Courrier* n° 185-mars-avril 2001, p. 16. Coopération et développement ACP-UE

La part de l'Afrique dans le commerce mondial n'a cessé de décroître, passant de 5 % en 1980 à 1.9 % en 1997³². Du côté des exportations, la baisse de performance de l'Afrique est due à la concurrence de nouveaux exportateurs latino-américains et asiatiques, pour des produits traditionnels comme le cacao, le café et le coton.

La part totale de l'Afrique dans les flux reçus par les pays en développement, qui était de 15 % dans la période 1975-82 est tombée à 9 % en 1996³³, alors que les deux tiers allaient en Asie. Dans la période 1990-1998, les flux d'investissements extérieurs sont ainsi répartis : 54 % à l'Asie, 37 % à l'Amérique Latine, 9 % à l'Afrique dans son ensemble et au Moyen Orient³⁴.

L'évolution à la baisse de la part de l'Afrique dans les flux d'investissement extérieur est celle du tiers monde dans son ensemble. Une réorientation géographique très nette est opérée à partir de 1960 : le tiers monde recevait jusqu'en 1960 la moitié des flux d'investissement direct mondiaux, le tiers en 1966, le quart en 1974, et 16.9 % en 1988-89³⁵. Au niveau mondial, le recentrage s'est fait en direction des pays du nord, et à l'intérieur du tiers monde, l'Asie du Sud-Ouest a reçu la moitié du restant.

C'est ainsi que les opérations de délocalisation de certaines industries du Nord (chaussures de sport, composants électroniques, matériel électrique et électronique...), pour des besoins évidents de préservation de l'environnement et de profit, ne se font que très rarement en direction de l'Afrique. Mais lorsque la délocalisation industrielle porte sur des industries polluantes et sur des conditions d'exploitation des travailleurs type 19^{ème} siècle, les Africains devraient-ils s'en plaindre³⁶ ?

En Afrique, les firmes transnationales ont déployé des activités plutôt dans le domaine de l'extraction minière et pétrolière, en Afrique du Nord, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, en Angola, en Zambie, au Swaziland³⁷. Faut-il déduire de tout cela que l'Afrique est contournée par la mondialisation dans sa phase actuelle ? Il est certain que les firmes multinationales semblent accorder moins d'intérêt à l'Afrique dans leurs opérations d'investissement. Mais la mondialisation comporte un autre

³² Rapport CEA, 1998.

³³ UNCTAD, 1999

³⁴ UNCTAD, 1999

³⁵ HOOGWELT, Ankie, *Globalisation and the Postcolonial World. The New Political Economy of Development*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1997.

³⁶ KORTEN, David, *When the Globalisation Rules the World*, 1996, p. 16-32. USA in 1995 by Rumarian Press Inc. and Berrett-Koehler Publisher Inc.

³⁷ CANTWEL, John, *Globalisation and Development in Africa*, in: DUNNING, J., K. A., Hamdani eds. p. 155-179.

volet, très important, la libéralisation, dans laquelle sont à l'oeuvre les grandes organisations économiques internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dont personne ne peut contester la présence en Afrique. Les indicateurs de participation à l'économie mondiale sont certes des repères, mais ne constituent pas tous les repères de la mondialisation.

V. LES CONDITIONALITÉS POLITIQUES (ACP-UE)

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais d'abord que nous, habitants des pays pauvres, nous posons d'abord la question de savoir si : les conditionalités sont-elles négociables avant de devenir conditionalités ?

Par rapport à la capacité d'absorption, la balle est en grande partie dans le camp des pays ACP et le respect de la contrepartie est un élément capital qui freine l'absorption des fonds.

Le financement de l'économie a permis de constater la forte dépendance des pays pauvres vis-à-vis de l'aide extérieure. La prédominance de cette aide ne permet pas toujours aux responsables politiques et administratifs de décider librement de l'avenir de leurs pays. Les conditionalités des programmes à partir desquelles les aides sont octroyées attestent bien cela, d'où la réticence de plusieurs pays africains vis-à-vis de l'aide contre laquelle ils souhaiteraient plutôt des investissements privés³⁸.

Les conditionalités politiques de l'UE et les institutions financières du monde sont basées sur le libéralisme et le programme d'ajustement structurel. La combinaison des préoccupations du Fonds monétaire international essentiellement basées sur la stabilité monétaire et de la Banque mondiale, orientées vers la promotion de la croissance économique, se traduisent dans les faits, par la stabilisation du déficit extérieur et la restructuration de l'appareil productif. C'est l'ensemble de ces deux mesures qui constitue les objectifs fondamentaux des Programmes d'ajustement structurel.

Pour atteindre ces objectifs, les réformes préconisées concernent tous les secteurs de la vie économique.

1. L'agriculture, avec proposition de désengagement de l'Etat, de l'arrêt aux subventions et la nécessité de relever les prix aux agriculteurs, pour inciter ces derniers à produire d'avantage.

³⁸ L'entretien du président Yoweri Museveni de l'Ouganda au journal belge *La Libre Belgique* mentionné dans *Dossier noir de la politique africaine de la France* n° 9, intitulé France-Zaïre-Congo, 1960-1997. L'Harmattan, Paris, 1997, pp. 45-46.

2. L'industrie, avec allégement des coûts de production, par la baisse de la fiscalité, la réforme du marché de travail etc. L'Etat doit également se désintéresser de plus en plus de ce secteur, en privatisant les entreprises publiques.
3. Le commerce, avec la libéralisation des prix et la suppression des monopoles d'importation et aux autres systèmes de quota. L'Etat doit aussi libéraliser le commerce extérieur en supprimant les barrières non tarifaires et en abaissant les tarifs extérieurs.
4. Le secteur financier, en renonçant à la fixation administrative des taux d'intérêt, en liquidant les banques tombées en faillite, en particulier les banques étatiques.
5. Le système éducatif, en demandant à l'Etat de mettre uniquement l'accent sur l'enseignement primaire et professionnel, et de se désengager progressivement du supérieur jugé trop coûteux et peu adapté au fonctionnement de la société africaine.
6. La santé, où il est suggéré à l'Etat de mettre l'accent sur les soins primaires de base.
7. L'Etat avec la réduction de ses effectifs, le regroupement des Ministères si possible, et la diminution des dépenses militaires et de prestige.
8. Paiement des dettes extérieures de l'Afrique.

En effet, tous les secteurs de la vie économique et sociale sont concernés par les réformes du PAS (programme d'ajustement structurel). C'est au vu de ces réformes et de la rigueur avec laquelle elles sont mises en place que les institutions financières comme le FMI ou la Banque mondiale s'engagent à octroyer les prêts dénommés Prêts d'ajustement structurel.

Malgré l'importance de l'aide octroyée par les institutions financières internationales, cette aide reste insuffisante au regard des problèmes auxquels sont quotidiennement confrontées les populations. Cependant, elle est en diminution constante depuis la dévaluation du franc CFA³⁹ intervenue en janvier 1994. Les exigences de la mondialisation dans les pays d'Afrique, notamment la réduction des

³⁹ POGNON, Guy, «La question CFA face à l'avenir de l'Euro». Quotidien *La Nation* du mardi 27 avril 1997, p. 7.

déficits budgétaires sont à l'origine de cette diminution de l'aide. La relève attendue des investissements privés tarde à venir. On constate plutôt un certain désintérêt des firmes multinationales vis-à-vis de l'Afrique. Je dis bien désintérêt parce que ce n'est pas toutes les firmes qui aiment investir en Afrique. Celles qui y sont ont le marché en main.

Le PAS, programme d'ajustement structurel

La libre circulation des capitaux, des idées, des biens et des services n'est possible que lorsque l'Etat se fait petit, voire tout petit. Les néolibéraux le pensent pour les grandes puissances et encore plus quand il s'agit de nos Etats postcoloniaux qu'ils jugent incompetents et corrompus. Le procès des économies africaines est donc aussi celui de l'Etat-nation qui se cherchait et tentait d'émerger. Il est à présent atteint dans son fondement, son fonctionnement, ses moyens humains et matériels, ses biens réels, ses modes d'intervention et ses idéaux.

La réalité reste masquée par un discours moralisateur sur la discipline monétaire, la privatisation et la décentralisation, comme moyens privilégiés de lutte contre la pauvreté. Aussi n'est-il pas étonnant que celle-ci s'exacerbe et frappe de plein fouet les agents de l'Etat et plus particulièrement ceux d'entre eux qui ont fait le choix d'être honnêtes et patriotes.

En acceptant de déconstruire l'Etat et de le reconstruire selon le credo néolibéral, les dirigeants africains scient en fait, sans toujours le savoir, la branche sur laquelle ils sont assis. Car de la démocratisation, les populations africaines attendaient et attendent surtout un Etat nouveau plus juste et plus efficace qui serait leur allié, conscient de l'ensemble de leurs besoins et à même de les satisfaire ou tout au moins de les aider à les satisfaire. De part leurs instructions et leur intransigeances, en matière de réforme administrative, les institutions financières altèrent la nature de ce contrat social, et faussent le jeu démocratique. Ce n'est pas le dernier rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde intitulé *l'Etat dans un monde en mutation* qui fera croire le contraire.

L'omnipotente institution de Washington explique pourquoi et comment certains pays réussissent mieux que d'autres à se développer durablement, à éradiquer la pauvreté et à s'adapter au changement. Elle accuse les technocrates qui ont poussé

les gouvernements à entreprendre des projets fantaisistes et à décourager les investisseurs. La population, dit-elle, a été privée des biens publics les plus élémentaires dont les routes, les services de santé et d'éducation de base. Des gouvernants puissants ont exercé une autorité arbitraire. La corruption est devenue endémique, le développement s'est trouvé compromis. Face à la détérioration des services publics, les particuliers et les entreprises se sont soustraits de l'impôt. Ce qui n'a fait qu'aggraver la situation et empirer la pauvreté, etc.

Parmi ces chefs d'accusation, les fonctionnaires et experts de la Banque mondiale occultent, bien entendu, leurs propres erreurs d'appréciation, le poids de la dette et les PAS. De jolis cubes, de tailles différentes, distinguent les pays de la zone I où l'Etat n'est pas capable parce qu'il veut tout faire, de ceux de la zone III, performants parce qu'ils se concentrent sur un petit nombre de tâches essentielles. Mais on ne passe pas de la zone I à la zone II du jour au lendemain, selon les auteurs du rapport. Il faut le temps de la prise en charge par les acteurs du secteur privé et de la société civile des activités dont l'Etat doit être dessaisi.

En réalité, les rôles que les néolibéraux reconnaissent à l'administration sont le maintien de l'ordre et le respect de la loi du marché qui fait désormais force de loi. Sur le plan juridique, l'amalgame est savamment et subtilement entretenu, entre droit des affaires et droits de l'homme, entre libre circulation des capitaux et liberté du commerce. La libre circulation des personnes entre pays riches et pays pauvres est plus ou moins escamotée.

La démocratie pluraliste, piégée par le paradigme néolibéral, participe en fait à la mise à mort de l'Etat, accusé de tous les maux. L'administration est dite budgétivoire, inefficace, centralisatrice, arbitraire, corrompue, volontariste, kleptocrate et combattue comme telle. La plupart de ces griefs sont fondés, clairement perceptibles et souvent perçus par les gouvernés, qui les dénoncent sans pour autant souhaiter le démantèlement de l'Etat. Car, dit un proverbe africain, si vous abattez votre chien méchant, celui du voisin vous mordra. La mise à mort de l'Etat-nation, que nous pouvions transformer de l'intérieur, se fait au profit d'un exécutif supranational aussi centralisateur, aussi arbitraire et aussi prédateur que lui.

L'un des non-dits de la désétatisation est le fait que la puissance publique, contrairement aux nouveaux acteurs privés et à la main invisible du marché, n'est pas à l'abri des pressions sociales (grèves) et politiques (élections), donc de l'instabilité dont les investisseurs ont horreur.

Mais le véritable tort de l'Etat-nation est d'être, avec ses frontières, ses ressources naturelles, son revenu et ses prérogatives, l'expression de la souveraineté nationale, donc une force de résistance à l'expansionnisme du capital mondial. Les institutions financières internationales les lui disputent sournoisement pour les confier à l'instance supranationale, superpuissante, insaisissable pour la plupart des citoyens africains et hors de leur atteinte : le G7.

Elle a sept super-ministères : le FMI joue le rôle de ministère des Finances, la Banque mondiale celui de l'Economie et de l'Intégration mondiale, l'OMC celui du Commerce mondial tandis que le Conseil de sécurité des Nations unies est celui de la Défense. Il suffit que l'Etat sous-ajustement joue localement les rôles que ces instances lui assignent pour que tout aille pour le mieux du point de vue des maîtres du monde. Les aspects de l'existence humaine – tels que l'éducation, la santé, l'environnement – considérés comme improductifs sont laissés aux autres agences du système des Nations unies et aux organisations caritatives. Mais pas totalement quand ils peuvent faire l'objet des projets qui autorisent de nouveaux emprunts.

L'histoire de la planification du développement dans les ACP illustre la manière dont l'Etat sous ajustement est dessaisi de ses prérogatives par les mécanismes du marché.

La planification centralisée a été introduite en Afrique au cours des années soixante. Elle a échoué pour des raisons externes (rigidité du système soviétique qui servait de modèle, et torpillage de l'ancienne puissance colonisatrice) et internes (manque de recul et d'expérience des agents de l'administration par rapport aux exigences du développement, insuffisance notoire de cadres de haut niveau, mauvaise gestion et clientélisme).

Dès le début des années soixante-dix, on parlait déjà «de crise de la planification, même si les projets simples et les plus rentables avaient été financés sans grandes difficultés et que la situation des balances de paiements était moins préoccupante qu'aujourd'hui. Les années quatre-vingt ont été marquées par la montée des recommandations libérales visant à réduire le poids de l'Etat, jugé surdimensionné, inefficace et corrompu et, simultanément, à promouvoir les mécanismes du marché⁴⁰.»

⁴⁰ MAZIER, Jules, *Plan et marché*, Primature/Commissariat au Plan, Bamako, octobre 1995, p. 7.

La réforme administrative est la stratégie qui permet le redimensionnement de l'Etat, la simplification des procédures de recrutement et de licenciement en vue de la maîtrise de la masse salariale et de la libéralisation de la force de travail.

D'une pierre, les institutions financières font ainsi deux coups : elles créent les conditions du remboursement du service de la dette et de la privatisation.

Le dépérissement de l'Etat, sur cette base, coûte extrêmement cher au plan économique, social et moral, aux travailleurs. Ceux-ci assistent en même temps à la raréfaction de l'emploi et à l'érosion de leur pouvoir d'achat alors qu'ils doivent faire face à leurs rôles sociaux et familiaux de pères, de mères, de fils, de filles... Ils ont alors recours à des stratégies de survie (double journée de travail, malversations, clientélisme politique) dont la plupart d'entre eux auraient pu et voulu faire l'économie.

L'agent de l'Etat que le discours dominant diabolise est la plupart du temps un être appauvri, traqué et désemparé par la faiblesse du niveau des rémunérations et l'insécurité de l'emploi. Nombreux sont les fonctionnaires de l'Etat décédés qui doivent leur disparition subite ou lente aux bas salaires, au stress, à la sousalimentation et parfois à l'alcool et à la cigarette. Des critiques font remarquer que «les salaires dans nos pays équivalent au 1/70 des salaires payés dans les pays capitalistes avancés alors que les PAS font monter les prix des biens de consommation jusqu'au niveau des prix pratiqués sur le marché international⁴¹».

Matériellement appauvris par la politique des bas salaires, les cadres et agents de la fonction publique africaine le deviennent aussi intellectuellement, faute d'opportunités d'exercer leurs compétences et de les améliorer. Ils sont constamment pris de court par des thèses et des concepts nouveaux, régulièrement lancés par l'industrie occidentale du développement. La plupart des idées, énoncés et projets qu'ils élaborent, quand ils s'y essaient encore, sont examinés à travers les grilles d'analyse auxquelles ils sont rarement jugés conformes, tant qu'ils ne confortent pas le paradigme dominant.

Dans le même temps, ceux d'entre eux dont les aptitudes sont de nature à renforcer les capacités nationales sont cooptés et happés par une agence de développement ou une autre qui paie mieux que l'Etat. Les exemples de récupération

⁴¹ Au regard de cette désolation que l'on sème dans les pays du tiers monde, Susan George rappelle qu'au mois d'août 1991, les salaires des directeurs de la Banque mondiale et du FMI sont passés à 285 000 dollars par an. Le salaire des membres de leurs états-majeurs était plafonné à 190 000 dollars.

de cadres et techniciens nationaux compétents abondent. Quant aux responsables de haut niveau, ceux d'entre eux qui aspirent à une carrière internationale «négocient» les contrats et accords de coopération avec prudence. L'Etat-nation, miné de l'extérieur et de l'intérieur, est, dès lors, bien seul. La prolifération et la montée en force d'agences d'exécution de la Banque mondiale qui fonctionnent selon des règles strictes le vident totalement de son contenu. Faute d'alternatives au manque de moyens financiers, matériels et logistiques, l'administration s'accommode souvent à son propre affaiblissement. Chaque ministère tente d'avoir «son» projet qui sera exécuté par une agence placée sous «sa» tutelle.

D'autres circuits parallèles, visant à décourager l'intervention de l'Etat, sont financés et directement contrôlés par les agences de coopération.

Les agents de l'Etat qui n'ont pas été touchés par des licenciements, compressions et départs «volontaires» à la retraite, auraient logiquement dû être à l'abri des bas salaires et du sous-équipement. Tel n'est pas le cas. Projets, colloques et séminaires ont fini par devenir les seuls moyens d'amélioration des revenus des fonctionnaires ainsi que le mode de fonctionnement de l'Etat. Tout se passe comme s'il ne pouvait pas y avoir de développement là où il n'y a pas de projets. Il apparaît en tout cas qu'il n'y a souvent pas de matériel roulant, de carburant, d'ordinateur, etc., sans projets. L'administration en est déstabilisée puisque l'arrêt du financement extérieur marque souvent le relâchement ou la fin de l'action initiée.

Projets de «développement», ateliers et séminaires révèlent également le caractère déséquilibré des rapports de force entre les partenaires extérieurs et l'administration. Nombreux sont les organismes bilatéraux et multilatéraux qui imposent au pays «bénéficiaire» de «l'aide» des experts internationaux de leur choix. Le PNUD fait remarquer à ce sujet qu'en 1989 l'assistance technique a coûté à l'Afrique subsaharienne 3.3 milliards de dollars, soit le quart de l'aide au développement dont elle a bénéficié, alors que les indicateurs de développement humain y sont les plus bas du monde. «Il ne suffit pas que les experts étrangers soient doués pour inculquer leur savoir à leurs homologues dans le pays (ce qu'ils ne sont généralement pas). Sans racines, les fleurs coupées se fanent et meurent⁴².»

⁴² Il est également apparu, au fil du temps, que des liens de parenté, d'amitié et autre forme de clientélisme interviennent dans le choix des experts internationaux. Dès la mise en place d'un financement, les bureaux d'études, consultants et ONG du Nord en sont informés pour qu'ils se positionnent. Des pressions sont parfois exercées sur le pays bénéficiaire de l'aide ou de l'emprunt pour qu'il «coopère». PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994, p. 86.

Aux motifs économiques, administratifs et financiers qui sont en train de vider l'administration malienne et africaine de son contenu, sont venus s'ajouter, avec le multipartisme, les motifs politiques. Les partis politiques tentent, dans le cadre des gouvernements d'ouverture, d'avoir le contrôle des départements ministériels et des services qui disposent de moyens financiers et logistiques importants.

Les associations et les ONG, dont la plupart ont émergé au lendemain des événements de mars 1991, étaient apparues comme des espaces de liberté, de créativité et de convivialité capables de compenser les carences de l'Etat. Leur existence est effectivement une belle traduction de la liberté d'association et d'entreprendre. Mais, pour l'heure, ils ne jouent pas leur rôle, ni dans le renforcement de la société civile comme on aurait pu s'y attendre, ni dans l'amélioration de la qualité des interventions et de la gestion des ressources. Ces structures manquent souvent d'expérience et de moyens de travail autres que ce que la coopération bilatérale ou multilatérale leur accorde. Pour accéder à ce financement extérieur, elles sont comme l'Etat, plus ou moins condamnés à épouser le credo néolibéral. Leurs actions sont souvent éparées, décousues et destinées à atténuer le coût social et écologique de la restructuration économique.

Les ONG internationales n'échappent pas à ce sort qui consiste à colmater les brèches du système néolibéral. Elles ont souvent l'avantage d'être financièrement et matériellement mieux nanties que les ONG locales, en raison du soutien et de la confiance que leur accordent les pays industrialisés dont elles sont originaires.

Il faut toutefois rendre hommage à certaines ONG du Nord, capables d'engagement véritable, de combativité et de courage intellectuel dans la défense des droits économiques et politiques des Africains. Certaines d'entre elles sont de puissants groupes de pression auprès des institutions internationales de financement, du système des Nations unies, des bilatéraux et des gouvernements du Nord.

Lorsqu'elle pousse à la désétatisation, la communauté des créanciers mise surtout sur le secteur privé. L'Etat affaibli et acculé s'engage, souvent à son corps défendant, dans la privatisation de ses biens, y compris dans les secteurs stratégiques dont les pays industrialisés eux-mêmes, hésitent souvent à se séparer. Cette situation est tragique quand il s'agit de nos pays, du fait du caractère embryonnaire du secteur privé national. La mise à mort de l'Etat profite alors aux investisseurs étrangers et à l'élite politique et commerçante qui n'aura pas su voir au-delà de ses intérêts

particuliers. Quelques *joint-ventures* leur donnent l'illusion d'être dans la bonne direction.

En réalité, nombreux sont les opérateurs privés, béninois et africains, qui perçoivent clairement les limites d'une ouverture économique au marché non contrôlée par les nationaux. Ils regrettent leur exclusion des processus de prises de décisions. «Les politiques d'ajustement sont négociées sans grande participation du secteur privé. Ce dernier a le sentiment d'avoir été plus utilisé que compris, et les rares concertations organisées ont eu pour vocation de valider des décisions "prêt-à-porter". L'ensemble des mesures a été élaboré par des fonctionnaires nationaux qui partageaient souvent la même vision en termes d'encadrement, voire d'"embrigadement" du secteur privé⁴³.»

⁴³ MAMADOU, Diaye, *Un regard sahélien sur l'ajustement structurel*. Interview dans le bulletin d'information du club du Sahel, n° 16, 1997, p. 13.

VI. L'ACCORD DE COTONOU ET LES EXIGENCES DE LA PRIVATISATION

1. Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique

La technologie est l'étude des outils, des machines et des techniques utilisées dans l'industrie et/ou l'ensemble de savoirs et de pratiques fondées sur des principes scientifiques, dans un domaine technique. Par contre, les savoirs et savoir-faire endogènes représentent l'ensemble des connaissances acquises par la pratique et l'habileté à réussir ce qu'on entreprend et/ou la traduction de la compétence professionnelle.

Le faible niveau technologique et celui des savoirs et savoir-faire caractérisent le développement de l'Afrique malgré les potentialités en ressources humaines dont dispose le pays pour une impulsion technologique. Pour ce faire, la modernisation de l'appareil productif national résultera effectivement de la promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique⁴⁴. En effet, les éléments constitutifs de l'appareil productif demeurent l'ensemble des ressources matérielles et humaines d'une part, et l'ensemble des équipements, des techniques, des modes de travail et des systèmes d'éducation d'autre part. Ces différents facteurs sont favorables à la création des richesses, de la valeur ajoutée et à l'amélioration de la productivité.

Au cours des dernières années, les performances des économies nationales ont connu une amélioration diversifiée selon les cas, grâce au développement de la technologie de l'information et des communications. En Afrique, l'agriculture qui constitue la base de l'économie ne bénéficie pas encore de façon encourageante des techniques et méthodes plus modernes pour son développement, tant au niveau de la production que de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles⁴⁵. Cette situation s'explique aussi par une faible industrialisation malgré l'émergence timide des petites et moyennes industries, des petites et moyennes entreprises.

⁴⁴ IGUE, John, *Le territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Karthala, 1995. p. 270.

⁴⁵ PICKERING, Donald, *Recherche agricole et développement technologique en Afrique*, compte rendu d'une réunion de hauts responsables à Feldafing, République d'Allemagne, 24-27 septembre 1987. p. 21-28.

C'est pourquoi, face aux exigences de la mondialisation, il convient d'oeuvrer pour une modernisation accélérée de l'appareil productif à travers des choix précieux d'investissement, des programmes de formation et de recherches pour soutenir la production. De même, le transfert de technologie doit-il s'accompagner de l'acquisition des connaissances et savoir-faire requis pour manipuler les équipements, assurer leur maintenance et opérer des modifications adaptatives dans le système de production par le développement d'une aptitude à innover.

L'intégration économique mondiale expose l'Afrique à la concurrence internationale. Pour y faire efficacement face avec la compétitivité requise, le pays doit adopter et développer les domaines de technologies modernes et des savoir-faire endogènes, en créant par exemple des institutions capables de promouvoir la recherche scientifique, les équipements de pointe et de former des techniciens compétents⁴⁶.

De nos jours, l'un des facteurs de rayonnement d'un pays demeure les performances scientifiques et techniques. Ainsi, les technologies traditionnelles (égrenage du maïs, râpage du manioc, broyage du sorgho, fumage du poisson, etc.) qui ont prouvé leur efficacité avant l'apparition des technologies plus modernes doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière. Toutefois, leur promotion sélective et leur application là où elles seront utiles par le jeu de combinaison avec les technologies modernes doivent être mieux étudiées.

Ainsi, les scientifiques nationaux doivent-ils mettre leurs savoirs au profit de la société sur la base d'une définition exacte et conséquente des objectifs de recherches qui tiennent compte des réalités du développement du pays. Car, les résultats socio-économiques de nombreux pays africains ont montré que l'importation des technologies non maîtrisées ne conduit pas au développement technologique autonome et que les politiques d'industrialisation basées sur l'acquisition de produits de la technologie ont débouché sur l'obsolescence, en raison du développement rapide des équipements.

La faible productivité des ressources humaines, l'inadéquation et l'inorganisation des systèmes de formation nécessitent le renforcement d'un système éducatif performant afin de former de la main-d'oeuvre qualifiée et de promouvoir les filières

⁴⁶ ADOTEVI, Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, Chaka, Collection Afrique contemporaine, Paris, 1990, p. 120-124.

de recherches aussi bien dans le domaine technique et professionnel que des nouvelles technologies de l'information et de la communication⁴⁷.

Au total, la promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique doit constituer la stratégie appropriée. En effet, le nouvel ordre mondial qui est essentiellement technologique s'explique par le fait que la technologie est devenue un moyen, un instrument de puissance, de compétitivité dans le monde des affaires. C'est pourquoi, la survie des entreprises réside dans le processus permanent d'innovation technologique en prenant appui sur un dispositif structurel et organisationnel approprié. Car le progrès technologique, véritable support du développement économique et social ne se réalise ni automatiquement ni au gré du hasard, mais doit procéder d'une approche interdisciplinaire et multisectorielle, relevant d'une stratégie volontariste soutenue par une bonne planification et une gestion rigoureuse.

Il revient alors aux pouvoirs publics de jouer un rôle très important. L'Etat doit être le régulateur et le promoteur d'un environnement propice aux plans administratif, économique, financier et technique. Parce que le développement technologique est un processus dynamique qui doit correspondre à une volonté d'acquisition d'un savoir-faire approprié, librement choisi et destiné à répondre à des besoins clairement définis.

Dans un monde de plus en plus concurrentiel où la connaissance rime avec les mécanismes du développement, il faut se doter d'une politique rigoureuse de mise en valeur des innovations technologiques, et tirer profit de toutes les opportunités en la matière.

Au demeurant, l'une des conditions fondamentales qui assureront la promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique est la mise en place d'un cadre structurel et organisationnel approprié, ainsi que le renforcement et l'organisation du potentiel scientifique et technique (capacités institutionnelles, ressources humaines, financement, etc.).

Pour y parvenir, la réalisation effective des options stratégiques est déterminante. Au nombre de celles-ci, on peut retenir :

- le renforcement du système éducatif et d'un environnement favorables au développement technologique ;

⁴⁷ GODET, Michel, *Manuel de prospective stratégique*, Tome 2, L'art et la méthode, Dunod, Paris, 1997.

- le développement de la technologie moderne appropriée ;
- la promotion des innovations technologiques ;
- la promotion et la capitalisation des savoirs et savoir-faire endogènes.

2. Renforcement du système éducatif et d'un environnement favorables au développement technologique

Le rôle régulateur efficace de l'Etat et le dynamisme du secteur privé, constituent des facteurs importants pour la compétitivité de l'économie. La compétitivité, un grand défi à relever, ne peut être effective que si la création d'un environnement institutionnel et réglementaire incitatif devient une réalité⁴⁸. Aussi, le système éducatif et la création d'un environnement favorable au développement technologique sont-ils nécessaires pour faire de l'enseignement technique et professionnel et de la recherche scientifique, une préoccupation nationale en vue d'un développement technologique approprié.

Tous les acteurs de développement (pouvoirs publics, institutions de recherche et développement, chefs d'entreprises, centres de formations, agences de financement, génies créateurs, etc.) doivent instaurer entre eux, une étroite collaboration qui suscite une impulsion au développement technologique.

L'Afrique pour être un vrai acteur de la mondialisation doit oeuvrer pour disposer de la main-d'oeuvre locale qualifiée, facteur d'amélioration des appareils productifs des entreprises et d'accroissement de leur productivité pour un meilleur développement du tissu économique et de l'appareil productif national. Il doit aussi se pencher sur les adaptations des équipements de production, des innovations technologiques favorables à la valorisation des savoirs et savoir-faire, en vue de relever le niveau de productivité dans les différents secteurs.

Les principaux axes stratégiques qui facilitent la réalisation d'une telle option sont :

- *augmentation des capacités d'accueil et amélioration des performances de l'enseignement technique et professionnel ;*
- *application effective des textes normalisant l'apprentissage ;*
- *dynamisation du système national de recherche ;*

⁴⁸ Division Agriculture et Environnement DACO, Région Afrique. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre-Ouest, 1996, 124-128.

- *gestion et suivi permanent de la formation technique et professionnelle ;*
- *enseignement de l'anglais comme langue de travail.*

3. Développement de la technologie moderne appropriée

Les besoins technologiques des pays en développement ne s'expriment pas par l'acquisition d'une technologie plus récente et/ou plus sophistiquée. Ils se traduisent plutôt par l'acquisition d'une technologie appropriée. Ceci est particulièrement vrai pour les technologies destinées aux zones rurales où le taux d'alphabétisation est bas et où les moyens d'entretien des équipements complexes sont inexistant. Un exemple très illustratif est le suivant :

«Un pays en développement a préféré le système électronique de dernière pointe pour assurer un certain modèle de contrôle. Lorsque le système tomba en panne sous l'effet d'inondation, il ne fut pas possible de la réparer sur place et toute la chaîne est arrêtée pendant une longue période à l'attente d'un financement en monnaie étrangère et des services d'un personnel expatrié. Une unité voisine régie par des systèmes électroniques de contrôle conventionnel a été simplement isolé et facilement réparé par une équipe locale de maintenance»⁴⁹.

Fort de ce qui précède, il est impérieux que les programmes de développement technologique permettent d'améliorer le processus d'appropriation pour que l'industrie locale ait la capacité de se développer davantage par sa capacité autonome de maintenance et d'innovation. Pour y parvenir, les axes essentiels à mettre en oeuvre sont :

- élaboration et mise en oeuvre des programmes de développement technologique ;
- amélioration du processus d'appropriation de la technologie ;
- nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- développement de la technologie de pointe dans quelques domaines (santé, industrie, agro-alimentaire).

⁴⁹ ONU-CEA : Gestion de la Science et de la Technologie en Afrique, juillet 1993.

4. Promotion des innovations technologiques

Les innovations technologiques ont toujours joué un rôle dans la prospérité des nations. Les grands progrès réalisés au cours des récentes décennies et l'émergence de nouveaux pays économiquement performants ont démontré le rôle catalyseur de la technologie dans le processus de développement. Ainsi, le Japon a été très performant par imitation, initiation, réplique et amélioration des technologies transférées. De même, les pays émergents (Malaisie, Taïwan, Singapour, etc.) ont élaboré et appliqué des stratégies nouvelles basées essentiellement sur le transfert, l'assimilation et l'innovation intensive des technologies assorties de politiques de développement à long terme.

L'Afrique possède un potentiel de développement dans le domaine technologique. Une meilleure adaptation des politiques technologiques aux secteurs de développement valoriserait ce potentiel. C'est pourquoi, il est nécessaire de mieux organiser le potentiel humain en science et technologie afin d'augmenter sa crédibilité et lui permettre de participer pleinement à la croissance et apporter sa contribution au potentiel mondial de la science et de la technologie⁵⁰.

Par ailleurs, une harmonisation des politiques nationales d'innovations technologiques au plan sous-régional, pour une exploitation efficace des ressources de la sous-région dans les innovations et les politiques d'appropriation de technologies, s'impose.

Les axes pouvant assurer la réalisation de cette option sont :

- *renforcement des structures nationales pour faciliter les innovations technologiques ;*
- *renforcement des échanges d'expériences sud-sud et nord-sud pour la promotion des innovations technologiques*⁵¹.

⁵⁰ Futurs Africains, Forum sur la compétitivité future des économies africaines. Dakar, Sénégal multipagination, mars 1999.

⁵¹ EBOUSSI, Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Karthala, Paris, 1993, p. 17., 21.

5. Le rôle des firmes transnationales dans les pays ACP

Les firmes transnationales sont des opérateurs directs dans le processus de mondialisation, particulièrement par leurs opérations de placements et investissements internationaux de capitaux. Leur puissance de manoeuvre est constamment renforcée par des vagues de fusions et acquisitions sans précédent dans l'histoire économique. La presse annonce régulièrement ce qui chaque fois apparaît comme «la plus grande fusion de tous les temps», ceci dans différents secteurs : industrie pharmaceutique, automobile, finance et banque, pétrole, médiats... .

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) dénombre 39 000 firmes transnationales en 1995. Mais elles sont d'envergure inégale : les 500 plus importantes d'entre elles contrôlent près des trois quarts du commerce mondial, et génèrent plus de la moitié des flux d'investissements extérieurs⁵². Des multinationales de taille moyenne, comme Unilever, Nestlé, Sony, ont un chiffre d'affaires annuel supérieur au produit intérieur brut de pays africains comme l'Egypte ou le Nigeria. Le chiffre d'affaires d'un géant tel que General Motors fait plus de la moitié du produit intérieur brut de toute l'Afrique.

Le rôle des transnationales dans l'économie mondiale a été très bien mis en exergue par deux auteurs qui ont eu le mérite de l'avoir perçu avant même le déclenchement de la nouvelle mondialisation : «Ceux qui dirigent les sociétés transnationales sont les premiers dans l'histoire, avec l'organisation, la technologie, la monnaie, l'idéologie, à tenter de façon crédible de gérer le monde comme une unité organique intégrée»⁵³. Au début du siècle déjà, pendant la campagne électorale de 1912, alors que le CFR n'existait pas encore, le président Woodrow Wilson déclarait que «l'Etat américain est aux mains des capitalistes et des industriels américains»⁵⁴.

L'histoire économique n'a jamais connu un niveau aussi sophistiqué de transnationalisation des firmes, avec les stratégies actuelles de participation et de délocalisation. L'Amérique du Nord constitue le noeud autour duquel s'articulent ces liaisons consistant en investissements américains à l'extérieur, et investissements

⁵² CLARK, Ian, *Globalisation and Fragmentation. International Relations in the twentieth Century*, Oxford University Press, Oxford, 1997.

⁵³ BARNET, Ronald, *Global Reach: the Power of Multinational Corporations*, Simon and Schuster, New York, p. 10-17.

⁵⁴ REICH, Robert, *L'économie mondialisée*, 1993, (traduit de l'anglais) *The Work of Nations*, Dunod Nouveaux Horizons, Paris, 1991, p. 6-31.

étrangers aux Etats-Unis. Robert Reich (*l'économie mondialisée* 1993) donne à cet égard des indications édifiantes : la production des firmes appartenant à des Américains est réalisée pour plus de 20 % en dehors des Etats-Unis par des travailleurs étrangers ; en 1990, 40 % des salariés de IBM sont des étrangers ; des firmes appartenant à des Américains emploient 11 % de la main-d'oeuvre industrielle de l'Irlande du Nord, allant de la fabrication des logiciels à celle des cigarettes ; 200 firmes appartenant à des Américains emploient plus de 100 000 personnes à Singapour pour fabriquer des composants électroniques destinés à être exportés aux Etats-Unis ; le plus grand employeur privé de Singapour est la firme américaine General Electric qui est aussi à l'origine d'une part notable des exportations de ce pays.

La délocalisation est aussi le fait de petites et moyennes entreprises : la société familiale d'optique Swan basée à New York a des usines à Hong Kong, en Chine, en Italie, la stratégie de son président étant de « nous précipiter partout où nous trouvons un marché du travail compétitif ».

Ce qui est nouveau, c'est l'importance des investissements étrangers aux Etats-Unis : l'investissement étranger dans les entreprises industrielles des Etats-Unis passe de 2 % en 1977 à 15 % en 1995 en valeur comptable ; le conglomérat japonais Mitsubishi emploie plus de 3000 Américains aux Etats-Unis pour assembler des téléviseurs ; en 1990, plus du quart des exportations américaines portent la marque de firmes appartenant à des étrangers ; les firmes japonaises représentent plus de 10 % du total des exportations américaines ; IBM se vante d'avoir 11 nationalités différentes représentées parmi ses cadres de très haut rang, et trois parmi ses directeurs. Si bien que, selon l'auteur, l'économie américaine n'est plus qu'une région de l'économie mondiale.

On assiste ainsi à une véritable perte d'identité des firmes et des produits et à un commerce international de type nouveau. Cet exemple donné encore par Robert Reich en est une bonne illustration : « Quand un Américain achète une "Pontiac Le Mans" de General Motors, il prend part sans le vouloir, à une transaction internationale. Des 20 000 dollars payés à General Motors, 6000 environ vont à la Corée du Sud pour le travail courant et les opérations de montage, 3500 au Japon pour les composants de pointe (moteurs, axes de transmission et électronique), 1500 en Allemagne pour le dessin de la carrosserie et les études de conception, 800 à Taiwan, à Singapour et au Japon pour les petits composants, 500 en Grande-Bretagne

pour le marketing et la publicité, et environ 100 en Irlande et aux Barbades pour le traitement des données».

6. L'accord de Cotonou et la réforme des privatisations en Afrique

Le programme de privatisation en Afrique a été mis en oeuvre progressivement en deux étapes. Dans les années 80, les programmes d'ajustement structurel préconisent de privatiser les entreprises publiques déficitaires, du fait des ponctions opérées sur le budget de l'Etat par les subventions qui leur sont consenties. Les privatisations ne concernent alors que les seules entreprises déficitaires, pour dit-on, que l'Etat n'ait plus à les subventionner.

Dans les années 90, on assiste à une nouvelle vague de privatisations, portant cette fois sur des entreprises publiques bien loin d'être déficitaires, fournisseurs de services comme l'eau, l'électricité, les télécommunications. Le motif invoqué est que leur développement exige des capitaux et une technologie qui ne peuvent leur provenir que de l'extérieur, c'est à dire des firmes transnationales.

Dans les pays développés, en dépit de toute la tradition de libéralisme, les secteurs stratégiques comme l'eau, l'électricité, les télécommunications restent encore sous tutelle des pouvoirs publics centraux ou locaux, alors qu'une privatisation sauvage est imposée aux pays africains. Et dans certains cas, ce sont des entreprises américaines et européennes à 100 % de capitaux publics (Hydro-Québec, Electricité de France) ou bien à majorité de capitaux publics (France Télécom) qui deviennent les partenaires dans les sociétés d'électricité et de télécommunication nouvellement privatisées. Il y a lieu de se demander si le terme "privatisation" est réellement approprié pour ce type d'opération. D'ailleurs, il arrive que l'expérience soit tellement désastreuse que des gouvernements africains dénoncent le contrat au bout d'un an de partenariat : cela est arrivé avec Hydro-Québec en Guinée et au Sénégal en 2001 avec le nouveau régime.

Toujours en 1999, la part des membres non africains dans le capital social de la Banque africaine de développement est relevée à l'occasion d'une augmentation de 35 % de ce capital social, ceci pour un montant de 7 milliards de dollars ; ce qui porte la part des membres non africains (au nombre de 24) à 40 %, par une baisse de

la part des membres africains (au nombre de 53) de 66 % à 60 %. La stratégie de mondialisation de la BAD avait démarré en fait en 1982, avec l'ouverture du capital social à des partenaires non africains. Jusqu'à cette date, la BAD a été la seule banque régionale dont le capital était entièrement souscrit par les Etats du continent.

Un objectif pressant de l'époque était d'ôter aux pays africains toute possibilité de liberté de manoeuvre financière, susceptible de gêner le déroulement des programmes d'ajustement. L'ouverture du capital s'était faite en direction de pays d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe, d'Asie et du Proche Orient (Arabie Saoudite, Koweït). La BAD élargie va d'ailleurs être chargée d'intervenir aussi dans les programmes d'ajustement.

C'est un ancien responsable de la Banque mondiale ayant démissionné de l'institution, qui déclare : «Tout ce que nous avons fait depuis 1983 reposait sur le sens de notre mission qui était d'amener le Sud à être privatisé ou à mourir. A cette fin, nous avons de façon ignominieuse semé la pagaille économique en Amérique Latine et en Afrique⁵⁵».

La convergence doit aussi s'étendre aux institutions politiques et juridiques. L'initiative de compléter l'ajustement économique par l'ajustement politique est de la Banque mondiale. Mais ses statuts ne lui permettent pas d'introduire des clauses politiques dans ses interventions. Pour contourner la difficulté, la conditionnalité politique est introduite sous le terme "bonne gouvernance" qui englobe toute une liste d'éléments : service public efficient, système judiciaire indépendant avec un cadre juridique adéquat pour la bonne exécution des contrats, respect de la loi et des droits de l'homme, pluralisme politique, audit public indépendant, liberté de presse... La conditionnalité politique est soumise aux Etats africains par les partenaires traditionnels de la coopération comme l'Union européenne, la Francophonie, le Commonwealth qui ont en Afrique une meilleure image de marque.

Dans les anciennes colonies françaises, l'alignement institutionnel sur la France est devenu très net, avec la création de nouvelles structures telles que Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel, Médiature, Sénat... .

⁵⁵ MARTINS, B., 'Gains without Frontiers', *New Statement and Society*, 9 décembre 1994, p. 22-23., 172 CT.

VII. LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ces réformes économiques sont soutenues par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à travers les crédits d'ajustement structurel. L'objectif de ce programme de redressement économique s'articule autour des quatre points suivants :

- rétablir l'équilibre budgétaire ;
- restructurer le système bancaire ;
- restructurer les entreprises publiques ;
- rétablir les conditions d'une croissance durable.

L'accord de Cotonou à son tour permet aux ACP de renforcer les facilités structurelles. Cette politique de réforme a pour but :

- améliorer l'efficacité du secteur privé ;
- mettre en place les infrastructures et les services sociaux de base nécessaires à la croissance ;
- favoriser la diversification de l'économie et le développement de l'appareil productif ;
- remédier aux défaillances de l'administration publique par un redéploiement des objectifs, une rationalisation des barèmes de traitement, etc.

Ces différents programmes d'ajustement ont donc permis aux Etats de réformer profondément les secteurs économiques et sociaux. Sur le plan économique, les pays ont renoué avec la croissance et les principaux secteurs de production sont en train d'être assainis.

De façon globale, les résultats qui sont consignés dans les différents documents portent sur les points suivants :

- la réorientation fondamentale de la politique économique des pays, centrée sur la réduction de la taille et du rôle du secteur public ;
- la création d'un environnement plus favorable au secteur privé ;
- l'assainissement des finances publiques et la réforme du cadre réglementaire.

Par exemple, au Bénin, à partir de 1991, la croissance du PIB a redémarré, l'inflation a été maîtrisée, le solde primaire des opérations financières de l'Etat est redevenu positif, le système bancaire inspirait à nouveau confiance aux opérateurs, et les réserves de change avaient augmenté considérablement.

En 1994, la stratégie d'ajustement a été fondamentalement renforcée par la dévaluation du franc CFA, considérée comme indispensable au démarrage de la compétitivité extérieure du Bénin.

Enfin, la croissance a atteint 5 % en 1995. Il ne faudrait pas oublier que malgré ces résultats encourageants, le PAS a entraîné dans la société béninoise un certain nombre de problèmes qui méritent d'être bien analysés et qui peut être justifiant aussi la nécessité pour l'Etat d'organiser une conférence économique nationale.

Au total, les résultats des réformes mises en place dans le cadre des PAS ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire⁵⁶ des populations, se traduisant par des hausses de prix assez fortes ces derniers temps. Les raisons de cet impact sont nombreux. Par exemple, les programmes malgré l'amélioration des grands équilibres macro-économiques, n'ont pas débouché sur la création d'une capacité compétitive, en dépit de la dévaluation du franc CFA, intervenue le 11 janvier 1994. Sur ce terrain, le réajustement monétaire opéré par les pays non utilisateurs du franc CFA comme le Nigeria et le Ghana, a empêché cette compétitivité. Par ailleurs, la structure économique du pays reste largement tributaire de l'économie de traite, initiée depuis la colonisation.

Malgré la performance du secteur cotonnier de ces dernières années, les activités de réexportation dans lesquelles le pays s'est engagé depuis 1973 continuent de dominer largement les recettes publiques, à travers les apports de la douane.

Les produits qui participent à ces activités de réexportation sont tous achetés sur le marché international et revendus dans les pays limitrophes, notamment le Nigeria. Bien que variables en nature et en volume dans le temps, 14 de ces produits constituent les activités clefs du port autonome de Cotonou et en même temps de la douane béninoise : le lait, le riz, la farine de blé, le tabac, le sel marin, les pneumatiques usagers, les tissus coton, les piles électriques, les cigarettes et les voitures d'occasion... Parmi ces 14 produits, 5 sont particulièrement importants, en

⁵⁶ ONES Evaluation de la consommation de céréales, tubercules et légumes au Bénin. Journée porte ouverte, Cotonou, 6, 7, 8 juin 1996.

raison du volume importé et des recettes fiscales qu'ils procurent à la douane : le riz, les tissus coton, les voitures d'occasion, la farine de blé et les cigarettes.

L'avenir de ces activités de réexportation est de plus en plus compromise par la politique économique du Nigeria, suite à la pression qu'exerce les bailleurs de fonds pour obliger ce dernier à libéraliser son économie⁵⁷. Ainsi, depuis le début de 1996, le Nigeria a commencé à réaliser un désarmement douanier assez important sur un certain nombre de produits de grande consommation et à lever les mesures d'interdiction qui frappent quelques denrées alimentaires comme le riz. Cette céréale dont l'importation était taxée à 150 % en 1995 du prix CAF bénéficie actuellement d'importantes réductions allant de 150 à 50 seulement. Les frais de dédouanement des automobiles compris entre 30 et 100 % selon l'état du véhicule sont passés à 19.50 % et 65 %. La taxe d'importation sur les cigarettes est également tombée de 40 à 26 %. A cet abaissement douanier s'ajoute la libéralisation des intrants agricoles et l'amélioration des services portuaires.

Ces différentes mesures ont commencé à agir sur le volume de la réexportation béninoise, ayant considérablement chuté ces derniers mois, comme on peut le constater à travers le tableau suivant :

Evolution de la réexportation vers le Nigeria de quelques produits clefs (en tonne)⁵⁸

Produits	1994	1995	1996 (30.09)
Riz	173.682	105.530	96.070
Blé	17.759	8918	2485
Tissus	9080	15.821	4916
Cigarettes	772	527	110
Friperie	14.210	11.072	4573
Voitures oc.	4080	6092	8214

⁵⁷ BACH, Daniel, «L'intégration économique régionale en Afrique», *Economie prospective internationale*, 1991, n° 48, p. 33-49.

⁵⁸ Source : Statistiques de la douane, Bénin, 1998.

Cette baisse de la réexportation, consécutive aux mesures d'ajustement au Nigeria signifie que la manière de négocier le PAS dans la zone est quelque peu gênante, et même contradictoire, dans la mesure où les réformes qu'on suggère à un pays pour améliorer ses performances économiques paralysent immédiatement l'autre pays voisin. Compte tenu donc du niveau élevé de l'intégration par les marchés, entre le Bénin, le Togo et le Nigeria, il y a nécessité d'entrevoir des modalités d'un PAS régional dont l'objet serait de veiller au meilleur fonctionnement des Etats.

L'aperçu des échanges commerciaux qui vient d'être présenté nécessite donc la mise sur pieds d'un cadre de concertation entre le Bénin et ses voisins, afin de mieux gérer les réformes engagées⁵⁹. *La deuxième question qui mérite d'être discutée ici est celle de comment convaincre le FMI et la Banque Mondiale, de même que les pays voisins immédiats du Bénin de la nécessité de négocier un PAS régional.*

1. Les flux financiers

L'analyse de ces flux permet de se rendre compte de l'efficacité des différents programmes sur la mobilisation de l'épargne extérieure pour consolider la monnaie et financer le développement économique.

Si l'on regarde ce qui s'est passé entre 1989, début des programmes et 1994, date à laquelle on dispose de quelques chiffres, les flux financiers dont a bénéficié le pays sont importants. Le Bénin a reçu de la communauté internationale deux formes d'aide : les dons et les prêts. Sur la période considérée, l'aide reçue s'élève à 8510 millions de francs français, dont 5188 millions de dons, soit les 61 % et 3322 millions de francs français sous forme de prêts, soit les 39 %. Ces prêts représentent environ 46.81 % de toute la dette du pays évaluée durant la période à 7096 de millions de francs français⁶⁰.

Cette remarque signifie que les programmes sont devenus les facilitateurs de dons et prêts pour le pays. Bien que ces flux financiers soient importants, leur impact dans la vie socio-économique reste faible, dans la mesure où cela n'a pas toujours servi à lutter contre le chômage et la pauvreté. La destination de ces flux financiers va plutôt

⁵⁹ SOSSOU, Félix, *La politique béninoise de délimitation des frontières: Forces et faiblesses*, Abomey-Calavi: Ecole Normale d'Administration, 1995, p. 61-66.

⁶⁰ ELEGBE A., et Al. *Les aides internationales publiques au Bénin, de 1985 à 1995*, MICAC, Cotonou, 1996

vers l'amélioration du fonctionnement des services de l'Etat, la réalisation de quelques infrastructures de base que vers la création d'emplois. La ventilation de l'aide extérieure par type d'assistance entre 1989 et 1994 confirme bien cela, dans la mesure où les 50 % de l'aide sont des aides en capital et en projets d'investissement, les 26 % vont à la coopération technique, les 21 % servent à l'appui budgétaire et à la balance des paiements, et le reste, soit 4 % est réparti entre l'aide alimentaire et les secours d'urgence.

On peut donc conclure que les flux financiers, malgré leur importance se dirigent davantage vers les services administratifs, montrant ainsi l'incapacité du pays à saisir les opportunités d'ajustement structurel pour asseoir un vigoureux programme de développement économique.

Cette orientation de l'aide issue des différents programmes d'ajustement structurel éclaire bien sur les déséquilibres qui apparaissent dans le fonctionnement de la société.

La forte injection monétaire dans les services publics se traduit d'ailleurs dans la plupart des Etats africains, par des phénomènes de détournements massifs qui constituent le principal fléau des programmes d'ajustement. Il en résulte l'émergence d'une bourgeoisie administrative, incapable de favoriser l'essor d'un secteur privé dynamique pourtant indispensable pour promouvoir l'économie libérale.

Il s'ensuit alors une sorte de relation conflictuelle entre l'Etat et le secteur privé, consécutive à cette mauvaise orientation des ressources du PAS. Cette méfiance est particulièrement importante dans ce pays. En effet, si l'on regarde bien la situation, il y a une sorte de bipolarisation régionale entre les rentes de l'administration et celles des activités commerciales et industrielles qui ne facilite pas toujours la collaboration entre l'Etat et le secteur privé.

2. Le rôle de l'Etat et de la société civile dans une économie sous ajustement

La question du rôle de l'Etat et de la société civile dans les économies sous ajustement est cruciale, compte tenu de ses différents enjeux. En effet, entre la nécessité de réformer profondément les structures économiques des pays pauvres en

les aidant à renouer avec la croissance, il y a aussi un autre objectif du programme d'ajustement qui est celui de créer dans les pays qui y sont soumis un environnement économique favorable à la mondialisation, d'où d'ailleurs l'intérêt affiché à la libéralisation comme un des instruments fondamentaux de ces programmes d'ajustement. Or, si l'on analyse les nouvelles exigences de la mondialisation, on peut mentionner trois qui conditionnent la manière dont l'Etat peut redéfinir ses responsabilités vis-à-vis de la société. En effet, l'économie mondiale fonctionne actuellement à partir de nouveaux paramètres tels que la dématérialisation progressive de l'économie, l'importance du cerveau comme l'un des produits de première nécessité, et le rôle croissant des flux financiers.

La dématérialisation progressive de l'économie amorce la fin des matières premières traditionnelles comme base de richesses nationales⁶¹. Cela voudrait donc dire que les pays qui misent leur développement sur l'exploitation des ressources naturelles d'origine agricole ou minière seront forcément en retard dans la recherche d'une valeur ajoutée indispensable à l'accumulation de la richesse. Ainsi, se contenter de vendre de matières premières à l'état brut comme le font la plupart des anciens pays colonisés ne rapporte à la nation que des crises périodiques, telles que les crises du cacao, du cuivre, du pétrole et peut être à terme du coton. Les activités agricoles encore rentables concernent le secteur vivrier pour lequel la demande ira croissante, sous l'impulsion des villes en pleine expansion démographique.

Pour que les matières premières traditionnelles servent judicieusement l'économie, il faudrait qu'elles soient transformées en produits industriels de qualité, à partir de la mise à contribution d'une technologie avancée, qui ne peut venir que du travail du cerveau.

C'est la raison pour laquelle le cerveau est devenu lui aussi une matière première très recherchée aujourd'hui dans le monde, en particulier pour accroître davantage la technologie de l'informatique et de la télécommunication, principaux outils de la mondialisation. Le cerveau ne peut être valorisé qu'à partir de la création des institutions de formation de haut niveau. Le coût de ces institutions de formation est si élevé que leur mise en place interpelle la responsabilité de l'Etat de plusieurs manières : d'abord en terme de politique, ensuite de financement, et enfin d'encadrement correct de la jeunesse, à partir desquels on peut identifier très tôt dans

⁶¹ HOUNTONDI, Eric, *Le programme d'ajustement structurel et la souveraineté des nations*, ENA, 1998, p. 22-35.

la Nation les véritables «génies en herbe». Le secteur privé ne pourra intervenir dans cette politique de formation que de façon sectorielle. Si l'Etat démissionne de ce secteur clef, cela se traduira inéluctablement par la dépendance de celui-ci vis-à-vis des autres pays qui auraient investi dans l'amélioration de la compétence technologique. L'ampleur des crises des institutions de formation dans les pays pauvres d'Afrique est telle qu'aujourd'hui, rien ne se fera pour améliorer le progrès technique de ces pays, sans l'intervention vigoureuse de l'Etat.

Enfin, le dernier aspect concerne les flux financiers. L'argent est ainsi devenu une nouvelle matière première au même titre que le fer, le charbon, le pétrole, le cacao ou le coton. Cette situation est la conséquence directe de grands placements d'argent dans les grandes institutions financières internationales qui se chargent de les fructifier. Si l'on analyse la part des pays colonisés dans ces flux financiers, à l'exception des pays exploitant la drogue, ou s'étant enrichis de leurs énormes ressources pétrolières, celle-ci dépend essentiellement des fonds publics, détournés par les responsables politiques et les hauts cadres de l'administration. Si l'on se contente d'analyser le cas de l'Afrique, les flux financiers qui partent de ce continent vers les grands marchés internationaux ne proviennent que très peu du secteur privé national. Cela voudrait donc dire que pour le moment, seul l'Etat détient les moyens de développement dans les pays pauvres. La participation du secteur privé ne peut provenir que de l'argent étranger ou de l'argent détourné par ceux-là même qui sont chargés de la gestion des ressources nationales au nom de leur population et pour l'intérêt de ces dernières.

Au regard de ces trois évolutions, on peut donc se demander quel est le poids du secteur privé dans ces pays pauvres, et en particulier au Bénin, pour faire triompher l'idéologie libérale.

Les pays ACP sont encore très fragiles. Beaucoup de choses restent à faire, pour permettre à ces pays de mieux se structurer et de fonctionner comme de véritables nations. Si l'on abandonne cet objectif, il sera difficile à ces pays de jouer un rôle important sur la scène internationale. En effet, c'est à travers la construction nationale que l'on peut se donner une vision correcte de l'avenir, laquelle est indispensable à tout progrès et surtout à son enracinement dans le temps et dans l'espace. C'est d'ailleurs l'abandon de cet objectif national au profit des débuts régionaux qui ne permet pas à ces derniers d'être toujours fructueux. Il semble que l'on va trop vite en brûlant des étapes nécessaires pour garantir le succès de

nouvelles initiatives. Dans cette tâche primordiale de construction nationale, l'Etat a donc un rôle de premier plan à jouer dans la gestion de l'économie. Ce rôle peut être apprécié de plusieurs manières.

- s'investir profondément dans le secteur social, en améliorant le niveau de la formation scolaire et universitaire, sans laquelle aucun progrès ne serait envisageable. Mieux, c'est en investissant dans cette formation que l'on peut participer à l'essor de l'humanité, dû essentiellement au rôle de l'intelligence, et par conséquent du cerveau.
- le second volet de ce secteur social concerne la santé des populations.
- enfin, il y a tous les problèmes sociaux si importants dans ce pays comme le développement extraordinaire de la pauvreté et de la misère. Le manque d'un minimum d'équipements collectifs de base pour assurer le bien-être des populations est la cause de cette pauvreté et de cette misère : mauvais ravitaillement alimentaire, manque d'eau potable, manque de logements décentes, manque d'habits corrects, etc. Bref, dans ce secteur social, tout reste à faire. Seul l'Etat peut le faire correctement, et de façon profitable à tout le monde. Au regard de l'ampleur des besoins sociaux, on peut donc conclure sans exagérer qu'il paraît trop tôt de demander à l'Etat de se désengager des secteurs vitaux de la vie nationale. Ce secteur social exige des objectifs clairs et des sacrifices parfois élevés à s'imposer, qu'on voit mal le secteur privé dont la philosophie repose d'abord sur le profit de s'investir correctement dans ce domaine social.

La seconde responsabilité de l'Etat concerne l'amélioration de la compétence technologique, sans laquelle il sera difficile à des pays comme le nôtre de contribuer au progrès de l'humanité. Cette amélioration ne peut venir que lorsque l'Etat contrôle des secteurs économiques assez diversifiés et au fonctionnement assez complexe. D'où la nécessité pour l'Etat d'avoir des secteurs stratégiques qui participent en même temps à la constitution du patrimoine national. C'est la raison pour laquelle la première Assemblée nationale de la période du Renouveau démocratique, en votant la loi sur les dénationalisations avait pris soins de dire que les activités considérées comme stratégiques (énergie, eaux, télécommunication, transport) ne doivent pas être dénationalisées. Le contrôle de ces secteurs vitaux par l'Etat, tout en contribuant à la diversification de son domaine d'intervention, favorise aussi une politique de

solidarité nationale, sans laquelle un Etat ne peut rendre justice au peuple et à la nation, laquelle justice est indispensable pour développer le sentiment d'appartenance nationale. Le cas le plus édifiant en la matière concerne la politique gouvernementale dans le domaine du ciment, de l'eau, de l'électricité et aussi du prix de carburant sur l'ensemble du territoire national. Sans veiller à tout cela, le domaine de l'intervention de l'Etat risque de devenir très rabougri, voire même trop simpliste. Dans la phase actuelle de son processus de développement national, le rôle de l'Etat paraît donc primordial, en tant qu'ancien pays colonisé où tout reste à faire. C'est à lui qu'il appartient donc de mettre en place les institutions politiques de qualité, garantes du bon fonctionnement du secteur privé. De même, les grandes orientations sociales lui incombent, sans oublier les équipements de base, nécessaires à une meilleure circulation des hommes, les informations sur le fonctionnement de la nation, etc. Ces rôles sont si bien compris des bailleurs de fonds qu'en prêchant pour la libéralisation, ils continuent quand même de considérer l'Etat comme leur meilleur interlocuteur.

VIII. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

1. Les dettes extérieures de l'Afrique

Après avoir perverti les efforts antérieurs de «développement», la dette extérieure est en train de miner, littéralement, les chances de libération économique et politique effective que les pays africains tentent, encore une fois, de saisir.

Il ne s'agit aucunement de nier les besoins de l'Afrique en capitaux, ni même le principe de l'endettement, quand l'Etat en informe le peuple et qu'il est en mesure d'honorer ses engagements sans hypothéquer sa souveraineté et l'avenir. C'est loin d'être le cas, pour l'heure.

Selon le Comité d'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM), les pays africains ont déboursé cent soixante-dix milliards de dollars pour le service de la dette (intérêts et capital) ; ce service coûte chaque année quatre fois le montant des budgets de santé et d'éducation. Il constitue le premier poste de dépense budgétaire avant les charges salariales, et accapare 48 % des recettes ou 37 % des exportations de 1994 à 2004.

Cette situation est le pire des préjudices que les dirigeants africains et leurs partenaires pouvaient porter aux populations. Car en Afrique, comme dans d'autres pays pauvres, l'un des vœux les plus chers de l'homme ordinaire est de rejoindre sa dernière demeure en ne laissant pas derrière lui des dettes dont ses héritiers auraient à répondre. L'hypothèque du service de la dette sur le processus de démocratisation donne, nécessairement, raison à la sagesse populaire.

D'aucuns peuvent juger ces considérations futiles puisqu'il s'agit du «risque souverain», et que les prêts internationaux aux Etats et aux princes sont à l'origine du commerce à longue distance. Il est vrai que des pays industrialisés, comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie... ont eu recours au XIX^e siècle aux financements extérieurs pour accélérer leur croissance. Il est tout aussi vrai que «le niveau d'endettement des pays membres de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) est supérieur à 13 000 milliards de dollars» et que «la dette publique des Etats-Unis a quintuplé sous le régime de Ronald Reagan et de George Bush pour atteindre l'ordre de 4 900 milliards de dollars».

Au regard de ces encours, les emprunts du monde dit en développement, qui s'élèvent à 1 900 milliards de dollars, et plus particulièrement ceux de l'Afrique, de l'ordre de 300.4 milliards de dollars en 2004, sont bien entendu, insignifiants⁸⁴.

Pourquoi la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne fait-elle donc couler tant d'encre et de salive, lorsque chaque région, chaque pays doit faire face à ses propres créances et gérer les contraintes internes et externes inhérentes à l'endettement ?

Susan George l'appelle «le fardeau de l'homme noir», tant elle est lourde à porter, difficile à gérer et impossible à rembourser. La dette extérieure marque à l'heure actuelle de son sceau les rapports de l'Afrique au monde et dans une large mesure à elle-même. La raison en est le poids démesuré des créanciers multilatéraux et bilatéraux sur les mécanismes de prises de décisions dans pratiquement tous les domaines de l'existence des populations africaines, de la fécondité des femmes aux modalités de la démocratisation et de la participation du continent à la marche du monde.

Selon la CEA (Commission économique africaine), le ratio de la dette africaine, par rapport au PNB, est passé de 38 % au début des années quatre-vingt à 101 % en 1991 pour atteindre 108.2 % en 2004, en raison de la stagnation des recettes d'exportation, mais aussi sous l'effet des opérations de rééchelonnement et de l'accumulation des arriérés. Comparativement à d'autres régions du tiers-monde, la dette de l'Afrique subsaharienne n'est pas énorme. Elle représente «moins du neuvième du total de la dette extérieure de tous les pays en développement. Mais, en termes relatifs, elle a paralysé les économies africaines et continuera de diminuer, si aucune mesure n'est prise, leur capacité à inverser la tendance persistante à la baisse du revenu par habitant⁸⁵.»

De la démocratie, les populations africaines attendaient précisément des mesures qui mettent un terme à l'érosion de leur pouvoir d'achat et à la dégradation de leurs conditions de vie. Contrairement à une idée répandue, selon laquelle elles veulent tout et tout de suite, elles savent que la création et la redistribution de richesses relèvent du moyen et du long terme. L'exaspération naît surtout du fait que des dirigeants démocratiquement élus qui héritent des emprunts antérieurement

⁸⁴ Ce montant, qui concerne l'ensemble du continent, a progressé selon le rythme suivant : 111.3 milliards de dollars en 1980 ; 246.7 milliards de dollars en 1987. Voir, pour plus de détails, le document de la CEA sur la gestion efficace de la dette extérieure des pays africains. E/ECA/TRADE/95/20 décembre 1995.

⁸⁵ MISTRY, P. S., *Nouveau coup d'oeil sur la dette africaine : attentisme ou progrès*, p. 128.

contractés sont obligés, pour honorer le service de la dette, de se soumettre à une discipline essentiellement comptable qui va totalement à l'encontre de la satisfaction des besoins humains les plus vitaux : l'emploi, l'alimentation, la santé, l'eau, l'éducation, l'assainissement, le logement.

Le couvercle a sauté, de manière simultanée, vers la fin des années quatre-vingt dans plusieurs pays africains, précisément, parce que tout le long de cette décennie, les Etats ont essayé de comprimer les dépenses publiques en vue de réaliser les transferts de devises correspondant aux engagements qu'ils avaient contractés. L'impopularité des régimes autocratiques en fut accrue. La stabilité politique des régimes qui voudraient jouer pleinement le jeu démocratique en est, elle aussi, compromise. Le lot de dirigeants politiques revient à gérer la pénurie et la grogne, sans presque jamais avoir la latitude et les moyens du pacte social qui devrait régir les rapports entre l'Etat et le peuple dans un gouvernement démocratique.

Ce sort est celui qui est réservé à tous ceux qui accèdent au pouvoir, sans interrogation ni remise en question des fondements et des mécanismes du système actuel de l'endettement et de la domination des faibles par les forts. Cette réalité est plus que suffisante pour relativiser l'importance des questions électorales qui, sous leurs formes actuelles, ne font qu'ajouter au surendettement et à la paupérisation.

Un survol rapide de l'histoire de la dette extérieure de l'Afrique révèle que les modalités du financement du développement autant que la gestion transparente ont toujours été et demeurent la pierre angulaire de la souveraineté et de la démocratie sans être traitées publiquement comme telles.

Il convient de distinguer la dette intérieure qui découle de l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs de la dette extérieure qui se décompose elle-même en une dette publique et une dette privée. Elle se constitue à partir d'obligations contractées (ou garanties) par l'Etat à l'extérieur, faute d'épargne nationale.

Amadou Diallo⁸⁶ distingue, à juste titre, dans l'évolution de la dette extérieure de l'Afrique, cinq étapes qui, dans une large mesure, correspondent aux différentes phases de l'évolution de la situation sociopolitique.

Les faits remontent au début des années soixante, lorsque les présidents des républiques d'Afrique veulent faire des Etats le moteur d'un développement dont les

⁸⁶DIALLO, A., *Situation de la dette publique au Mali*, ministère du Développement rural et de l'Environnement/Union mondiale pour la nature, synthèse des travaux de l'atelier sur la dette et les mécanismes alternatifs de financement de l'environnement, Bamako, 6-7 novembre 1991, p. 21.

Africains devaient être les véritables artisans. Nationalistes, charismatiques et convaincus de la nécessité de rompre avec la puissance colonisatrice, ils optent, en vue d'atteindre cet objectif, pour le socialisme et se tournent vers l'URSS et la Chine. Ceux-ci accordent au Mali des prêts économiques basés sur le système *clearing*. Les prêts de l'URSS ont permis de financer des secteurs tels que les mines (SONAREM, Cimenterie de Diamou), l'agriculture (Office du Niger), les transports (au Mali) et le sport (complexe omnisports). Ils revêtent aussi le caractère de crédits marchandises (en sucre, pétrole, ciment) et d'aide militaire (prêts spéciaux). Quant au partenariat avec la Chine, il se traduit dans les domaines divers, surtout le secteur industriel : équipements, crédits commerciaux et prêts financiers.

La réforme monétaire et la création du franc CFA, la restructuration du secteur agricole sur la base du mouvement coopératif, la création des sociétés d'Etat chargées de la transformation et de la valorisation des produits locaux, l'octroi automatique de bourses et le recrutement tout aussi automatique des détenteurs de diplômes par la fonction publique constituent les autres aspects de la stratégie de développement des républiques. Sa concrétisation fait appel, au plan institutionnel, à la planification centralisée dans le cadre d'un Etat fort, et, au plan politique, à un monopartisme perçu à l'époque comme le meilleur garant de l'unité nationale. Chaque aspect de cette prise de position économique et politique des années soixante est considéré, aujourd'hui, par le courant néolibéral, comme une aberration et combattu comme telle.

Le bilan de la I^{ère} République, qui va de 1960 à la chute des présidents en 1968, donne raison, au premier abord, à ses détracteurs. Il suffit de considérer la baisse de la production agricole, la chute des exportations, l'incapacité des entreprises étatiques à gérer le bien commun avec rigueur et à dégager les ressources financières qui étaient requises pour le financement des plans de développement. Il en a résulté des déficits chroniques de la balance des paiements, qui absorbaient les nombreuses subventions dont le pays bénéficiait. La dette extérieure a commencé à augmenter et à s'accumuler pendant qu'on assistait à l'effondrement de la monnaie. Telles sont les circonstances dans lesquelles les chefs d'Etat ont dû signer les accords de coopération monétaire avec la France.

Cette situation, qui a entraîné la dévaluation du franc CFA de 50 % à 100%, a ébranlé la confiance de la population quant à l'approche nationaliste et endogène des transformations économiques et sociales, d'autant plus qu'elle était victime de

pénuries en denrées de première nécessité et que l'image du régime socialiste commençait à être sérieusement entamée par les divisions en son propre sein et par les excès de la milice populaire. «La révolte, en Afrique de l'Ouest, des paysans dans les Etats est un signe manifeste dénotant la détérioration du climat social : les paysans exigeaient l'abolition de certaines mesures économiques et administratives... Mais, surtout, ils ne livrèrent plus de mil à l'OPAM – organisme ayant le monopole de commercialisation des denrées alimentaires⁸⁷.»

En voulant soustraire à l'influence et à la tutelle de l'ancienne puissance coloniale, la 1^{ère} République* s'est donc orientée vers le modèle soviétique sans en mesurer le caractère tout aussi extraverti que le modèle occidental, et de surcroît coercitif.

Tous les Africains qui ont soufferts des contraintes et des pénuries de cette époque continuent de juger sévèrement les premiers dirigeants de l'Afrique sans prendre en compte véritablement la guerre froide qui marquait fortement les choix économiques et politiques de son empreinte. L'avènement des régimes militaires marquent la deuxième phase de l'évolution sociopolitique de l'Afrique et de sa dette extérieure.

En renversant le régime des dictateurs, le dessein et la mission des militaires étaient de libérer et de libéraliser l'économie africaine. Cette motivation, à laquelle on ne fait pas suffisamment allusion lorsqu'on juge le régime déchu des dictateurs, a été décisive dans l'évolution de la situation économique, sociale et politique en Afrique.

Dès leur avènement au pouvoir, dans les années 1960, les militaires nouent des relations avec le bloc occidental et rassurent les investisseurs étrangers. L'agence de coopération américaine, USAID, qui n'intervenait auparavant que dans l'assistance technique (au niveau du laboratoire central vétérinaire), commence à financer les secteurs du transport et de l'élevage en constatant l'option libérale du régime militaire. Le Comité militaire de libération nationale (CMLN) intensifie ses efforts de libéralisation du commerce en investissant dans des projets d'infrastructures (chemin de fer I, II, III ; projets routiers I et II), d'équipements collectifs (projet

⁸⁷DIARRAH, O. Ch., *Mali : bilan d'une gestion désastreuse*, L'Harmattan, Paris, 1990, p. 16.

* Je dois signaler que la 1^{ère} République correspond aux années 60, c'est-à-dire période après les indépendances des pays africains ; la 2^e République est la période qui a été marquée par les coups d'Etat militaires (les années 70) et la 3^e République est la période démocratique des Etats, c'est-à-dire élections des peuples.

éducation II) et d'aménagements agricoles. La Banque mondiale entre en scène dans le même contexte à travers l'Association internationale pour le développement (AID) qui a fini par devenir le principal organisme de financement du «développement» en Afrique.

Il importe de tirer les conséquences du fait que le régime militaire a lui aussi bénéficié de la sympathie et de l'«aide» de la communauté des créanciers à partir du moment où les militaires ont créé leur partis démocratiques et ont organisé des élections.

Les années 70 constituent la troisième étape de l'endettement de l'Afrique. Les sources de financement se diversifient avec l'intervention de la Caisse centrale de coopération française et des pays arabes dans la construction du barrage, de la route et des dispensaires. Le FMI intervient pour la première fois en 1978, en injectant d'emblée dans l'économie africaine plus de vingt milliards de francs CFA.

L'avènement de la II^e République, en juin 1978, marque la quatrième phase de l'évolution de la dette extérieure de l'Afrique. «On assiste à l'augmentation vertigineuse de la part des prêts financiers dans l'encours global de la dette», ainsi qu'à la montée de l'affairisme et du clientélisme. Le caractère concessionnel des prêts de la Banque mondiale à travers l'AID⁸⁸ pousse à l'endettement rapide et à la gabegie.

Le niveau d'endettement des entreprises publiques est passé, entre 1973 et 1979, de 53.6 à 123.3 milliards de francs maliens, alors que leurs créances (accordées à des commerçants privés) passent, pour la même période, de 14.4 à 52 milliards de francs CFA.

Tel est le contexte dans lequel, sous l'égide du FMI, l'ajustement structurel a été présenté et imposé comme une nécessité incontournable. Il allait contribuer à l'augmentation vertigineuse des prêts financiers dans l'encours global de la dette, à cause des prêts dits d'ajustement, de soutien à la balance des paiements et des intérêts de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Le premier programme de stabilisation et d'ajustement structurel remonte à 1982 : l'accord stand-by de 30.4 millions de DTS (droits de tirages spéciaux)⁸⁹

⁸⁸ Les prêts de l'AID sont accessibles aux pays dont le PNB ne dépasse pas 785 USD. Les fonds sont alimentés par les pays «donateurs» et renouvelés tous les trois ans sur la base d'un accord entre ces pays. Les taux d'intérêt pratiqués sont de 0,5 % et la durée de remboursement 40 ans.

⁸⁹DIARRAH, O. Ch., Revue spéciale, *La dette africaine*, n° 12., 2001, p. 7.

s'échelonnait entre mai 1982 et mai 1983, celui qui a suivi et qui portait sur 40.5 millions de DTS courait sur une période de dix-huit mois.

En 2005, les dettes africaines se sont élevées à plus de 200 milliards de dollars. Mais la Comité d'annulation de la dette du Tiers Monde a obtenu gain de cause puisque les pays industrialisés ont fini par annuler les dettes des pays africains. Je dois alors signaler qu'en attendant l'annulation des dettes africaines s'étendent sur 18 pays africains. Les autres Etats ne bénéficieront de cette annulation que lorsque les pays industrialisés analyseront leurs dossiers et la stabilité politique dans chaque Etat.

2. Intervention du Fonds monétaire international en Afrique (cas du Mali)

En novembre 1985, le Mali signe avec le FMI pour trois ans un nouvel accord, qui doit être interrompu en décembre 1986 en raison du caractère drastique des conditions dont il était assorti. Le gouvernement, à qui la «rigueur» imposait la réduction de la masse salariale et, par conséquent, du nombre des agents de l'Etat, avait déjà pris des risques avec le blocage des salaires en 1981 (qui avait entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires) et l'institution du concours d'entrée dans la fonction publique, en 1983.

Un prêt de restructuration des entreprises de 130 millions de dollars US lui est accordé en juin 1988, et, en août 1988, le FMI approuve un nouvel accord d'un montant de 12.7 milliards de DTS pour une durée de quatorze mois.

Pendant que les politiques et les financiers trinquent lors des accords de prêts, ou croisent le fer en cas de désaccords, le sort des salariés, des élèves, des jeunes diplômés et des ménagères se scelle sans qu'ils en sachent réellement la raison. La vie quotidienne en est devenue une véritable prouesse. L'explosion de mars 1991 en fut le résultat sanglant. Les manifestations ont, à juste raison, montré du doigt le régime militaire qui, tout en appliquant les mesures impopulaires du FMI et de la Banque mondiale, autorisait la corruption et la gabegie en son propre sein.

Le verdict des mécontents à l'endroit du régime socialiste comme à l'endroit des militaires souffre de la même omission : l'origine des fonds, les modalités de leur octroi entre les différents secteurs et, surtout, les rapports de force entre créanciers et débiteurs.

L'omission est voulue et entretenue de l'extérieur, comme de l'intérieur pour que la source de l'argent facile ne tarisse pas. Prêteurs et receveurs y gagnent, le peuple qui rembourse d'une manière ou d'une autre étant le véritable perdant. Les balbutiements et convulsions démocratiques persistent précisément parce que le peuple ne sait pas.

Il est vital qu'il réalise que la course à l'endettement facile, auquel on assiste à l'intérieur, dans l'intérêt de catégories sociales privilégiées qui ne le consultent pas, sert par ailleurs au fonctionnement des institutions de financement.

Selon le CADTM⁹⁰, dans un contexte qui était caractérisé par des surplus de liquidités des banques privées, la Banque mondiale a poussé les régions du Sud à l'endettement aux fins de recycler les pétro-dollars. Elle a décuplé ses prêts entre 1968 et 1973, et les a encore augmentés plus rapidement durant les cinq années suivantes.

La vérité reste masquée par la prime à la démocratisation que les puissances occidentales continuent de faire valoir dans leurs rapports aux pays débiteurs. Elle n'est en réalité qu'une prime à la soumission et à la loi du plus fort au détriment de nos droits économiques, politiques et sociaux.

Ni l'instauration du multipartisme ni les élections «libres» et «transparentes» de 1993 n'ont, en effet, suffi à faire du Mali un pays exemplaire du goût des institutions financières internationales avant qu'il ne soit parvenu à persévérer dans la mise en oeuvre des réformes qu'elles exigent.

Le premier gouvernement de la III^e République, qui comportait des membres de l'opposition, a été confronté à une crise sociale qui l'a amené à rendre sa démission le 9 avril 1993, à peine un an après sa mise en place. Maître Abdoulaye Sekou Sow remplace Younoussi Touré à la tête d'un gouvernement élargi, dans l'espoir de maîtriser les tensions sociales. Mais elles persistent et s'exacerbent avec les revendications des travailleurs : le paiement des rappels d'avancement cumulés depuis 1987, des propositions pour l'augmentation des salaires, et l'adoption de mesures de protection. Maître Abdoulaye Sekou Sow donne sa démission. Il est remplacé par Ibrahim Boubacar Keita. Le Mali a ainsi eu trois chefs de gouvernement en moins de deux ans avant de pouvoir poursuivre les réformes et de

⁹⁰ Comité pour l'annulation de la dette du Tiers monde : Dossier CADTM/GRESEA/Bretton Woods, 1995.

passer d'un taux moyen de croissance d'environ 3 % par an entre 1992 et 1994 à 6 % en 1995.

La dévaluation du franc CFA, qui a en partie soutenu cette croissance à travers l'exportation, marque la cinquième phase de l'endettement du Mali. Elle a eu comme conséquence le doublement de l'encours et du service de la dette extérieure dont la quasi-totalité est libellée en devises extérieures.

La discipline financière qui a permis au Mali de réduire ses déséquilibres financiers a consisté, en plus de l'exportation du coton, de l'or, du bétail et des fruits et légumes, à maîtriser les dépenses publiques, notamment la masse salariale, grâce à une stricte limitation des recrutements et des rémunérations⁹¹.

La réforme des entreprises, qui a démarré sous le régime militaire, s'est poursuivie. En 1995, vingt entreprises étaient liquidées, quatorze autres totalement privatisées et dix partiellement, pendant que d'autres étaient restructurées. A l'heure actuelle, il reste environ une quinzaine d'entreprises dont le capital est détenu, en majorité ou en totalité, par l'Etat... L'Energie du Mali (EDM), la Régie des chemins de fer du Mali (RCFM) et la Société des télécommunications du Mali (SOTELMA) continuent de faire l'objet d'un suivi étroit.

Le coût social et humain des réformes mises en oeuvre est fort élevé. Le document-cadre de politique économique et financière à moyen terme (1996-1998), qui fait état des performances réalisées, souligne également qu'il n'y a pas de lien entre la croissance enregistrée et la réduction de la pauvreté. «En dépit de l'accroissement des revenus ruraux, entraîné par les réformes de l'agriculture et la dévaluation du franc CFA, l'impact sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie est resté modeste. D'après certaines estimations, environ 72 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et on observe des signes de progression de la pauvreté dans les zones urbaines où les jeunes sont de plus en plus nombreux et où les systèmes traditionnels de protection sociale sont en déclin⁹².»

Le rapport national du Mali au sommet mondial pour le Développement social (Copenhague, mars 1995) est plus explicite quant à la relation entre programme

⁹¹ Le 16 février 1997, des étudiants de l'IPR de Katibougou, mécontents de la diminution de leur bourse, incendient des locaux, dont les bureaux du gouvernement de Koulikoro. Deux semaines plus tard, des certaines d'étudiants et d'élèves protestent, réagissent contre les sanctions infligées à leurs camarades de l'IPR : barricades, siège au ministère de l'Education... La crise s'intensifie. Les élèves brûlent l'Assemblée nationale, saccagent l'espace culturel Jamana.

⁹² Ministère de l'Economie et des Finances, «Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme» (1996-1998), p. 22.

d'ajustement structurel et pauvreté : «Les différents programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre n'ont eu, à court terme, que des effets négatifs sur l'emploi. Ils se sont traduits par une déflation du personnel de la fonction publique et le licenciement des travailleurs des sociétés et entreprises d'Etat liquidées. De plus, l'arrêt des recrutements d'office par la fonction publique a engendré un phénomène nouveau : le chômage des jeunes diplômés. Les femmes constituent 25 % de ce groupe.»

Véritable talon d'Achille des démocraties africaines, la pauvreté justifie de nouveaux décaissements pour des actions qui n'atténuent malheureusement pas les effets sociaux désastreux des réformes économiques.

Le bilan diagnostic du développement durable du PNUD⁹³ sur le Mali atteste que le service de la dette augmente régulièrement ; il est passé de 31.6 milliards en 1989 à 59.7 milliards en 1993. L'encours de la dette globale a augmenté entre 1989 et 1992, probablement à cause des décaissements rapides sur les prêts d'ajustements structurels. Les règlements effectifs du service de la dette diminuent progressivement. «Le taux de règlement passe en effet de 72.8 % en 1989 à 14.7 % en 1993. Cette diminution résulte des consolidations de dette obtenue aux différents clubs de Paris et d'autre part des difficultés financières de l'Etat.»

En tenant compte du rythme moyen de remboursement de ces dernières années, les auteurs du rapport du PNUD sur le développement durable au Mali estiment qu'il faudra au minimum quarante-cinq ans pour éponger le niveau actuel de la dette publique. Or, le règlement pacifique de chaque dossier brûlant – les bourses, les salaires, l'emploi des jeunes, le statut des femmes, la protection de l'environnement, la crise du Nord, la santé, le financement des partis politiques, l'organisation des élections – est assujetti à la disponibilité et à la saine gestion des ressources financières.

Autant reconnaître, également, avec Percy S. Mistry, que «tout comme la guerre est trop importante pour la laisser aux seules mains des généraux, la dette est trop importante pour la laisser aux seuls responsables du Trésor et des OCE (organisation de coopération économique) des pays créanciers, ainsi qu'aux institutions internationales de financement. Le règlement du problème de la dette requiert davantage de conscience et d'engagement de la part des hommes politiques du

⁹³ MISTRY Percy S., *Nouveau coup d'oeil sur la dette africaine. Attentisme ou progrès.*, 2001, p. 130.

monde industrialisé.» J'ai pris cet exemple parce que le soulèvement du peuple a fait des victimes, au Bénin ça a entraîné la conférence des forces vives de la nation. D'autres pays, comme le Togo, le Gabon et le Congo ont suivi cet exemple.

IX. LA MONDIALISATION ET L'IDENTITÉ CULTURELLE EN AFRIQUE

La conscience de notre retard est notre mauvaise conscience, le véritable ennemi intérieur qui nous aide à nous égarer. L'Occident le sait, joue sans arrêt sur ce terrain et gagne. Entre les peuples sauvages et sans passé que nous étions, à coloniser, à civiliser, à développer, et les pays pauvres que nous sommes devenus, à démocratiser et à «mondialiser», il n'y a qu'un changement de vocable et de tactique. Le dessein des puissances occidentales reste, imperturbablement, le même: avoir la mainmise sur les ressources de nos sols et de nos sous-sols, en passant par le contrôle de nos espaces, de nos esprits. Ce processus entre dans une nouvelle phase avec la globalisation des économies et des marchés financiers qui n'est que mondialisation des forces prédatrices. Elles en sont devenues plus redoutables, plus destructives.

Elles exigent de nos Etats déconstruction et reconstruction selon des modalités qui favorisent la libre circulation des capitaux, des technologies, des services et des marchandises. Le choc est éminemment culturel sous nos cieux où l'on voudrait que les mentalités, les attitudes et les pratiques changent plus vite. Le référentiel nouveau se veut à l'image de l'économie, une macro-culture qui s'obtient, elle aussi, par un travail de déréglementation: celle des esprits.

Les valeurs prônées sont la marchandise, le libre-échange, la consommation, la rentabilité économique et financière, et la compétition. La satisfaction des besoins individuels prime sur le souci de l'autre, sur la convivialité et la spiritualité qui auront permis à nos sociétés dites pauvres de tenir jusqu'ici en dépit de toutes les agressions subies.

La macroculture a à son service des moyens financiers, technologiques et médiatiques colossaux, tentaculaires, qui ignorent les frontières.

Peu de lieux échappent au maillage, à la déculturation et à l'uniformisation des attitudes et des comportements. Des villages qui manquent d'eau potable, d'écoles, de centres de santé et d'électricité disposent parfois de magnétoscopes qui marchent sur groupe électrogène. Ce sont les derniers types de cadeaux des migrants, qu'ils soient à Paris ou en Afrique, à leurs parents, au village. Les images et les idées diffusées sont lues et interprétées comme des modèles à suivre. Elles contribuent à fausser les rapports sociaux et à vider davantage les milieux ruraux à la fois des bras valides et du sens qui était conféré à la vie. Et, fait nouveau en Afrique, les enfants aussi, garçons et filles, émigrent en ville, individuellement ou par petits groupes.

Comme leurs aînés, ils vont à la recherche de leur part de rêve et d'argent, dans des contextes où l'exploitation, la mendicité, la faim et les maladies, dont le Sida, les guettent.

Face aux dérives du modèle libéral, la culture est le recours, le véritable avantage d'une Afrique qui résiste. Dans cette perspective, elle est une dynamique complexe et stimulante d'enracinement, de ressourcement et de réconciliation avec nous-mêmes, ainsi qu'une démarche d'ouverture au monde sur la base du respect mutuel et de la solidarité.

Cette perspective exige de l'élite politique et intellectuelle une rupture à la fois idéologique, sémantique et épistémologique. Elle commence par l'examen critique de la notion de développement qui est mystificatrice et faite de malentendus. Le 20 janvier 1949, dans son discours inaugural devant le Congrès américain, le président Truman aura classé «l'infinie diversité des modes de vie de l'hémisphère Sud dans une seule et unique catégorie: sous-développé⁹⁴». Depuis lors, nous ne sommes heureux et fiers de nous-mêmes que lorsque nous avons le sentiment de progresser sur la «voie du développement», telle que conçue et tracée par les nantis. Si elle a débouché sur des résultats matériels tantôt appréciables, tantôt contestables, les ravages sont réels au plan écologique, psychologique, social, moral et culturel. L'approche néocoloniale du «développement» a appauvri et continue d'appauvrir l'Afrique. Aussi n'est-il point surprenant que la lutte contre la pauvreté se soit imposée d'elle-même comme une voie incontournable. Mais les stratégies envisagées sont presque interchangeables d'un pays à un autre. Elles relèvent souvent d'une sorte de catalogue d'actions déjà tentées et qui ont échoué pour des raisons que nous ne nous donnons pas la peine d'étudier et de méditer.

La véritable force des démocraties occidentales, bien qu'elles soient elles-mêmes mises en difficulté par le courant néolibéral, n'est pas tant dans leur aptitude à organiser des scrutins presque parfaits ni même dans leur système de protection sociale. Elle réside dans l'aptitude des citoyens à poser de bonnes questions à des gouvernants qui se laissent interpellés même s'ils ne répondent pas toujours aux questions posées. Cette capacité suppose des projets de société clairement énoncés et des repères par rapport auxquels les citoyens les apprécient.

⁹⁴ SACHS, W., ESTEVA, G., *Des ruines du développement*, éditions Ecosociété, 1996, p. 14.

En Afrique subsaharienne, nos repères et nos valeurs culturelles sont nombreux, qui auraient pu ou qui devraient nous aider à reformuler notre quête d'alternatives en des termes clairs pour la grande majorité de la population et conformes à ses aspirations. Mais ils ne font pas l'objet d'une connaissance saine, capable de nourrir la réflexion et la créativité, de manière à transformer nos sociétés dans le sens que nous souhaitons.

La théorie et la pratique du développement ne nous ont pas préparés à cet exercice. Le mépris culturel qui prévaut dans l'attitude de certains experts est tout aussi inhibiteur.

Au terme de leur exposé sur les contraintes auxquelles les Etats africains étaient confrontés vers la fin des années soixante-dix, les auteurs du rapport de la Banque mondiale sur l'ajustement en Afrique estiment que l'heure de l'ajustement avait véritablement sonné. Ils ajoutent que «bien qu'elle ait freiné la croissance, la détérioration des termes de l'échange n'a pas eu d'influence sur la stagnation et le recul de l'Afrique... La plupart des autres pays à faible revenu ont enregistré une baisse comparable de leurs termes de l'échange et pourtant leur croissance a été plus rapide, car ils ont appliqué des politiques plus judicieuses.» Les auteurs du document n'oublient pas de souligner, comme à l'accoutumée, que «l'Afrique subsaharienne recevait déjà plus d'aide que n'importe quelle autre région». «Le manque à gagner est, somme toute, modéré»; mais la région est incapable de «tirer profit de l'amélioration des termes de l'échange». Des mots comme «mal avisés», «malheureux», «malencontreux», et «piètres résultats» sont utilisés par des fonctionnaires et experts anonymes à propos d'Etats, en principe, souverains. Nos pays n'ont pas protesté.

La fameuse «note toxique» que Lawrence H. (Larry) Summers de la Banque mondiale adressa, en 1992, à six de ses collègues de haut rang en dit long, elle aussi, sur le mépris dont l'Afrique subsaharienne est l'objet. «Une quantité donnée de pollution préjudiciable à la santé devrait être attribuée aux pays au coût le plus bas. La logique économique selon laquelle on devrait se débarrasser des déchets toxiques dans les pays au salaire le plus bas est à mon sens impeccable et nous devons l'accepter.»

Les points de vue émis par Larry Summers reposent sur des critères et une rationalité économique que Susan George et Fabrizio Sabelli ont rapportés: «insignifiant sur le plan financier, l'habitant d'un pays pauvre l'est aussi sur le plan

juridique... Les premières accumulations de polluants sont très peu coûteuses... Et puis le mendiant ne choisit pas⁹⁵.»

Summers aurait confié à ses collègues : «J'ai toujours pensé que les pays sous-peuplés d'Afrique sont considérablement sous-pollués, la qualité de leur air est sans doute largement "sous-valorisée" par rapport à celle de Los Angeles ou de Mexico.»

En dehors de ces attitudes extrémistes mais non moins révélatrices de l'état d'esprit de certains de nos «partenaires», la Banque mondiale s'est mise à revendiquer ces derniers temps une dimension culturelle du développement dont le caractère libéral et «autojustificateur» est à craindre. L'institution joue en fait aux relations publiques, soigne son image et offre aux pays pauvres une possibilité supplémentaire d'augmenter l'encours de leur dette extérieure, de se piéger.

Nous sommes interpellés aujourd'hui plus que par le passé, dans notre habilité à identifier et à construire nous-mêmes de l'intérieur, des valeurs culturelles qui confortent notre capacité de résister et de renégocier nos destins. L'excellence culturelle et esthétique est à notre portée sans ajouter au poids de la dette. Il nous appartient de réexplorer avec l'audace et la perspicacité nécessaires les formes de pensée, d'existence, ainsi que les pratiques sociales que la réappropriation de nos destins exige. Le salut de nos pays, faut-il le rappeler, n'est pas dans le volume des financements que les «nantis» nous consentent contre davantage de mutisme et de subordination. Il est dans le courage politique d'analyser la situation dans sa globalité, dans la volonté et l'honnêteté de la gérer en toute transparence, dans l'intérêt des citoyens et avec eux.

Un survol rapide du patrimoine linguistique et culturel des Bamananw par exemple révèle que le partage du pouvoir et la démocratie deviennent plus intelligibles, à la lumière de nos propres modes de pensée. L'importance de la pluralité et de la différence est traduite de la manière suivante: «Si vous transposez le toit d'une case sur une autre, s'il ne se révèle pas trop grand, il sera trop petit.» Cette réalité vaut tant pour les programmes d'ajustement, qui sont quasiment les mêmes pour tous les pays, que pour la démocratie pluraliste dont l'appropriation et la consolidation exigent une grille de lecture qui nous est familière. Pour souligner les limites de l'arbitraire, les Bamananw disent qu'«une chèvre acculée peut mordre». Il

⁹⁵ SEN, A., «Une question de choix», *Le Courrier de l'UNESCO*, septembre 1996, p. 13.

soutiennent également que «la tolérance garantit la durabilité du toit de chaume», autrement il brûle.

Quels que soient les abus de pouvoir enregistrés dans les sociétés africaines contemporaines, il est excessif et tendancieux de conclure que le détenteur du pouvoir (économique, politique et religieux) peut, à sa guise, disposer des biens et des personnes, sans s'inquiéter et sans avoir à rendre compte de ses choix et actes. Une formule sacrée scellait le pacte entre les humains et régissait les rapports entre gouvernants et gouvernés: «Ne crois plus en moi si je ne respectais pas ce qui vient de se passer entre nous.» Amadou Hampâté Bâ, qui rappelle cet aspect des rapports sociaux, souligne également le principe suivant qui vaut une bonne leçon de gouvernance: «de la bonne ou la mauvaise conduite des rois ou des chefs religieux traditionnels, dépendra la prospérité du sol, le régime des pluies, l'équilibre des forces de la nature».

Le statut de l'individu, toujours écrasé par la communauté et la tradition, gagnerait lui-même à être réexaminé. Amadou Hampâté Bâ, quand il rend compte de la notion de personne dans les traditions peule et bamananw, souligne qu'il y a «Maa», la personne, et «Maaya», la manière d'être, qui implique «une multiplicité intérieure, des plans d'existence concentriques et superposés (physiques, psychologiques et spirituels à différents niveaux) ainsi qu'une dynamique constante». La stratégie de lutte contre la pauvreté devrait se nourrir de ces conceptions du soi, de l'autre et du monde.

Etre pauvre se traduit en bamananw par «avoir les mains vides» – indicateur matériel – mais surtout par le manque de père, de tuteur. Les indicateurs sociaux, psychologiques et psychoaffectifs se révèlent plus importants que la possession de biens matériels.

Et les personnes matériellement démunies ne font pas systématiquement l'objet d'apitoiement, de mépris, de rejet. De nombreux contes et proverbes révèlent que les impertinents qui manquaient (ou qui auraient pu manquer) de respect à un homme ou une femme en guenilles et en situation de détresse finissaient par être honnis et punis. Le merveilleux conte d'Amadou Hampâté Bâ intitulé *Kaïdara* met en exergue l'importance que les traditions africaines attachent à la modestie et à l'humilité. Les handicapés physiques et mentaux étaient pris en charge par leurs communautés. Et, jusqu'ici, les sociétés africaines ne connaissent pas d'hospices pour vieillards, même

si, dans les villes, à la faveur de la crise, des personnes âgées sont quelquefois condamnées à la pauvreté et à la mendicité.

L'ostentation est, la plupart du temps, mal vue. A tel point que lorsqu'on dit à quelqu'un qu'il (ou elle) est riche, cette personne s'empresse de vous dire que Dieu seul est riche et puissant. Les chants des griots vantent le courage, la bravoure, la fidélité, la fortune quand elle est acquise dans l'honnêteté et quand elle se laisse distribuer. Les vantards étaient et sont méprisés et ridiculisés.

Lors de ruptures liées à des crises graves (aléas climatiques, guerres...), les communautés trouvent, en leur propre sein, des formes de solidarité et d'organisation sociales et économiques favorables à la survie du groupe. Lorsque la pénurie et les dangers d'anéantissement mettent en péril la vie du groupe, ses membres se déplacent temporairement ou définitivement. Les départs de nombreux travailleurs maliens émigrés en France relèvent avant tout de stratégies de survie qui n'engagent pas que les partants. La «pauvreté absolue» peut frapper ces personnes déplacées, sans ancrage ni moyens de subsistance jusqu'à ce qu'elles constituent un réseau ou s'intègrent dans le milieu d'accueil par le travail et des formes de solidarité souvent inspirées de leur héritage culturel.

La production n'est pas nécessairement liée à un apprentissage long et coûteux. La formation et le travail ont une seule finalité: la satisfaction de besoins vitaux, sociaux, économiques et culturels des êtres humains et de la communauté.

L'exclusion économique est un non-sens puisque tout le monde peut et doit travailler et toute instance – famille, clan, Etat – se doit redistribuer le fruit de l'effort individuel et collectif, l'exclusion sociale, par contre, est une réalité, synonyme de mépris, d'humiliation. Elle frappe celui ou celle qui met la cohésion sociale en danger, à travers ses attitudes, ses propos et ses comportements.

Si nous nous en tenons à ces schémas culturels et mentaux, ceux dont le pouvoir et le prestige ne reposent que sur l'argent sont, en réalité, seuls. Ils le savent et, la plupart du temps, en souffrent. Les nouveaux riches qui sont soucieux de préserver et de sauvegarder biens matériels et privilèges politiques n'ont pas d'amis véritables mais des clients. Parce que le processus de démocratisation n'a pas encore donné lieu à un véritable débat, ouvert et franc, sur ce qu'il est et ce qu'il n'est pas, les élections servent plus à élargir le cercle de la clientèle qu'à développer le sens du bien commun, de l'humain, du social, de la solidarité et de la citoyenneté.

L'Etat postcolonial, actuellement disqualifié et discrédité, a, en dépit de ses carences, joué un rôle important dans la construction de l'identité culturelle et dans la consolidation du lien social. Son démantèlement est un choc culturel de type nouveau. Le salaire qu'il procure confère un statut, du prestige et du pouvoir. L'agent de l'Etat est avant tout un père ou une mère, un frère ou une soeur, un oncle ou une tante... qui se dépêche, la plupart du temps, d'acheter un sac de riz ou des médicaments pour tel ou tel membre de la famille élargie qui a besoin d'aide, de contribuer aux frais de scolarisation de tel cousin, neveu ou parent lointain qui est dans le besoin.

Un homme ou une femme accompli(e) est avant tout une personne qui travaille et qui investit dans le lien social. Le contrat qui le lie à sa communauté, son lignage et sa famille est tacite mais d'une efficacité certaine. Les formes de solidarité auxquelles il donne lieu changent, bien entendu, selon les individus, les milieux et les circonstances. Mais elles sont toujours de haute rentabilité sociale.

Mariages, baptêmes, funérailles, vie associative sont autant d'occasions de dépenser l'argent, de traduire la volonté d'être ensemble, de vivre ensemble. Le degré de mobilisation des populations, lors de ces événements, tranche souvent avec leur indifférence aux projets et programmes de développement conçus pour elles.

Le gel des recrutements, les licenciements et les compressions qui caractérisent les PAS affectent ces manières d'être, de vivre ensemble qui devraient servir de levain à la nouvelle citoyenneté.

Mais le corps social riposte et secrète ses propres réponses. A l'implacable logique du marché, les populations africaines opposent les leurs. Elles gagnent, dans une large mesure, ce combat, en puisant, simultanément, dans leur répertoire culturel et dans l'environnement économique nouveau. L'économie dite informelle qui continue de se développer, loin des schémas et des principes de l'économie orthodoxe, n'est que l'une des expressions de la résistance de l'Afrique à l'agression économique et culturelle. Elle sert de soupape de sûreté aux pays endettés, en atténuant les conséquences dramatiques des PAS. Si, en dépit de la crise qui persiste, le lien social se maintient, c'est précisément parce que cette économie génère des richesses dont le mode de gestion et de redistribution s'accommode du principe de la solidarité. Une activité économique qui prospère permet souvent de mobiliser l'ensemble des membres de la famille selon une conception de l'entreprise et une organisation sociale du travail, qui sont généralement respectueuses des savoirs, des

savoir-faire ainsi que des capacités physiques des individus, hommes, femmes, jeunes et vieux.

Sans bouleversements majeurs et incontrôlables, la division du travail se réorganise, souvent sur des bases nouvelles en fonction des défis à relever. Les hommes peuvent être amenés à exercer des activités qui incombent traditionnellement aux femmes, et celles-ci n'hésitent pas à s'engager dans celles qui revenaient aux hommes.

Il en est de même lorsqu'on considère les relations que les acteurs urbains de l'économie populaire entretiennent avec l'arrière-pays. La plupart d'entre eux servent de relais entre le village et la ville où ils préparent l'arrivée de parents et amis, qu'il s'agisse de migrations internes ou internationales, saisonnières ou définitives. Ces réseaux qui émanent de la créativité et du sens de la solidarité des communautés sont nettement plus fonctionnels et plus viables que bien des associations qualifiées de modernes parce que enregistrées.

Les règles du jeu des acteurs sociaux, qui sont en même temps des opérateurs économiques, sont généralement claires pour tous les protagonistes. Elles s'organisent autour d'un ou de plusieurs produits. Tel est le cas, par exemple, pour les vendeurs de poulets du grand marché de Bamako, dont la majorité vient de Dioro et de Boussin (région de Ségou). Il en est de même pour les bouchers, dont la majorité est originaire de Banamba, tandis que les vendeurs de bois et de charbon sont généralement originaires de Bougouni. La stratégie des agents de l'économie populaire et solidaire n'est cependant pas une démarche d'enfermement, loin s'en faut. Ils savent explorer et saisir bien des opportunités, tant en matière de production, de commercialisation, que d'épargne et de financement. Ils savent mettre à profit les progrès technologiques, notamment dans le domaine des transports, de l'informatique et de la communication.

Ce «vivre et agir ensemble» qui, dans son dynamisme et sa diversité, fait la substance et la richesse des cultures, donc le bonheur des hommes, se suffit à lui-même. «Rien ne peut justifier, en dernière analyse, l'importance accordée à la croissance économique ou à tout autre objectif indépendamment des valeurs qui nous tiennent à coeur et qui sont le reflet de notre culture⁹⁶.»

⁹⁶ SEN, A., «Une question de choix», *Le Courrier de l'UNESCO*, septembre 1996, p. 13.

En somme, pour apprivoiser le développement c'est-à-dire arrêter d'en faire un instrument de transformation sociale, économique et politique à notre détriment, il demeure essentiel de le penser et de le pratiquer en fonction de ce nous savons faire avec les ressources dont nous disposons dans des perspectives qui sont les nôtres ou tout au moins dans lesquelles nous nous reconnaissons. Chaque aspect de notre existence se prête à ce travail de redéfinition et de réorientation: l'éducation, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, l'Etat, la gouvernance, la décentralisation, la démocratie et bien entendu la lutte contre la pauvreté.

Le monde rural, en dépit des agressions qu'il subit depuis plus de trois décennies d'essais de développement, a encore les moyens de gagner ce pari si l'Etat et ses partenaires cessent d'embrigader les populations au nom du marché. La ville, par contre, est le lieu où les ruptures sont profondes et souvent préoccupantes. Mais les chances d'inscrire les dynamiques qui les caractérisent dans le sens du développement humain et social durable sont réelles.

La mondialisation, par-delà les flux commerciaux, financiers et technologiques, est un véhicule de valeurs culturelles, de pays d'exportation à pays d'importation. La démarche raciologique de Gobineau débouche sur le verdict de l'inégalité des races humaines, pour ne reconnaître au Nègre que des dons artistiques liés à sa «nature d'animal inférieur⁷⁵». Le même problème fut évoqué par le philosophe camerounais qui dit «le vrai théâtre de l'histoire universelle est constitué par la zone tempérée» (c'est à dire l'Occident⁷⁶).

Il est dès lors tout à fait logique que la culture soit au coeur des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent au devenir de l'Afrique. La culture est devenue une véritable brèche ouverte par le panafricanisme avec ses deux mots d'ordre «l'Afrique aux Africains», appel à l'indépendance, et «les Etats-Unis d'Afrique», appel à l'unité. Le combat que mènent les Africains et les écrivains en particulier est celui de la revendication de l'identité culturelle, c'est à dire affirmation de ses propres valeurs culturelles (langues, croyances, organisation familiale et sociale, genre de vie, expression artistique⁷⁷).

⁷⁵ GOBINEAU, Arthur, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, tome 1, Furmin-Didot, Paris, 1940, 1^{ère} publication 1853.

⁷⁶ DIENG, Amady, *Hegel, Marx, Engels et les problèmes de l'Afrique Noire*, Dakar, Sankoré, 1978, p. 25-56.

⁷⁷ THOMPSON, Vincent, *Africa and Unity. The Evolution of Panaficanism.*, Longman, London, 1984, p. 278.

Pour Cheikh, le colonialisme a tout fait pour rendre les Africains amnésiques de leur passé : «le but est d'arriver, en se couvrant du manteau de la science, à faire croire au Nègre qu'il n'a jamais été responsable de quoi que ce soit de valable, même pas de ce qui existe chez lui⁷⁸».

Je dois aussi souligner le rôle de la communication dans la société africaine comme le dit Morin : «C'est un système d'idées fait pour contrôler, accueillir, refuser l'information. Si l'idéologie est théorie, elle est dans son principe ouverte à l'information non conforme qui peut la mettre en question. Si elle est doctrine, elle est dans son principe close à toute information non conforme. L'idéologie politique est beaucoup plus doctrine que théorie⁷⁹». Convaincre que la vérité n'est l'apanage de personne, ni sur terre ni dans les cieux, l'Occident fait de la concurrence des idées et des opinions le seul moyen d'éclosion de toute vérité⁸⁰.

Il faudrait reconnaître que l'impérialisme culturel existe et c'est une réalité. David Rothkopf déplore que les populations s'accrochent à des valeurs culturelles particulières telles que religions, langues, croyances politiques et idéologiques qui, selon lui, sont négatives parce que «subversives». Il leur oppose des valeurs culturelles positives parce que neutres comme les vacances, la nourriture⁸¹, les pratiques rituelles, la musique, qui sont bien entendu à encourager. Il dit aussi que la différence culturelle est un facteur du progrès de la civilisation dont l'un des indicateurs est l'anglais promu langue mondiale⁸². Un journaliste de New York n'a pas manqué de dire : "Globalisation is us⁸³" (La globalisation, c'est nous).

⁷⁸ CHEIKH Anta Diop, *Nations Nègres et culture. De l'antiquité égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Présence africaine n° 3 impression, Paris, 1979, p. 14.

⁷⁹ MORIN, Edgard, *Pour sortir du XX^e siècle*, Fernand Nathan, Paris, 1981, p. 40.

⁸⁰ BALLE, Francis, *Média et société*, Montchrestien, Paris, 1988, p. 242.

⁸¹ BOVÉ, José, *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe*, Fayard, Paris, 2000, p. 18-35.

⁸² ROTHKOPF, David, "In Praise of Cultural Imperialism", *Foreign Policy*, New York, Summer 1997.

⁸³ FRIEDMAN, Thomas, *New York Herald Tribune* n° du 10 février 1997.

1. L'impact de la mondialisation en Afrique subsaharienne

Les pays africains ont été moins exposés aux turbulences financières internationales en partie en raison de leur plus faible intégration aux marchés financiers internationaux. Seule l'Afrique du Sud, a connu des pressions spéculatives sur le rand en 1998 (baisse de 14 % du rand par rapport au dollar en juillet), entraînant l'augmentation des taux d'intérêt, le resserrement de la politique budgétaire et plongeant momentanément le pays en récession fin 1998.

Pour la plupart des pays africains, l'impact de la crise s'est fait ressentir de façon indirecte⁸⁴, à travers l'évolution du cours des matières premières et leur incidence sur les politiques conjoncturelles.

La baisse du prix du pétrole a été particulièrement néfaste pour les principaux pays exportateurs. A titre indicatif, cette baisse s'est accompagnée d'une détérioration des comptes courants des pays exportateurs de l'ordre de 10 à 25 % du PIB nominal suivant les pays (excepté pour le Cameroun dont la structure des exportations est plus diversifiée) et de pertes de recettes fiscales s'échelonnant entre 1 % du PIB au Cameroun et au Gabon, et 10 % en Angola. Le Botswana et la Zambie, exportateurs de produits miniers, ont également souffert de la dégradation du prix des matières premières. En Afrique du Sud, le cours de l'or en 1999, à son plus bas niveau depuis 20 ans, crée des inquiétudes. Néanmoins, la structure du commerce extérieur des pays africains les a également protégés dans une certaine mesure des effets de la crise asiatique: l'Europe et l'Amérique du Nord dont la demande est restée soutenue en 1998 constituent leurs principaux débouchés. La baisse du prix du pétrole a, quant à elle, bénéficié aux pays importateurs.

Au début des années quatre-vingt-dix, la plupart des pays africains se sont engagés sur la voie des réformes structurelles de leurs économies, ce qui s'est traduit par le démantèlement des monopoles, la libéralisation des prix, la suppression des barrières non tarifaires et la réduction des droits de douane. Des efforts ont été également entrepris pour renforcer la stabilité macro-économique. Ainsi, l'amélioration du contrôle des recettes et dépenses publiques (baisse du ratio des dépenses gouvernementales sur le PIB, qui est passé de plus de 29 % en 1992 à

⁸⁴ HARRIS, E., «Impact of the Asian crisis on Sub-saharan Africa», IMF, *Finance & Development*, vol. 36, n° 1, mars 1999.

moins de 27 % en 1998) a permis de réduire les déficits budgétaires et de ce fait de contenir la croissance monétaire et l'inflation.

L'initiative de désendettement des pays pauvres annoncée par le G7 à Cologne en juin 1999 se traduira par ailleurs, en 2000 et dans les années suivantes, par des réductions de dette plus substantielles⁸⁵ qu'auparavant (le principal indicateur de soutenabilité, le ratio de la valeur actualisée de la dette sur les exportations, sur la base duquel l'allègements sera sans doute un peu plus rapide qu'auparavant, avec un délai de «bonne conduite» avant concrétisation de l'allègement qui pourrait passer dans certains cas à 3 ans au lieu de 6 ans prévus initialement.

L'amélioration de la situation économique de l'Afrique subsaharienne ces dernières années est indéniable, et tranche par rapport à plus de deux décennies antérieures de déclin: le taux de croissance annuel moyen du PIB réel est passé de 1 % pour la période 1990-1994 à 4 % sur la période 1995-1998, et a donc pour la première fois depuis le début des années 1970 dépassé sur plusieurs années la croissance démographique. Cependant, les niveaux d'épargne restent faibles et le besoin élevé d'investissement nécessite davantage de capitaux. De fait, les gains de croissance enregistrés dans les pays africains sont dus pour l'essentiel à une amélioration de la productivité globale⁸⁶ des facteurs, dont la poursuite dans l'avenir dépendra de la réussite du processus de libéralisation de leurs économies et de la mise en place progressive d'un cadre de bonne gouvernance.

On a souvent l'image d'une Afrique en proie aux conflits et à l'aggravation de la misère. Cette image est réaliste pour une partie du continent, notamment en Afrique centrale, mais elle est fautive dans d'autres pays. Les succès relatifs obtenus en Afrique subsaharienne sont en effet très variables: quelques pays comme l'Ouganda et la Côte-d'Ivoire enregistrent des performances économiques satisfaisantes, mais d'autres, faute d'avoir progressé sur la voie des réformes, subissent un retard croissant.

Il reste que, même dans les pays qui s'en sortent relativement bien, les gains en termes de croissance n'ont pas permis de réduire significativement la pauvreté, qui reste extrêmement élevée partout en Afrique (par exemple, respectivement 40 % et 30 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté en Ouganda et en Côte-

⁸⁵ IMF, *World Economic Outlook*, avril 1999.

⁸⁶ MORGAN, J. P., *Economic Research Note, The Global Outlook: An Update*, 21 mai 1999.

d'Ivoire)⁸⁷. La pauvreté ne touche du reste pas uniquement l'Afrique: elle a également fortement augmenté en Asie et demeure importante en Amérique latine.

Il faut de plus rester conscient du fait que la durabilité de la croissance enregistrée actuellement en Afrique subsaharienne n'est aucunement garantie. Sur le plan économique, la faiblesse des taux d'épargne et d'investissement, combinée à la forte croissance démographique⁸⁸, restent un obstacle pour l'avenir et ce d'autant plus que l'aide au développement est en constante diminution depuis 1990 et que les capitaux privés internationaux s'investissent très peu en Afrique. Sur le plan politique, l'inégalité des performances enregistrées par des pays voisins, de même que la persistance de la pauvreté, constituent autant de sources de tensions politiques et sociales potentielles, qui peuvent à tout moment remettre en cause les progrès économiques obtenus jusqu'à présent.

2. La mondialisation et le chômage en Afrique

En Afrique, comme dans les autres pays du Tiers Monde sous ajustement, le commun des mortels reste médusé par ces statistiques qui rendent compte d'améliorations qu'il a bien du mal à constater lorsqu'il regarde autour de lui et considère sa propre situation. A quelle réalité se réfèrent les institutions internationales de financement lorsqu'elles prétendent, en dépit de la crise qui ravage la planète, que l'Afrique se porte mieux, puisque son PIB est passé de 0,9 % en 1994 à 5,6 % en 1996 et que trente et un pays enregistrent maintenant une croissance positive par habitant? La dévaluation du franc CFA, dans l'impréparation, aurait-elle amélioré le revenu et le niveau de vie des populations des pays de la zone franc? La compression de l'emploi et la diminution des dépenses publiques auraient-elles amélioré la qualité de la vie et l'accessibilité des services de base et sont-elles de nature à le faire? Et quelle est donc la réalité et la finalité des performances économiques réalisées en Afrique, si elles ne peuvent pas atténuer la détresse et la souffrance humaines?

⁸⁷ QUENAN, C., «Brésil: chronique d'une crise (trop) annoncée», *Epargne sans frontière*, TFD 53-54, décembre 1998-mars 1999.

⁸⁸ WORLD BANK, *Global Development Finance*, 1999.

De nombreux coeurs sont en pleurs dans les pays africains, précisément parce qu'il n'y a pas de lien entre les performances macroéconomiques dont la Banque mondiale ainsi que les pouvoirs publics font souvent état et le vécu des populations. Et si la médiatisation desdites performances n'était qu'autojustification pour les ajusteurs du dedans et du dehors, une manière de faire admettre davantage de réformes et la possibilité pour l'Etat d'assurer le service de la dette?

De l'issue de ce curieux dilemme dépend la paix durable qu'il faut rechercher en lieu et place de la «démocratie apaisée» qui n'est qu'accalmie.

La dévaluation, l'un des principaux mécanismes de la stabilisation économique à court terme, ajoute à la pénurie et au désarroi des couches sociales vulnérables, notamment les femmes, qui doivent subvenir quotidiennement aux besoins des enfants dont l'état nutritionnel est dans l'ensemble alarmant. Près de 23 % des enfants africains sont maigres par rapport à leur taille, tandis que 30 % souffrent de malnutrition chronique. L'enquête démographique et de santé qui rend compte de cette situation rapporte également que, durant la période 1991-1996, sur 1 000 naissances vivantes, 123 sont décédés avant l'âge de un an et 131 avant d'avoir cinq ans. Le taux de scolarisation vient d'atteindre 46,7 % tandis que le niveau de couverture des besoins en eau potable est de 50 %, en électricité 8 % et en soins de santé 30 %⁸⁹.

Les mères de famille sont littéralement désemparées par cette guerre économique qui, sans dire son nom, fait des ravages, tant dans leurs propres rangs que dans ceux des enfants et des personnes âgées.

N'est-il pas curieux que, la plupart du temps, les défenseurs des droits des femmes africaines ne perçoivent pas le lien entre des réformes économiques inadaptées et la pauvreté féminine, ou qu'ils l'ocultent ? Le discours dominant a même tendance à rendre les femmes en partie responsables du marasme économique de l'Afrique du fait de leur fécondité élevée. La forte croissance démographique aurait annulé les résultats des réformes économiques et monétaires ou serait de nature à les limiter. D'aucuns en concluent que la maîtrise de la fécondité est la tâche la plus urgente à laquelle les Etats africains doivent s'atteler pour que les réformes aboutissent. Robert S. McNamara, le père des PAS et l'un des éminents membres de la Coalition mondiale pour l'Afrique, en a la certitude. «A ma connaissance, aucun

⁸⁹ Enquête démographique et de santé, 1995-1996, ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes âgées, direction nationale de la Statistique et de l'Informatique, Mali.

problème n'influe autant sur le développement humain dans la région [l'Afrique] que l'actuelle explosion démographique. Celle-ci doit être maîtrisée⁹⁰...» De nouveaux emprunts sont en train d'être contractés par les Etats pour endiguer ce «mal».

L'ancien président de la Banque mondiale corrobore sa pensée, avec les données suivantes: 33 % de la population de l'ensemble des pays en développement souffrent de la faim, contre 47 % en Afrique subsaharienne; le tiers-monde compte 45 % d'analphabètes en Afrique, contre 59 % en Afrique subsaharienne; la mortalité infantile est de 67 ‰ dans le tiers-monde, contre 100 ‰ en Afrique subsaharienne.

D'autres lectures des faits commencent, heureusement, à nuancer ces approches à la fois néomalthusiennes et ultralibérales en soulignant que l'Afrique, à travers sa forte croissance démographique, ne fait que compenser les ponctions et les pertes qu'elle a subies le long des cinq derniers siècles. Par ailleurs, la transition démographique s'y amorce. Et il apparaît de plus en plus clairement que la véritable réponse à la forte croissance démographique est dans l'amélioration effective et durable des conditions de vie des populations et non dans des PAS assortis de politiques de population aussi dirigistes que budgétaires.

La plupart des Africaines admettent difficilement que la démocratie pour laquelle elles se sont battues en manifestant avec les travailleurs et les jeunes puisse s'accommoder de la pauvreté et du chômage, en particulier celui des jeunes. Elles vivent l'exclusion économique de leurs enfants comme une blessure narcissique et un énorme gâchis humain. L'une de ces mères de famille qui ont cru en la vertu de l'école et qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour que leurs enfants puissent être instruits en témoigne. Fière et éloquente, mais déçue, Bata déplore le chômage de son fils et de sa fille, tous deux diplômés: «En eux, j'eme suis incarnée, en eux, j'ai tout investi, afin de conjurer et l'ignorance et la pauvreté. A présent, ils ont grandi et ils sont instruits. Ils sont bien portants et prêts à travailler. Mais ils sont seuls et sans avenir. L'Afrique n'a-t-elle donc plus besoin de bras et de cerveaux? Ma sueur et ma patience auront donc été vaines? Il n'a pas pire malheur que cette déchéance!»

⁹⁰ MCNAMARA, Robert, S., *Une politique démographique mondiale pour promouvoir le développement humain au XXI^e siècle, en particulier l'Afrique subsaharienne*, Coalition mondiale pour l'Afrique, Kampala, Ouganda, mai 1992.

Pour mesurer la véritable portée de cette interpellation, il convient de rappeler les stratégies de survie des familles démunies ainsi que les enjeux de la scolarisation et du travail rémunéré dans nos pays.

Dans une famille de condition modeste, le père et la mère, souvent illettrés, estiment qu'à travers la scolarisation de leurs enfants ils ont une sacrée revanche à prendre sur une vie qui ne fait pas de concessions à ceux et à celles qui ne savent ni lire ni écrire. Ils consentent à inscrire leurs enfants à l'école. Mais leurs revenus sont insignifiants; si bien que le prix de chaque livre, de chaque cahier et de chaque uniforme est autant d'argent prélevé sur d'autres postes de dépenses tout aussi vitales. Les rentrées scolaires sont des périodes particulièrement pénibles et pathétiques dans la plupart des familles: parents et enfants se penchent anxieusement sur une interminable liste de fournitures à acheter, regardent le budget familial et finissent, dans certains cas, par opérer des choix, toujours douloureux, en sacrifiant un enfant pour qu'un autre puisse continuer à étudier. Il n'est d'ailleurs pas rare que les fillettes soient victimes de tels choix, avec l'espoir que le mariage leur assure ensuite une chance d'insertion sociale dont le garçon ne bénéficie pas tant qu'il n'a pas un travail rémunéré.

Les enfants qui parviennent à poursuivre leurs études dans ces circonstances sont parfaitement conscients de l'enjeu de la réussite scolaire tant pour eux-mêmes que pour leurs parents. Ils travaillent la plupart du temps avec acharnement. Si les résultats ne sont pas toujours probants, c'est parce qu'ils doivent vaincre des obstacles presque insurmontables: des méthodes pédagogiques surannées et traumatisantes; des salles de classe surpeuplées et surchauffées, de longues distances à parcourir, la sous-alimentation, le manque de soins de santé et de médicaments, les mauvais traitements de certains tuteurs, le manque d'espace et de lumière à la maison...

Au terme de ce parcours difficile, jeunes gens et jeunes filles apprennent que l'Etat, sous ajustement, n'est pas en mesure de leur offrir un emploi. Dans le même temps, il est souvent notifié à leurs aînés qu'ils peuvent demander une retraite anticipée quand ils n'ont pas tout simplement été licenciés de quelque entreprise en difficulté.

Les mères de famille développent dans ces circonstances des stratégies qui permettent à l'ensemble de ces victimes de la restructuration économique de survivre. La complicité mères-enfants et femmes-jeunes, dans un tel contexte, est

réelle. Elle révèle que la plupart des femmes des couches sociales défavorisées ont tout simplement choisi d'investir dans leurs enfants en acceptant de longues heures de travail et bien des privations matérielles, en se disant qu'un jour viendra où ira mieux pourvu qu'ils grandissent, s'instruisent, accèdent à des positions socioprofessionnelles auxquelles elles-mêmes n'ont pas eu droit. Ils leur garantiront alors, à leur tour, bien-être et prestige social. Pour illustrer ce mécanisme de réciprocité, les Bamananw disent qu'il existe deux types de pagnes pour le portage au dos: celui qui permet à la mère de porter son enfant en bas âge et celui qui permet à l'enfant, devenu grand, de porter ses parents. La marche actuelle de L'économie mondiale tend à compromettre ce merveilleux jeu de la réciprocité.

Les jeunes diplômés sans emploi, conscients de cette rupture, sont, souvent, habités par la honte, la culpabilité et le sentiment de leur inutilité:

«Mes parents ont tant souffert pour moi que j'eme dois de les soutenir. Mon plus grand regret est de devoir me tourner encore vers eux. Je suis né, en 1961, à Djenné. Je suis venu à Bamako pour mes études. J'ai réussi mon examen de sortie en 1987 à l'Ecole national d'administration. Depuis lors, je suis dans la même famille, à la charge de mon oncle, qui est chauffeur. Je suis bouleversé par cette situation et profondément gêné de ne pas pouvoir contribuer aux dépenses journalières. Nous (les jeunes) avons été formés par l'Etat qui a payé des enseignants, construit des locaux, et nous voici sans utilité pour ce pays qui ne tire rien de nous. En fait, nous sommes perdus pour le Mali, pour nos parents et pour nous-mêmes.»

L'Etat et ses symboles (bâtiments publics, voitures de fonction, infrastructures...) deviennent une cible privilégiée pour les jeunes en colère parce qu'il n'est pas allé au bout de sa mission d'éducation et d'insertion socioprofessionnelle. Notre interlocuteur ajoute:

«Pour les employeurs, nous sommes inexpérimentés. Ils nous disqualifient ainsi à nos propres yeux. Alors, où aller ? Que faire ? On se lève tard, on traîne dans la rue ou bien on passe des heures entières devant les concessions. Les connaissances que nous avons acquises se perdent, puisqu'elles ne sont pas utilisées, ni entretenues. Un homme qui a un diplôme qui ne sert à rien, et qui ne sait pas ce qu'il va devenir, n'est rien. Il appartient à une génération sacrifiée par le régime de Moussa Traoré.»

Les jeunes ont appris à donner un nom et un visage à ceux qui sont à l'origine de leur malheur. En réalisant après la chute du régime militaire que les nouvelles autorités n'ont pas de solutions au chômage, un de nos jeunes interlocuteurs a traduit

sa lassitude dans les suivants : «Jusqu'ici, je n'ai perdu ni la raison ni l'espoir. Seulement, j'eme sens épuisé à la force de chercher du travail. Parfois je m'enferme et je pleure parce que je sais que je fais partie de ceux qui, non seulement n'ont pas droit au respect, et à une position sociale, mais qui, parfois, n'ont même pas le prix d'un morceaux de savon. Je sens que je vieillis, que je m'étirole.»

Ainsi, les programmes d'ajustement structurel atteignent l'Afrique à un niveau que les économistes orthodoxes soupçonnent difficilement. En affectant le moral des jeunes, ils brisent le ressort sans lequel toute tentative de réhabilitation, de reconstruction et de relance de l'Afrique est vaine.

Comme si les préjudices que les programmes d'ajustement structurel font subir à nos pays ne suffisaient pas, il a fallu que nos Etats y ajoutent les sources aléatoires d'argent frais. L'économie parallèle revêt, entre autres, le visage des jeux de hasard. Le pari mutuel urbain (PMU) qui a fait son apparition dans certains pays de la sous-région, dans les années soixante, est désormais en plein essor en Afrique. Les parieurs misent sur des cheveux qui évoluent à Vincennes, Longchamp et Auteuil. Plus d'un million de billets sont vendus (à raison de deux cents francs la mise), deux fois par semaine, dans vingt-huit localités en attendant la couverture de l'ensemble du territoire. M. T., une jeune diplômée au chômage qui avait fin ipar devenir vendeuse de brochettes, se vente d'être devenue une «vraie parieuse» pour avoir gagné 600 000 francs CFA qui lui ont permis d'entreprendre un voyage à l'étranger jusqu'à Abou Dhabi. Elle raconte que son exemple a poussé toutes les filles de son quartier, mais aussi des femmes âgées, à devenir des joueuses invétérées.

Ceux qui n'ont aucune source de revenus s'endettent pour satisfaire ce nouveaux besoin. Les agents de la fonction publique, comme ceux du secteur privé et de l'économie populaire, consacrent beaucoup de leur temps de travail et une part substantielle de leurs maigres revenus au PMU. Une partie des emprunts qui sont octroyés aux couches sociales démunies dans le cadre des projets de microcrédit y est consacrée.

En plus du tiercé, le paysage africain s'est enrichi d'un casino qui s'offre une clientèle composée de riches (commerçants, opérateurs privés, expatriés et touristes), de moins riches et de pauvres qui s'accrochent aux machines à sous.

«Une nuit un jeune commerçant a gagné l'équivalent de 300 000 francs CFA, et vers trois heures du matin il avait tout perdu. Il est allé à la maison pour aller prendre

de l'argent, mais quand il est revenu le casino était fermé⁹¹.» C'est ainsi que des fortunes sont dépensées tous les soirs, et nombreux sont ceux qui implorent Dieu, aujourd'hui, pour qu'Il leur enlève cette passion du jeu.

Le libéralisme, lorsqu'il se fait économie-casino au sens propre et figuré, tue le sens de l'effort et cultive le goût de l'argent facile. Aujourd'hui, l'épargne des plus pauvres comme celle d'investisseurs nationaux potentiels se volatilisent ainsi. Le principe de l'ouverture aux leures du marché veut, semble-t-il, que certaines villes paisibles de l'intérieur aient, elles aussi, leurs casinos. Le fait que ces jeux de hasard soient une source complémentaire de revenus pour les Etats n'est point une consolation au regard des préjudices sociaux, moraux et culturels énormes qu'ils font subir au pays, en particulier chez les jeunes et les couches sociales vulnérables.

La tare du jeu de hasard vient s'ajouter à d'autres maux qui ont pour nom prostitution, alcoolisme, tabagisme et drogue. Au Ghana, il semble que certaines amphétamines ont pour nom «je cherche du travail». Le milieu rural n'est nullement à l'abri de cette déshumanisation⁹². La baisse des prix des matières premières oblige quelquefois les paysans à produire du chanvre indien, peu exigeant en main-d'oeuvre et plus rentable. Quant aux enfants dits «de la rue», parce que abandonnés à eux-mêmes, il leur arrive de plus en plus de chercher une issue dans la vente de stupéfiants. Ceux d'entre eux qui, à la faveur des nombreux conflits armés, deviennent des soldats avant l'âge agissent généralement sous l'effet de la drogue.

La paix, la stabilité politique mais aussi la reproduction sociale sont de plus en plus compromises par tant de misère morale et matérielle. Nombreux sont les jeunes Africains qui hésitent, dans le contexte actuel, à s'engager dans une vie conjugale marquée d'entrée de jeu par le chômage et la galère. Comme ils en font le témoignage, ce sont leurs parents, et parfois leurs grands-parents, qui les prennent en charge et leur assurent nourriture et argent de poche. Bassanata est mère et grand-mère et a plus de soixante ans. Elle explique ce dont il s'agit:

«Du temps où j'en avais la force, j'allais vendre les petits oignons du Mali jusqu'à Daloa et à San Pedro, en Côte-d'Ivoire. Mais, avec l'âge, je n'ai plus l'énergie nécessaire. Nous sommes donc tous assis à la maison, sans moyens de subsistance ni perspectives. Ayant perdu son emploi, mon gendre a demandé à ses deux épouses, dont ma fille, de se prendre en charge. Elle a huit enfants. Les deux derniers vont de

⁹¹ *L'Essor*, numéro spécial, 22 septembre 1997.

⁹² [Hwww.leHcourrierinternational.com](http://www.leHcourrierinternational.com)

maison en maison, pour collecter des chaussures usées, qu'ils essaient de revendre. En dépit de mon âge avancé, j'ai dû payer pendant trois ans quinze mille francs de frais de scolarité pour leur frère aîné afin que celui-ci puisse avoir son diplôme de transitaire. Je l'ai fait. Mais aujourd'hui, il chôme. On nous dit qu'il n'y a pas de travail pour les jeunes. Mais moi, je n'en peux plus. Après avoir passé le jeune âge à cavalier, je ne peux plus en faire autant aujourd'hui, à l'âge du repos»⁹³.

Au regard de ces situations qui se multiplient, un enseignant malien dit que «désormais, ce sont les morts qui nourrissent les vivants».

Les pays à marché solvable sont constitués de quelques pôles souvent qualifiés «d'Archipel de la mondialisation»⁹⁴. Entre ces pôles apparaissent des discontinuités où sont largement représentés les pays à marché non solvable. L'Afrique se trouve dans cette catégorie, en raison de la persistance du sous-développement. Comme on peut le constater les préoccupations des Etats africains en matière des réformes conformes aux exigences de la mondialisation n'ont jamais donné de bons résultats. En Afrique, la corruption tue plus que le SIDA. «Le silence plane dans l'administration, le silence que les gouvernants opposent à nombre de sujet clefs, le silence du peuple qui sommeille devant mille actions perpétrées sous ses yeux»⁹⁵. Le président de la Coalition mondiale, Robert McNamara entreprend dans ce sens des actions pour que les institutions internationales aident l'Afrique à lutter contre la corruption⁹⁶.

⁹³ www.Afrik.com

⁹⁴ VELTZ, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'Archipel*, PUF, Paris, 1996, p. 15-35.

⁹⁵ SOGLOHOUN, Serge, «Moralisation de la vie publique», le quotidien octobre 1997

⁹⁶ *Le matin* n° 979 du mercredi 3 septembre 1997

X. LA GLOBALISATION ET SES CONSEQUENCES

1. La globalisation en Afrique

Il faudrait que je souligne que la globalisation économique est devenue un instrument de communication de certains politiciens dans l'arène politique en Afrique et dans le monde entier. Je pense que si la globalisation était effectivement une bonne chose le monde ne serait pas divisé en deux parties. Il y a un groupe qui trouve que cette globalisation est l'«horreur économique affreuse⁹⁷» et l'autre trouve que c'est la réalisation d'une promesse de bonheur pour l'humanité entière⁹⁸. D'autres, enfin, utilisent l'un ou l'autre camp pour faire passer des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Je remarque que sur la question de la globalisation deux conceptions se forment autour de ce sujet, nous avons le «pour⁹⁹» et le «contre¹⁰⁰». Fort de tout ce qui précède, si je dois prendre en considération le non respect de la convention de Lomé¹⁰¹ et le rôle inacceptable des Etats-Unis dans l'économie mondial¹⁰²: je conseillerais aux Africains de rejeter la globalisation par tous les moyens.

L'Afrique est en train de subir le néocolonialisme des firmes transnationales. Et comme les multinationales ont une stratégie de domination collective, il faut leur opposer une stratégie de résistance collective ; c'est à dire le regroupement sur une base économique et politique¹⁰³. Les gouvernements tentent de mettre en place ce qu'ils appellent des politiques de développement. C'est dans ce cadre que l'économiste Balassa distingue pays à économie planifiée (Bénin, Ethiopie, Madagascar, Tanzanie, Zambie, Ghana, Mali) et pays à économie de marché (Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Maurice) et pays dits intermédiaires¹⁰⁴ (Sénégal, Soudan, RD. Congo, Kenya, Malawi, Niger, Togo, Burkina Faso...).

⁹⁷FORRESTER, V., *L'Horreur économique*, Fayard, Paris, 1996.

⁹⁸MINC, A., *La mondialisation heureuse*, Plon, Paris, 1997.

⁹⁹PASSET, R., *Eloge du mondialisme par un «anti» présumé*, Fayard, Paris, 2001.

¹⁰⁰BARILLON, M., *Encore un effort pour réguler la mondialisation*, Climats, Paris, 2001.

¹⁰¹PALÁNKAI, T., *Az európai integráció gazdaságtana*, Aula Kiadó, 1999, p. 322.

¹⁰²SIMAI, M., *Az Egyesült Államok szerepe a világ gazdaságban a XX. század végén. Megújuló vagy hasonló hanyatlás?* Világ gazdasági kutatóintézet, 1998.

¹⁰³NKRUMAH, Kwame, *Neocolonialisme: the Last Stage of Imperialism*, Thomson and Sons, London, 1965.

¹⁰⁴BALASSA, Béla, *Économie comparée de l'Afrique*, 1982.

Le discours de référence au libéralisme de l'ancien chef d'Etat de la Côte d'Ivoire Houphouët-Boigny "Le libéralisme est la base de notre conception de l'Etat, et toutes les institutions doivent savoir qu'elles contribuent à sauvegarder le droit à la liberté d'entreprise. L'Etat n'a pas vocation pour être spéculateur, industriel ou commerçant"¹⁰⁵.

Toutes les conditionalités du développement économique ont considérablement réduit les marges de manoeuvre des Etats-nations. Pour exister, il faut adopter une stratégie de souplesse, souvent difficile pour les Etats africains en raison de leur lourdeur administrative. Les seuls Etats qui résistent sont ceux capables de s'adapter en allégeant leur fonctionnement administratif et surtout en offrant les opportunités d'une grande productivité.

En conséquence, les forces de l'économie mondiale sont désormais privées : ce sont les investisseurs sur les marchés financiers, les entreprises transnationales et leurs filiales, de même que les réseaux d'entreprises et de communication¹⁰⁶. On en vient alors à l'assujettissement du monde par quelques puissances seulement¹⁰⁷.

2. L'industrialisation et l'intensification agricole en Afrique

Je pense qu'avant de parler du développement économique en Afrique, il faudrait que les politiciens donnent d'abord une priorité à la politique industrielle. Et comme nous le savons tous, sans usines il n'y a pas de décollage possible de l'économie, pas d'accroissement rapide de la productivité du travail, pas de fourniture massive de moyens modernes de production à l'agriculture. L'industrialisation est aussi garante d'une certaine dignité atteinte dans l'ordre économique, facteur non négligeable d'enthousiasme accru pour le développement.

Je dois rappeler que l'industrialisation à ses débuts, rencontrera en Afrique de grosses difficultés. Le marché de chacun des Etats est d'autant plus étroit que leurs habitants ont des ressources totales très modestes. Par exemple, 45 dollars par tête (an) au Rwanda et Burundi. Et des ressources monétaires plus réduites encore, puisque la majorité provient de l'économie domestique.

¹⁰⁵ *Fraternité-Hebdo*, 20 juin 1980.

¹⁰⁶ RAMONET, Ignace, *Géopolitique du chaos*, Galilée, Paris, 1998, p. 12-28.

¹⁰⁷ ADDA, Jacques, *La mondialisation : problèmes de l'économie et genèse*, La Découverte, Paris, 1997, p. 5-29.

Contre la pulvérisation nationale, il faudra ajouter dès l'élaboration des plans nationaux, leur confrontation réciproque, pour chercher à éliminer les doubles emplois, à l'intérieur d'un marché commun de grandes ensembles régionaux¹⁰⁸.

Cet élargissement des marchés serait cependant freiné par le coût élevé des transports. Pour aboutir à cette coordination, surmonter les rivalités nationales, il faudra une forte volonté d'unité africaine; et être prêt éventuellement à certains sacrifices temporaires. Les implantations d'industries risquent d'être peu rationnelles, si elles sont décidées par la pression relative des forces en présence, au lieu de s'appuyer sur les données de base de la géographie économique. L'Europe aborde seulement ces problèmes; l'Afrique peut et doit les attaquer tout de suite, ce qui lui permettra d'éviter d'énormes gaspillages d'investissements: économie que son retard lui impose impérieusement.

Les difficiles débuts de l'industrie africaine deviendraient à peu près impossibles sans un appui vigilant et efficace des nouveaux Etats. La protection douanière de la nation d'abord, puis la création d'éventuels marchés communs africains, eux aussi abrités, seront la plupart du temps nécessaires, notamment pour vaincre toute une série de handicaps: faiblesse de l'infrastructure, manque de techniciens locaux, coût élevé des transports et des stocks de pièces de rechange, obligation de débiter avec des usines trop petites.

Devant toutes les difficultés de cette nécessaire industrialisation, *le développement agricole* accéléré est désormais reconnu comme *un préalable et un adjuvant* indispensable de celle-ci. Pour acheter plus de biens d'équipement, de matériel d'usine, il faut accroître les exportations, qui sont encore essentiellement agricoles et minières; et réduire les achats d'aliments au dehors. Pour demander plus d'efforts à des ouvriers, arrachés brutalement à leurs champs, à leurs jardins de case, à leurs produits de cueillette de la savane et plus encore de la forêt, il faut plus de nourriture, de meilleure qualité, plus riche en protéines.

Les industries de transformation exigeront, pour se développer, une agriculture intensifiée, fournissant plus de matières premières d'industrie: du coton et des fibres à sacs, du type jute; des oléagineux, qui jouent un rôle si important dans l'Ouest et le Centre africain. Les besoins de papier accrus sollicitent la création d'usines à pâte et à papier, la fabrication d'autres dérivés de la cellulose. Pour satisfaire l'ensemble de

¹⁰⁸ Th., BALOGH, Etudes dans Oxford, *Economic Papers*, notamment n° de février 1962, «Equity and efficiency, the problem of optimal investment in framework of under development».

ces besoins, tout en accroissant en quantité et en qualité la fourniture d'aliments, *il faudra une forte élévation de productivité agricole.*

Ceci obligera à sortir, un peu rudement, du cercle infernal de sous-production, où nous enferme la culture «itinérante» à longue jachère et énergie humaine, sans fertilisation. En concentrant les efforts sur la seule industrie, on ne résoudrait pas avant bien longtemps l'ensemble du sous-emploi rural¹⁰⁹; les besoins agricoles peuvent plus rapidement l'utiliser. Seule une productivité agricole accrue permettra de développer suffisamment le pouvoir d'achat rural, pour offrir à l'industrie nouvelle des débouchés suffisants. L'épargne des paysans africains devra contribuer, comme en France au XIX^e siècle et dans la Chine communiste de 1973, à financer l'industrie naissante: au départ, celle-ci ne peut s'autofinancer suffisamment vite.

Les besoins de développement de ces deux secteurs ne sont, heureusement, pas toujours antagonistes. L'agriculture pourrait se développer essentiellement en partant des «forces productrices cachées» de la campagne; en mobilisant, par l'investissement humain et l'éveil de leur capacité inventive, les paysans, leur cheptel, les eaux pour l'irrigation, les sols, les forêts défrichées. L'industrie, elle, accaparera légitimement la majorité des ressources en devises (provenant surtout, à l'heure actuelle, de l'aide extérieure). Une compétition subsistera entre agriculture et l'industrie, notamment pour la répartition des crédits et des techniciens disponibles; elle exigera un arbitrage, obligatoirement politique¹¹⁰.

La priorité *absolue* accordée à l'industrie lourde, telle qu'elle fut appliquée en Union Soviétique, a permis d'y atteindre une grande vitesse de développement. Ce fut au prix de très durs efforts, du sacrifice d'une génération, que l'Afrique actuelle ne paraît pas disposée à accepter. Nous pouvons difficilement, assis dans un bon fauteuil, conseiller pareille mobilisation d'héroïsme. Appliqué dogmatiquement aux plus petits Etats d'Europe orientale, ce schéma de croissance ne s'est pas révélé économiquement intéressant. Il a connu de lourds échecs, que les petits pays de l'Afrique «révolutionnaire» ont intérêt à méditer, étant donné l'étroitesse de leurs marchés.

¹⁰⁹ L'industrie n'occupe souvent que 5 à 10 % de la population, parfois moins de 5. Au rythme *maximum* d'accroissement possible, elle doublerait tous les huit ans: l'agriculture doit donc se préparer, en toute hypothèse, à mieux utiliser plus de bras (Th. Balogh).

¹¹⁰ Exemple d'insuffisance de crédits à l'agriculture: le Plan Gabonais lui accorde 3 milliards sur un total de 94 milliards, ce qui va creuser encore le fossé entre les fonctionnaires, qui ont le niveau de vie français moyen, et les paysans avec 24 fois moins, 25 000 F CFA par an.

Une autre orientation risquerait de vassaliser l’Afrique devenue, comme l’Amérique latine vis-à-vis des Etats-Unis, le fournisseur attitré de minerais de fer, ou d’énergie pour l’aluminium, du Continent européen. Il faut reconnaître que si les minerais africains sont nécessaires à l’Europe, la technique européenne est nécessaire à l’Afrique. Cela ne justifie cependant pas de maintenir ce continent dans un état de dépendance économique.

Avec ses ressources naturelles, des accords inter-Etats et l’affectation de l’aide européenne, il serait possible de produire en Afrique – en des points rationnellement choisis – des centaines de milliers de tonnes d’aluminium, plusieurs millions de tonnes de fonte ou d’acier électrique, des dizaines de milliers de tonnes de ferro-alliages¹¹¹... Les énormes investissements que cela nécessite risqueraient d’être gaspillés si chaque Etat, même le plus mal placé, avec les gisements les plus pauvres et les plus éloignés, tenait à posséder «son» industrie lourde, pour satisfaire son désir de prestige.

Les hauts-fourneaux et les aciéries d’Afrique tropicale exigeront, pour fonctionner économiquement, du combustible peu onéreux¹¹², un marché assez large, des techniciens formés, des transports de matières premières non prohibitifs... Il s’agira chaque fois de cas d’espèce, à étudier individuellement; en abandonnant les prétentions et les vanités, dont la rentabilité est bien mauvaise.

Par exemple, il faut à l’Afrique des «pôles de croissance», mais pas à n’importe quel prix. De grands ensembles industriels se sont déjà révélés plus intéressants, comme l’usine d’alumine de Fria (480 000 t/an) en Guinée, qui devrait être complétée par une fabrication d’aluminium, à partir de l’énergie des chutes du Konkouré. Le coût élevé de cette seconde tranche d’investissements, autour de 1,5 milliards de nouveaux francs, l’a fait différer par les groupements capitalistes, peu rassurés par l’évolution politique de la Guinée.

Avec l’uranium, les énormes ressources hydroélectriques de l’Afrique tropicale pourront compenser sa déficience en charbon, et la modestie des gisements déjà reconnus de pétrole. D’immenses chutes, comme celles d’Inga sur le bas-Congo, ont une possibilité théorique de 30 millions de kilowatts, soit 225 milliards de kilowatts-heure possibles par an, ou plus de 2 fois la production électrique française totale.

¹¹¹ Certains mettent en doute qu’une aide étrangère puisse ainsi aboutir à des projets vraiment sains, dans une ambiance «néocolonialiste».

¹¹² Pétrole et charbon de Nigeria; peut-être gaz naturel saharien.

Ces ressources ne sont pas divisibles; l'ensemble industriel capable de valoriser l'équipement des chutes de l'aluminium exigerait peut-être 3 nouveaux milliards, que le Congo aurait bien voulu se procurer en France. Le défaut majeur de ces grands ensembles est qu'ils font illusion: *alors qu'ils ne suffiront jamais, à eux seuls, surtout au départ, à la croissance économique.*

3. La décentralisation économique en Afrique

Le changement de paysage politique, dans les années 90, a donné une impulsion nouvelle à la dynamique de la décentralisation qui devra se concrétiser, avec la mise en place de 701 communes. Celles-ci se substitueront aux circonscriptions administratives actuelles et agiront en collectivités décentralisées dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. On suppose et on espère que le vote libre et démocratique des représentants locaux garantira une participation plus effective des acteurs de la société civile à la vie publique.

La décentralisation, si l'on parvient à dépasser la confusion entre réforme monétaire et réforme administrative, peut effectivement être l'occasion privilégiée de recentrer les efforts sur les besoins réels des populations.

Les pouvoirs publics et les partenaires extérieurs sont-ils disposés à procéder, dans les plus brefs délais, aux remises en question nécessaires? Y parviendront-ils quand l'amalgame reste entier au niveau central entre libéralisation et libération?

Le troisième projet urbain de l'Afrique, qui porte sur plusieurs dizaines de milliards de francs CFA, doit impérativement être revisité sous cet angle en vue d'éviter la confusion entre participation financière et prise de responsabilité par les populations. Car, «la capacité financière du secteur local reste extrêmement limitée. Les perspectives de redistribution de l'effort de prélèvement public en direction des collectivités locales sont, à court terme, objectivement faibles, ce qui est inquiétant au regard des engagements pris par le gouvernement en matière de communalisation et de décentralisation¹¹³.»

La réussite du redimensionnement d'un Etat appauvri et affaibli par des réformes économiques inadaptées exige surtout sa réhabilitation à travers sa réconciliation

¹¹³ Troisième projet urbain de l'Afrique, rapport final provisoire, Groupe Huit, 1996, p. 94.

avec les administrés, à travers un dialogue politique véritable qui privilégie la recherche de solutions concertées au surendettement, à la mauvaise gestion et à la dictature du marché. Une meilleure connaissance des mécanismes et des modalités de la mobilisation, de l'allocation, de l'utilisation et de la gestion des fonds au niveau central et à la base est essentielle dans une telle perspective. Elle peut mettre les communautés en confiance à l'abri du clientélisme politique et de la course effrénée au profit tout en suscitant leur participation à la vie publique qui, encore une fois, ne se réduit pas à la participation aux coûts.

L'autre approche de la décentralisation dont il s'agit se conçoit, en somme, comme une démarche de réappropriation de l'Etat par l'ensemble des citoyens en tant qu'entreprise humaine perfectible – la leur – composée d'hommes et de femmes conscients de leurs droits, de leurs responsabilités et de leur communauté de destin.

Le rôle du vote doit être repensé en conséquence tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, en vue d'en faire un véritable outil de transformation sociale, politique et économique que gouvernants et gouvernés contrôlent au même titre.

C'est au coeur de l'être et au sein des ménages que l'on peut prendre la véritable dimension de cette exigence démocratique.

– A mon avis, la valorisation du cadre communautaire paraît nécessaire pour mettre fin aux différentes luttes de revendication identitaire qui se manifeste çà et là, et qui s'est fortement exprimée ces derniers temps dans les pays africains lors du vote des lois sur la décentralisation économique¹¹⁴. Je pense qu'il est impossible de tourner dos à ces revendications et dire que l'on cherche à développer l'Afrique selon les intérêts des populations.

Aller à l'encontre de ces revendications qui viennent de la base signifie que l'on se détourne des aspirations profondes des administrés. L'intérêt d'accorder une attention particulière aux revendications identitaires comme alternative de sortie repose d'abord sur la nécessité de recréer les bases de la fierté nationale chez les populations, lesquelles ne peuvent se fonder que sur les valeurs culturelles. C'est à partir de la fierté que l'homme peut donner le maximum de lui-même, pour innover et participer activement à l'oeuvre de construction nationale. Ainsi, la fierté des

¹¹⁴ Le quotidien *Le Matin*, n° 980 du 4 septembre 1997

populations peut devenir les raisons d'un défi à relever, d'une incitation à promouvoir¹¹⁵.

Ensuite, c'est à travers les critères culturels que les opportunités d'une invention technologique sont plus grandes et qu'une contribution substantielle de qualité au progrès de l'humanité est plus évidente. Cette nécessité d'apports intellectuels ne pourra pas se développer sans partir des stratégies endogènes élaborées par chaque groupe socioculturel. Le plus bel exemple en la matière concerne la musique africaine actuellement très recherchée dans le monde. Celle-ci est percutante parce qu'elle s'enracine profondément dans les chansons et danses traditionnelles. Il faudrait dépasser la musique pour réfléchir aux acquis scientifiques et technologiques de nos sociétés.

Enfin, la décentralisation considérée actuellement comme la dernière porte de sortie par nos pays ne peut réussir que si elle valorise les bases traditionnelles du pouvoir à travers la langue, la culture et les stratégies locales de développement, si elle prend sérieusement en compte les aspirations des populations à la base. Autrement, cette décentralisation risque de détruire encore nos sociétés à travers ce qu'elles ont réussi à sauvegarder jusqu'ici. Elle risque d'amorcer un autre processus de développement qui se fait sur le dos et contre l'intérêt de ces populations.

Comme autre intérêt du cadre communautaire, on pourrait mentionner la nécessité d'alléger le système politique centralisé et bureaucratique fondé sur le principe de diktat pour envisager à sa place une nouvelle administration de développement axée sur la négociation, la concertation et le partenariat. Seulement de cette manière peuvent se mettre en place de véritables territoires de démocratie conformes à la nécessité d'une vision de l'avenir à construire à partir de l'héritage historique et culturel de toutes les mosaïques des communautés nationales.

Une telle démarche obligera les élites africaines qui prennent appui sur leur anonymat dans les grandes métropoles africaines pour affiner les méthodes de prélèvement sur les autres couches de la population, à retourner à leur région d'origine pour soutenir le fonctionnement des collectivités locales. Elle peut aussi

¹¹⁵ IGUE, John, *Le territoire et l'Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement*, Karthala, Paris, 1995, p. 42-45.

donner aux différents partis politiques à caractère ethnique une base géographique à partir de laquelle ils pourront élaborer de véritables programmes politiques¹¹⁶.

On peut donc dire que le renforcement du dynamisme communautaire vise deux objectifs fondamentaux :

- décloisonner la société béninoise à travers son fonctionnement et son économie dualistes, avec l'existence d'une classe de lettrés opposée à celle des analphabètes d'une part, le développement d'un secteur économique structuré côtoyant les activités dites informelles d'autre part ;
- créer les noyaux d'un développement durable qui prenne appui sur les valeurs ancestrales et sur ce qu'elles peuvent apporter à la communauté internationale pour marquer notre différence et en même temps notre apport à la civilisation universelle.

Mais une telle évolution de nos sociétés pose beaucoup de problèmes. Par exemple, les dirigeants politiques peuvent craindre la perte de leur autorité sur tout le territoire national. De même, les élites intellectuelles, satisfaites de l'anonymat dont elles jouissent dans les grandes métropoles africaines, auront peur du risque de la résurgence de l'aristocratie traditionnelle dans la mesure où la plupart d'entre elles sont issues de la classe roturière. On peut aussi évoquer les dangers du tribalisme tels que vécus aujourd'hui en Afrique, notamment au Nigeria et dans la région des Grands Lacs, pour ne citer que ces exemples. Il y a aussi le problème du débordement ethnique à travers les frontières coloniales. Comment recréer le dynamisme des sociétés partagées entre deux ou plusieurs Etats ? Enfin, la plus grande difficulté à valoriser le cadre tribal est le risque de reproduire à la base le modèle d'Etat central avec toutes ses faiblesses et déviations actuelles.

Bien que ces problèmes soient pertinents, cependant, la valorisation du cadre communautaire permettra aux groupes les plus dynamiques et les mieux organisés de résister à toutes ces faiblesses pour offrir au reste de la société une lueur d'espoir pouvant déboucher sur de véritables compétitions au niveau national. On pourrait également régler le problème du débordement ethnique par la politique de coopération transfrontalière telle que le Nigeria l'avait initiée avec ses voisins entre 1988 et 1992. L'objectif recherché par le Nigeria à l'époque était d'arriver à la signature des traités de coopération transfrontalière devant consacrer la cogestion des

¹¹⁶ KEBADJIAN, Gérard, *L'économie mondiale, enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Seuil, Paris, 1994, p. 8-25.

espaces frontaliers en y impliquant les populations victimes de la partition. Quoiqu'il en soit, c'est dans le cadre communautaire que l'on pourrait faire intervenir la motivation des populations à partir de leur fierté et de la foi en soi. C'est aussi dans le contexte ethnique qu'il est possible de négocier de façon efficace et durable les bases d'un nouveau partenariat entre l'Etat et la société.

Ce partenariat paraît désormais indispensable pour assainir les bases sociales de la productivité, améliorer la capacité productive des populations et mieux participer aux avantages de l'économie mondiale.

Mais l'aspect le plus tragique de la question réside dans le fait que la jeunesse a totalement tourné le dos à ces valeurs culturelles traditionnelles en bafouant constamment leurs exigences morales. Le rôle de l'école, ensuite de l'exode rural ou de la migration internationale est déterminant dans le désintérêt qu'affiche cette jeunesse face à la culture ancestrale.

Or, cette question de valeur culturelle est l'un des paramètres ayant servi de support au développement des pays asiatiques. En effet, il nous a paru logique qu'à travers l'utilisation d'une langue commune, l'existence d'un même héritage historique et surtout d'une valeur communautaire, il soit possible de construire une économie régionale prospère et dynamique. La fragilité de ces cultures traditionnelles laisse douter de cette possibilité.

Certes, on constate sur le terrain un profond engouement pour la création des associations de développement à caractère socioculturel, c'est-à-dire prenant comme base les avantages d'appartenance locale, communale et même régionale définis à partir d'une aire culturelle précise. Malheureusement, l'intérêt pour ces associations de ressortissants ou d'originaires pompeusement baptisées d'associations de développement répond plutôt à un besoin politique pour les intellectuels, celui de convaincre le responsable suprême de la nation de son enracinement régional ou plutôt d'utiliser l'appartenance ethnique pour négocier quelques parcelles d'autorité. Aussi, parle-t-on dans le pays de l'équilibre géographique ou de quota dans la manière dont on distribue les hautes responsabilités politiques et administratives.

Animer donc une association de développement ne vise pas forcément la promotion économique et sociale du milieu d'origine, mais plutôt à utiliser ce milieu pour se faire mieux entendre, pour obliger les communautés de base à donner une caution politique à leurs meilleurs fils. Comme preuve, la plupart de ces associations, lors des différentes réunions, sont incapables d'utiliser le dialecte local. Ainsi, les

délégués villageois invités à ces réunions ne peuvent plus suivre les débats. Ils se contentent plutôt d'un résumé traduit par quelques interprètes recrutés le plus souvent parmi les responsables religieux du coin.

C'est sur ce fond de crise culturelle locale que s'est créé depuis peu le Conseil des rois d'Afrique avec l'initiative d'une ONG dénommée Africa Culture. On pourrait imaginer que ce Conseil des rois soit l'expression d'un véritable dynamisme culturel à la base. Il n'en est rien malheureusement. Il s'agit là aussi de l'émergence de nouveaux leaders d'opinion dont la force et le poids ne dépassent pas la portée des individus qui se réunissent ensemble pour mieux protéger leurs privilèges. La preuve de cela est l'amalgame que l'on constate dans la composition de ce conseil des rois où seigneurs et vassaux occupent le même fauteuil en faisant fi des principes de la hiérarchie historique, conformément aux règles et coutumes ancestrales. Les chefs traditionnels qui forment ce conseil utilisent le forum ainsi créé pour se faire mieux entendre dans la logique de partage des différentes rentes de pouvoir apportées par la démocratisation de la société béninoise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'existence de ce Conseil des rois ne remonte qu'à 1991 seulement. Actuellement, le Conseil des rois est miné par des contradictions internes débouchant sur des cacophonies et des intrigues parfois graves dans la manière de conduire ses différentes activités inscrites au programme¹¹⁷.

¹¹⁷ «Le vizir dénonce la pagaille d'Allada», quotidien *Le Matin*, n° 1097, du vendredi 23 janvier 1998. «Le Conseil supérieur des rois n'est pas la pagaille», quotidien *Le Matin*, n° 1100 du mardi 27 janvier 1998.

XI. LE MERCANTILISME DE LA MONDIALISATION EN AFRIQUE

Ces différentes manifestations du mercantilisme ont agi de façon très négative sur les pays pauvres en général et sur l'Afrique en particulier. L'insertion du continent noir dans l'économie-monde a passé par plusieurs étapes successives :

- il y a d'abord la phase des comptoirs sur les côtes occidentales et orientales, sans toutefois tenter de pénétrer à l'intérieur des terres. Néanmoins, l'installation des comptoirs a eu pour conséquence l'instauration du premier système de pillage par la traite de l'or, de l'ivoire et surtout des esclaves ;
- il y a ensuite le commerce triangulaire durant lequel l'Afrique noire est devenue le principal réservoir de main-d'oeuvre pour la mise en valeur du nouveau monde. C'est la période de la traite négrière sauvage à partir des guerres de razzias entièrement organisées et financées par les Européens d'une part et les Arabes d'autre part. On estime à environ 50 millions la ponction opérée sur la population locale par les différentes activités de traite entre le XVI^e et le XIX^e siècle¹¹⁸ ;
- il y a enfin la phase de la reconquête coloniale à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Celle-ci s'est achevée avec la Conférence de Berlin de 1885 ayant consacré les frontières actuelles des Etats-nations africains. Les raisons de l'entreprise coloniale au XIX^e siècle ont été évoquées par Lénine comme relevant du besoin d'accès à des matières premières à bas prix, du besoin d'avoir des marchés réservés et des débouchés pour les excédents des capitaux¹¹⁹. Mais avant Lénine, les artisans même de la colonisation tels Jules Ferry en France et Cécil Rhodes en Angleterre avaient également déclaré que la colonisation était devenue indispensable dans la compétition économique entre les grandes puissances¹²⁰.

¹¹⁸ ADDA, Jacques, *La mondialisation, problèmes de l'économie et genèse*, La Découverte, Paris, 1997, p. 2-25.

¹¹⁹ Bibliographie, Lénine V., *L'impérialisme, stade supérieur du capitalisme*, Ed. Social, Paris, 1974 (1^{ère} édition russe 1917).

¹²⁰ Cité par GIRAUD, Pierre Noël, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris, 1996.

Ainsi, certaines de ces colonies comme l’Égypte, le Kenya et les deux Rhodésies ont joué un rôle éminemment important dans l’essor de la Grande-Bretagne. Cependant, la conséquence la plus catastrophique pour les pays colonisés n’est pas seulement l’exploitation de leurs ressources dans des conditions très avantageuses pour l’Occident, mais plutôt le gaspillage de leur potentiel de production, empêchant ainsi ces pays d’accéder à l’industrialisation, base essentielle du développement.

Quoiqu’il en soit, cette dernière phase marquée par le colonialisme a parachevé le système d’exploitation des pays dominés avec la mise sur pied d’une économie coloniale fondée sur la traite¹²¹.

L’accès à l’indépendance des États africains à partir de 1957 avec le Ghana n’aura rien changé aux méfaits du mercantilisme sur le fonctionnement des États-nations hérités de la colonisation. Jusqu’à ce jour, les structures économiques et sociales de ces pays colonisés continuent de peser lourdement sur leur destin avec le cloisonnement de la société et de l’économie entre élites intellectuelles et populations analphabètes d’une part, entre une économie structurée et le secteur dit informel d’autre part.

Les élites intellectuelles et le secteur structuré de l’économie représentent la partie concernée par l’économie-monde avec ses lois et ses exigences. Malheureusement, les élites intellectuelles ne constituent qu’une infime partie de la population, à peine 20 %. De même, le secteur structuré est largement victime de la traite, uniquement basée sur l’exploitation des matières agricoles et minières mises sur le marché sans grande transformation et, partant, ne bénéficient que d’une faible valeur ajoutée.

On peut donc dire que la configuration de l’économie-monde entre le XVI^e et le XIX^e siècles continue de peser très lourdement sur le destin des pays pauvres en général, et de l’Afrique en particulier. Bien que l’entreprise coloniale ait été bloquée par l’apparition de l’idéologie marxiste-léniniste après la fin de la première guerre mondiale, la pratique hégémonique des anciennes puissances colonisatrices n’a finalement pas modifié grand-chose dans la situation des États africains indépendants.

¹²¹ La traite a été définie par Jean Dresch comme une économie singulièrement primitive et paresseuse qui consiste à ramasser et drainer vers les ports les produits du pays qui sont exportés bruts, à répartir en échange des produits fabriqués, se référer à l’article «Les investissements en Afrique noire», *Présences africaines*, 1952, n° 13, p. 233-241.

1. La formation de deux blocs antagonistes et l'arrêt du mercantilisme

L'économie-monde, telle qu'elle vient d'être décrite, a subi une profonde mutation à partir de 1917 avec la formation du premier Etat socialiste du monde : l'URSS.

La première difficulté du mercantilisme qui résulte de l'apparition de l'URSS concerne la modification des flux commerciaux et financiers. A ce propos, il faudrait rappeler que l'URSS des années 20 était non seulement le pays le plus grand et le plus peuplé d'Europe, mais également de l'ensemble du monde développé. Avec ses 21 millions de km², l'URSS était trois fois plus grande que les Etats-Unis, et avec ses 140 millions d'habitants à l'époque, 1.3 fois plus peuplée que ces mêmes Etats-Unis.

A la veille de la première guerre mondiale, c'est le pays qui comptait le plus de capitaux étrangers, environ le tiers des capitaux investis en Europe. De même, la Russie contribuait pour environ 7 % au commerce extérieur de l'Europe. L'apparition du communisme a fait disparaître progressivement cette insertion de la Russie dans le système capitaliste mondial. Beaucoup de ses anciens partenaires ont eu à souffrir durement du déséquilibre de leur économie engendré par le retrait de l'URSS du système capitaliste mondial. C'est le cas notamment des pays nordiques et principalement de la Scandinavie¹²².

Deuxièmement, l'avènement du communisme a aussi entraîné la remise en cause de la logique libérale avec la pratique d'une autre approche de gestion économique basée sur la planification centralisée. Cette nouvelle méthode de gestion économique renforce le pouvoir de l'Etat contre celui des marchands et détruit le privilège des possédants. Ce nouveau rôle de l'Etat fut déterminant dans le blocage du mercantilisme. En effet, le capitalisme de la fin du XIX^e siècle était le fait des grands trusts qui avaient le pouvoir de décision dans tous les secteurs vitaux de l'économie.

Troisièmement, la sphère hégémonique des puissances colonisatrices a été remise en cause par le développement du nationalisme et de la lutte des opprimés contre les oppresseurs. Cette remise en cause de la logique coloniale a été particulièrement forte en Asie et dans les pays arabes. Les anciens territoires coloniaux, havre de paix et d'exploitation facile, sont devenus de véritables poudrières avec l'organisation des

¹²² Au sujet de l'importance économique de la Russie dans le système capitaliste, on peut se référer à BAÏROCH, Paul, *Victoire et déboires : histoire économique et sociale du XVI^e siècle à nos jours*, Gallimard, Paris, 1997.

travailleurs en de puissants syndicats. Ainsi, le monolithisme de la pensée économique, et même sociale, fut remis en cause de fond en comble. On assiste alors à une nouvelle redistribution des cartes politiques et idéologiques au niveau planétaire. C'est le Royaume-Uni qui a le plus souffert de cette remise en cause de l'hégémonisme. Plusieurs de ses bastions coloniaux comme l'Inde, la Chine et l'Égypte, dont le rôle fut particulièrement déterminant dans son essor économique, sont emportés par de violents vents de nationalisme qui ont progressivement débouché sur l'indépendance de ces différents pays.

Quatrièmement enfin, le communisme a entraîné l'antagonisme est-ouest et la naissance de la guerre froide. Celle-ci a complètement modifié les bases du fonctionnement économique en Occident, avec le renforcement de l'industrie militaire. La nécessité de faire face correctement aux exigences de la guerre froide a redonné pouvoir aux États aux dépens des marchands dans la sphère du monde capitaliste. En effet, seuls les États forts et bien organisés peuvent faire face correctement aux nouveaux problèmes posés par l'avènement du communisme, telles que la lutte des classes et les différentes revendications des travailleurs.

Le besoin de rendre plus performantes ces différentes luttes de classe a quelque peu modifié les bases d'accumulation capitaliste avec l'émergence des forces de gauche. On assiste alors au recul de la logique de marché dans les principaux bastions du capitalisme. L'État devient le principal organisateur de l'économie et détient le portefeuille de plusieurs entreprises stratégiques comme l'énergie, la télécommunication et surtout les industries militaires.

Ces différentes évolutions ont d'ailleurs été facilitées par la crise économique des années 29 et 30 ayant montré les limites de la logique de marché. L'Europe sort de cette crise économique avec l'émergence de pouvoirs forts et dictatoriaux en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans une bonne partie des Balkans. C'est la période du nazisme d'un côté et du fascisme de l'autre.

Ainsi, entre 1920 et 1980, la carte géopolitique du monde n'est plus favorable à la suprématie du marché. Le monde est plutôt organisé en plusieurs blocs parfois antagonistes, avec des valeurs et des préoccupations économiques très différentes : bloc capitaliste, bloc socialiste, emprise du fascisme et du nazisme et régions soumises au nationalisme exacerbé. Dans une telle ambiance, il devient difficile à l'économie de marché de s'épanouir correctement.

Il n'y a que les Etats-Unis qui soient restés à l'abri de la remise en cause du mercantilisme. Cette remise en cause a d'ailleurs détruit les valeurs chères à l'économie capitaliste comme celle de la liberté, de la démocratie et de l'Etat de droit. C'est la raison pour laquelle la chute du communisme a été considérée par certains penseurs comme la fin de l'histoire, le triomphe de la liberté et l'avènement de la démocratie à l'échelon planétaire¹²³.

2. La résurgence du mercantilisme en Afrique

La suprématie des Etats-Unis qui résulte des crises provoquées par la seconde guerre mondiale dans les anciens bastions du capitalisme est à l'origine du mercantilisme actuel. En effet, les méfaits de la seconde guerre mondiale n'ont épargné ni l'Europe occidentale à l'économie de marché, ni l'Europe de l'Est dominée par le dirigisme économique. Profitant des faiblesses de ces pays européens, les Etats-Unis deviennent la première puissance mondiale. Cette puissance est manifeste dans plusieurs domaines comme l'économie, la monnaie et la technologie. Celle-ci transforme les Etats-Unis en un pays de référence à l'échelon planétaire. Les instruments de cette référence sont de plusieurs ordres :

- sa capitale, Washington est devenue le siège des pouvoirs à capacité d'intervention mondiale (maison blanche, Pentagone, Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) ;
- de même la ville de New York conserve un poids politique et financier prépondérant au niveau planétaire, avec le siège de l'Organisation des Nations unies et le rôle de première place financière du monde avec Wall Street ;
- Boston a la suprématie intellectuelle et technologique avec la célèbre université de Harvard et les Laboratoires prestigieux du Massachusetts Institute of Technology (MIT)¹²⁴.

C'est à partir de ces différents acquis économiques, politiques, intellectuels et technologiques que les Etats-Unis sont devenus le maître incontesté du monde. Grâce

¹²³ Se référer à l'article de Francis Fukuyama, publié en France dans la revue *Commentaire* de 1989. Cet article a fait couler beaucoup d'encre. A ce propos, on peut lire avec profit de LEFORT, Bernard (éd.), *De la Fin de l'histoire, réponse à Fukuyama*, Felin-Sauramps, Montpellier, 1992.

¹²⁴ DOLLFUS, Olivier, *La mondialisation*, Presses des sciences politiques, Paris, 1997, p. 5-15.

à ce rôle, ils se donnent la mission sacrée de réorganiser le monde autour de l'idéologie capitaliste.

Progressivement, ils vont aider l'Europe à se relever de ses crises d'après-guerre et à se reconstruire. Ils vont également secourir la Corée du Sud, l'Ile de Taïwan et le Japon. Ce dernier devient ainsi la deuxième puissance du monde et se charge d'organiser les pays d'Asie du Sud-Est selon la logique d'économie de marché.

Cette stratégie de contrôle de l'espace structure l'économie-monde après la seconde guerre mondiale autour de trois principaux centres de gravité (Etats-Unis, Union européenne et Japon) avec la formation de zones d'influence spécifiques :

- les Etats-Unis contrôlent l'Amérique latine ;
- le Japon est maître en Extrême-Orient et en Asie du Sud-Est ;
- l'Union européenne a la mainmise sur l'ensemble de l'Europe de l'Est, le Proche-Orient et l'Afrique.

C'est selon ces zones d'influence que s'orientent les investissements et les flux financiers, particulièrement importants dans l'Extrême-Orient qui garde un lien privilégié avec le marché nord américain. Les exportations industrielles de l'Extrême-Orient représentent 29 % des échanges mondiaux et ses importations 22 % en 1994 contre seulement 19 et 14 % pour l'Union européenne. L'Extrême-Orient pèse désormais au même titre que l'Amérique du Nord et le Mexique dans le commerce mondial¹²⁵. Cette stratégie a été mise en place par les Etats-Unis pour coincer les bastions du communisme que sont la Chine populaire et le Vietnam dans cette partie du monde.

Finalement, la nouvelle organisation du monde capitaliste en trois principaux pôles économiques appelés la Triade bien répartis dans l'espace provoque l'enfermement des pays communistes et leur isolement progressif sur le marché international. La stratégie mise en place par les Etats-Unis est d'autant plus payante que ces pays socialistes étaient minés par de graves crises intérieures dues à la mauvaise gestion et par les luttes hégémoniques entre l'URSS et la Chine. Celles-ci ont eu pour conséquence d'affaiblir l'influence de l'idéologie marxiste-léniniste dans le monde.

¹²⁵ ADDA, Jacques, *La mondialisation, problèmes de l'économie et genèse*, La Découverte, Paris, 1997, p. 2-25.

L'Union soviétique ne se relèvera pas de ses crises internes et à partir de 1990 la Fédération explose, emportée par de violentes agitations qui ont secoué tous ses satellites européens. C'est la fin de l'URSS.

Les raisons de l'effondrement du bloc communiste en Europe de l'Est proviennent justement du rôle croissant de l'information et de la communication à partir desquelles les Européens de l'Est arrivent à mesurer la différence du niveau de vie entre eux et leurs homologues de l'Ouest. Les Européens de l'Est aspirent alors à un niveau de vie comparable.

Quoiqu'il en soit, l'effondrement du bloc communiste en Europe de l'Est dans les années 90 a créé une situation nouvelle qui favorise l'accélération de la mondialisation de l'économie. En effet, l'échec de l'idéologie marxiste-léniniste consacre la gloire du capitalisme et sa suprématie planétaire.

Les besoins pour un mieux-être individuel sont devenus préoccupants, y compris même en Chine populaire. Il en résulte alors une accélération des échanges commerciaux en cette fin de siècle qui renforce à nouveau la suprématie du marché. A titre d'exemple, le commerce international croît aujourd'hui plus vite que les productions nationales dans la plupart des pays capitalistes. Son taux annuel en 1994 est de l'ordre de 5.3 % contre seulement 1.9 % pour la production¹²⁶. Ce constat vient du fait que l'économie-monde n'est plus fractionnée en grandes zones rivales comme par le passé. Cela entraîne le dynamisme des exportations qui contraste avec l'atonie des marchés nationaux et renforce davantage les besoins de délocalisation.

Somme toute, le fonctionnement actuel de l'économie mondiale reste semblable à ce qu'il était au début de ce siècle. Le degré d'extraversion des économies industrielles est à peu près le même. L'investissement financier particulièrement dynamique se dirige vers les pays émergents. Le développement actuel des télécommunications rappelle celui du télégraphe d'hier. En termes de géopolitique, le rôle joué par la Grande-Bretagne hier est assuré aujourd'hui par les Etats-Unis, etc.

Les seules fausses notes dans cette ressemblance portent sur le système financier international actuel, moins rassurant que le régime dit d'étalon-or. Il concerne aussi l'interdépendance accrue des nations jouant au détriment des vieux pays industriels. Enfin, le progrès technologique et économique de l'Extrême-Orient et de l'Asie du

¹²⁶ CORDELLIER, Serges et DOUTAUT, Fabienne (éds.), *La mondialisation, au-delà des mythes*, La Découverte, Paris, 1997. Cf. Article de BOYER, Robert, «Les maux et les réalités», p. 13-45.

Sud-Est est plus spectaculaire que ce fut le cas de la Russie et de l'Argentine en 1900.

Quelles que soient ces ressemblances et ces différences, le rappel historique qui vient d'être fait montre bien que ce que l'on appelle aujourd'hui la mondialisation n'est pas un fait nouveau. C'est la répétition de l'histoire économique du XVI^e au XIX^e siècle marquée principalement par l'hégémonie des Grandes Puissances. Cette hégémonie est encore plus persistante avec le rôle prépondérant des Etats-Unis sur le reste des Etats du globe.

On peut donc en conclure que la mondialisation de l'économie n'est autre chose que la mainmise des Etats-Unis sur le reste du monde avec de nouvelles valeurs qui fondent le modèle libéral de l'économie de marché, tels que la liberté, la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Ces nouvelles valeurs qui posent encore beaucoup de problèmes à l'équilibre des Etats-nations peuvent être considérées comme les exigences majeures du développement mondial actuel.

L'un des changements apportés par la mondialisation est la modification du rôle de l'Etat dans ses rapports avec les principaux acteurs de la vie économique. L'Etat, perçu auparavant comme la seule institution pouvant concilier la dynamique de l'accumulation capitaliste avec les intérêts des populations, devient de plus en plus inefficace. On lui reproche sa lourdeur administrative et sa politique de régulation. Celles-ci sont désormais considérées comme des obstacles à la circulation rapide des facteurs de production et une menace à la concurrence.

L'économie internationale, pour être performante, est désormais gérée à travers un système interétatique souple, tendant à réduire à néant l'importance des cadres nationaux de régulation. La seule chose encore nécessaire à l'Etat, c'est de créer les conditions favorables à l'émergence de ce système interétatique ; c'est d'oeuvrer pour la coordination des politiques économiques afin de favoriser une plus grande transparence des marchés. C'est cette nécessité de coordination des politiques économiques qui pousse les grandes puissances à se réunir régulièrement¹²⁷.

Cette concertation périodique entre grandes puissances est devenue incontournable pour maîtriser les différentes formes de déréglementation liées au rôle croissant du marché :

¹²⁷ www.lecourrierinternational.com

- excédents budgétaires ;
- déficit prononcé du commerce extérieur,
- résorption des déséquilibres commerciaux ;
- inégalité des taux d'intérêt, etc.

Ces différents problèmes font que la coordination des politiques économiques concerne davantage les politiques budgétaires. Ses conséquences pour les pays à faible performance économique sont les réformes économiques profondes, débouchant sur des Programmes d'ajustement structurel qui sont des pendants à la nécessité d'ajustements internationaux. Ces derniers sont occasionnés par des krachs boursiers comme ce fut le cas au mois d'octobre de l'année 1997 dans les pays d'Extrême-Orient et du Sud-Est asiatique : Corée du Sud, Thaïlande et Indonésie notamment¹²⁸.

On peut donc déduire que la mondialisation de l'économie va de pair avec les réformes structurelles profondes qui affectent les Etats dans leur fonctionnement. Mais ces réformes vont encore plus loin que l'assainissement du cadre macroéconomique. C'est finalement toute la superstructure socio-économique de la nation qui est souvent remise en cause avec de nouvelles exigences de développement fondées sur la suprématie du marché et le règne des réseaux de toute nature.

¹²⁸ www.lecourrierinternational.com

XII. LES EFFETS NÉFASTES DE LA MONDIALISATION EN AFRIQUE NOIRE

Il faudrait que je cite d'abord l'évolution des relations internationales qui n'est plus favorable aux espaces politiques traditionnels. Ces relations mettent en cause la notion de souveraineté et dévalorisent le rôle politique, économique et social des territoires à travers l'apparition de toute une série de circuits, flux et réseaux.

Sur cette évolution des territoires, il existe actuellement une série de documentation tendant à montrer leur caractère désuet selon les aspirations manifestées par les hommes qui y sont encadrés et la nécessité de rendre fluide le commerce international¹²⁹.

Ensuite, la notion du territoire crée désormais beaucoup d'ambiguïté¹³⁰. La mondialisation a transformé les territoires en objet de querelles et de contentieux ; lesquels sont devenus préoccupants dans les pays européens issus du réaménagement territorial après la seconde guerre mondiale.

L'inégalité des rapports commerciaux et la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale se ressent dans la dégradation des relations commerciales¹³¹. Les produits des grandes compagnies multinationales saturent le marché africain et empêchent l'écoulement des produits des paysans africains d'où l'économie duale¹³².

La mondialisation à travers ses nouvelles exigences ne peut être profitable que là où les sociétés disposent suffisamment de moyens et possèdent des capacités à l'internaliser et à se l'approprier. Là où cette possibilité n'existe pas, le capitalisme mondial actuel reste à la porte¹³³.

Ainsi, l'Afrique subsaharienne, le monde arabe, l'Asie centrale sont encore en marge du processus. Par contre, le mode de production capitaliste trouve un espace propice à sa diffusion dans trois autres régions qui ont très tôt assimilé les principes de l'économie-monde : l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et l'Extrême-Orient.

¹²⁹ BALLIGAUD, Jean-Pierre, MAQUART, Daniel, *La fin du territoire jacobin*, Albin Michel, Paris, 1990, p. 12-50.

¹³⁰ BADIE, Bertrand, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995, p. 20.

¹³¹ FARKAS, Péter, *Európa és Afrika gazdasági kapcsolatai a kilencvenes években (különös tekintettel az Európai Unióra)*, 3. szám, 1997 szeptember, MTA Világ gazdasági Kutatóintézet

¹³² SZENTES, Tamás, *Világ gazdaságtan* (Elméleti és módszertani alapok), Aula, Budapest, 1999. ou KRUGMAN, Paul, OBSTFELD, Maurice, *Economie internationale*, 3^e édition, 2001, p. 302.

¹³³ ADDA, Jacques, *La mondialisation, problèmes de l'économie et genèse*, La Découverte, Paris, 1997, p. 2-25.

L'Europe de l'Est et l'Amérique latine sont par leur histoire et par leur peuplement, l'appendice du monde capitaliste. De ce fait, elles n'ont aucune difficulté idéologique à épouser la logique de l'économie de marché.

Quant à l'Asie, sa réussite dans l'économie capitaliste dépend de trois facteurs : le rôle de l'éducation, l'existence d'une ancienne bourgeoisie locale et la capacité d'organisation économique de l'Etat.

Les difficultés de l'Afrique à saisir les chances de la mondialisation résident dans la déficience de l'éducation et l'absence d'une bourgeoisie locale traditionnelle. Ici, on a plutôt affaire à un autre mode de production hostile à l'accumulation capitaliste. Comment passer d'une société fondamentalement solidaire et dont les valeurs morales reposent sur le partage à une société d'accumulation ? Tel est le défi de la mondialisation pour le continent noir. Ce défi paraît d'autant plus important que ce continent présente encore deux autres handicaps :

- le lourd héritage colonial ;
- la faiblesse de l'urbanisation.

L'héritage colonial empêche la plupart des Etats périphériques d'abandonner la logique de l'économie de traite. Celle-ci est particulièrement persistante en Afrique noire, encore dépendante des matières premières agricoles et minières. Même les rares industries qui fonctionnent dans ce continent appartiennent aux sociétés occidentales et sont gérées selon la logique impériale d'hier. Par conséquent, les coûts de production sont extrêmement élevés compte tenu du fait que les responsables de ces unités industrielles indexent leurs salaires et avantages sociaux sur ceux de leur pays d'origine. Il en résulte l'impossibilité pour les principaux secteurs industriels d'être compétitifs vis-à-vis des produits asiatiques¹³⁴.

La faiblesse de l'urbanisation est la conséquence du mode de gestion des pays colonisés caractérisé par l'absence d'un schéma directeur d'aménagement national. Les seuls centres qui ont pu évoluer en ville sont, d'un côté, ceux ayant servi de base aux premiers comptoirs européens et qui sont par la suite transformés en port d'évacuation des matières premières, de l'autre, les anciens pôles d'encadrement administratif à l'échelon national et régional. Mais le manque de moyens n'a pas

¹³⁴ A ce sujet, on peut consulter avec intérêt les travaux consacrés à la performance économique comparée Afrique-Asie tels que :

- ETIENNE, Gilbert, « Afrique-Asie, performances agricoles comparées », *Revue française d'économie*, juin 1993.
- GOUROU, Pascal, *L'Afrique tropicale : Nain et géant agricole*, Flammarion, Paris, 1991.

permis de bien gérer les différents centres d'encadrement administratif au niveau régional pour qu'ils deviennent de véritables villes. Il n'y a que ceux d'entre eux qui ont été choisis comme chefs-lieux du territoire national qui ont pu devenir de véritables villes. Ainsi, à part quelques rares exceptions comme le Nigeria, l'armature urbaine des Etats d'Afrique noire est squelettique. Elle ne concerne que deux villes principales au maximum dans chaque pays. La ville-port et la ville-capitale (exemples du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Côte-d'Ivoire, du Kenya et de la Tanzanie...). Lorsque la ville-port est en même temps la capitale, l'armature urbaine se réduit à la seule unité (exemple du Sénégal, du Liberia, de la Sierra Leone, de l'Angola, etc.).

Or, la mondialisation est avant tout «un monde des villes», selon Olivier Dollfus. En effet,

«La ville c'est la concentration des synergies, l'accumulation des facteurs dans un même espace, une offre d'emploi diversifiée, la possibilité de promotion sociale, l'intégration dans une société en mouvement ; la croissance urbaine, c'est le triomphe du concentré, elle s'accompagne du développement des réseaux»¹³⁵.

J'ajoute pour ma part que cette urbanisation a entraîné l'exode rural (c'est-à-dire le déplacement, la ruée des villageois vers la ville). Les villageois pensent qu'ils auront tous du travail en ville en laissant derrière eux les travaux champêtres. Ce comportement est l'un des facteurs qui empêchent le développement de l'Afrique.

Les réformes engagées par les pays d'Afrique perpétuent ces faiblesses et dépossèdent nos pays d'une part substantielle de leurs maigres devises dans le cadre du service de la dette. Ils les poussent à exporter leurs matières premières sur des bases qu'ils n'ont pratiquement pas la latitude de négocier. Le témoignage du président J. J. Rawlings du Ghana, lors du sommet mondial sur le développement social de Copenhague (mars 1995) est à cet égard, édifiant : «Je m'exprime en tant que premier leader d'un pays qui est présenté comme une histoire à succès, au terme de douze années d'ajustement structurel... Les principes que le marché et les

¹³⁵ DOLLFUS, Olivier, *La mondialisation*, Presses des sciences politiques, Paris, 1997, p. 5-15.

programmes définissent, pour nous, sont clairement manipulés, à travers les tarifs, les quotas, les bas prix, le tout à nos dépens.»¹³⁶

Le même problème a été abordé dans son oeuvre par Amin Samir qui dit : Les Africains dans leur ensemble sont dit-on «marginalisés». L'expression trompeuse, suggère que la solution à leur problèmes passe par une forte intégration dans le système mondial tel qu'il est et que, vulnérables, ils ne sont pas en mesure d'en négocier les conditions. Toute résistance de leur part n'aurait pour effet que d'accentuer le «désintéret» des puissances à leur égard, puisqu'ils n'auraient «rien à offrir»¹³⁷.

Le professeur Simai a lui aussi mis un accent particulier sur le rôle inacceptable des Etats-Unis dans l'économie mondiale et l'impact de leur système d'investissement en Afrique¹³⁸.

Lors de la Neuvième Session de la CNUCED tenue à Midrand en République Sud-africaine, en avril 1996, les ONG africaines dénoncent la libéralisation-mondialisation imposée à l'Afrique avec les programmes d'ajustement qui se traduisent par une véritable recolonisation. Depuis lors, ce ne sont pas les critiques qui ont manqué à l'endroit de la mondialisation, venues des pays du Nord.

A l'intérieur même des pays développés, la nouvelle mondialisation suscite de vives critiques en provenance de milieux politiques pourtant tout à fait opposés. Aux Etats-Unis, on ne sera pas étonné de voir un homme de gauche comme Noam Chomsky, considérer la globalisation comme un «stratagème, une conspiration, pour libérer les milieux d'affaires de la discipline de la démocratie, faire tomber les gouvernements populistes, polluer, exploiter»¹³⁹. Mais un politicien de la droite américaine comme Patrick Buchanan, ne voit dans la mondialisation rien d'autre qu'une "grande trahison", et estime que la dévotion servile au libre échange est à la source de tous les maux dont souffre son pays¹⁴⁰.

Des critiques plus modérés, bien que de tendance libérale, émettent des réserves sur une libéralisation excessive et proposent des mesures de régulation. Concernant

¹³⁶ RAWLINGS, John Jerry, allocution prononcé lors du sommet mondial sur le développement social, Copenhague

¹³⁷ SAMIR, Amin, *L'hégémonie des Etats-Unis et l'effacement du projet européen*, L'Harmattan, Paris, 2000, (préface)

¹³⁸ SIMAI, Mihály, *Az Egyesült Államok szerepe a világgazdaságban a XX. század végén. Megújuló vagy hasonló hanyatlás?* Világgazdasági Kutatóintézet, 1998.

¹³⁹ CHOMSKY, Noam, *The Prosperous Few and the Restless Many*, Odonian Press, Berkeley, 1994.

¹⁴⁰ BUCHANAN, Patrick, *The Great Betrayal: How American Sovereignty and Social Justice are Being sacrificed to the Goals of the Global Economy*, Little, Brown and Co., New York, 1998.

les pays en développement, certains mettent en garde contre l'orientation mondialiste actuelle : «les termes autour desquels l'ouverture est discutée dans les pays en développement ont besoin d'être revus... Les décideurs publics doivent comprendre que l'intégration à l'économie mondiale n'est pas susceptible de générer une croissance à long terme. Ils doivent compléter l'ouverture par une stratégie explicite et cohérente d'investissement domestique... Les pays en développement doivent s'engager dans l'économie mondiale avec leurs propres termes, et non avec les termes établis par le marché mondial ou les institutions multilatérales. Les économies performantes dans le passé sont celles qui ont adopté une approche stratégique différente de l'ouverture»¹⁴¹.

A la suite de la crise financière asiatique, des voix autorisées dans le camp du libéralisme se font entendre pour exiger que la libéralisation mondiale soit encadrée. Comme celle de Peter Sutherland, ancien président du Secrétariat du GATT : «Nous n'avons pas le droit d'abandonner l'avenir du monde au pilotage automatique»¹⁴².

Les initiatives les plus remarquées contre la mondialisation proviennent des groupes activistes de la société civile, organisations non gouvernementales. Elles ont certes des préoccupations propres à leur propre environnement écologique, culturel, sanitaire... menacé par la mondialisation. Mais leurs doléances peuvent se recouper avec celles des pays du tiers monde. Leur combat victorieux contre l'Accord Multilatéral sur l'Investissement pour des raisons d'ordre culturel a surtout bénéficié au tiers monde pour qui la menace, au-delà de la culture, s'étendait aux domaines économique et politique. Des groupes comme Jubilee 2000, défendent expressément la cause des pays du Sud, en réclamant l'annulation de la dette.

Aux Etats-Unis, le projet African Growth and Opportunity Act est vivement attaqué par les ONG et autres groupes activistes, comme Africa Trade Bill Alert, Africa Faith and Justice Network (AFJN) qui l'accusent de ne servir que les intérêts des multinationales au détriment des populations africaines à qui on va continuer à imposer les programmes d'ajustement, dont on a vu les conséquences désastreuses. Le 16 mars 1999, le groupe AFJN envoie des lettres aux Ministres des Finances de 46 pays africains présents à Washington pour une réunion avec l'administration

¹⁴¹ RODRIK, Dani, *The New Global Economy and Developing Countries*, Washington DC: Overseas Development Council, 1999.

¹⁴² SUTHERLAND, Peter, *Politique de Développement*, n° 7, 1998, p. 4.

américaine, pour les mettre en garde contre ce projet, tout en réclamant l'annulation de la dette et une augmentation sensible de l'aide au développement.

Ces groupes activistes dans leur ensemble, se sont signalé à l'attention du monde entier par les perturbations qu'ils ont créées à la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle aux Etats-Unis en novembre-décembre 1999. Pour rendre compte des résultats de la rencontre de Seattle, l'éditorialiste du mensuel français *Le Monde Diplomatique*, Ignace Ramonet, connu pour son opposition à la mondialisation, écrit sur un air de triomphe : «Une lueur s'est levée à Seattle, alors que s'éteignait le siècle. Trop longtemps dépossédés de leur parole et de leurs choix, des citoyens y ont dit avec force : "Assez !". Assez d'accepter la mondialisation comme une fatalité. Assez de voir le marché décider à la place des élus. Assez de voir le monde transformé en marchandise. Assez de subir, de se résigner, de se soumettre»¹⁴³. Deux mois après, il faut des mesures policières d'une rare ampleur, pour que la réunion du Forum économique mondial puisse se tenir à Davos en Suisse. Les "trois" (OMC, FMI, BM) ont de plus en plus de mal à trouver une ville d'accueil pour leurs réunions, compte tenu des troubles occasionnés par les manifestations d'hostilité. Une innovation introduite par les groupes anti-mondialistes a été d'organiser à Porto Alegre au Brésil, un Forum social mondial en opposition au Forum économique mondial de Davos dans la même période, dans la dernière semaine du mois de janvier 2001.

Un peu après Seattle, un groupe de hauts fonctionnaires européens, sous le pseudonyme Zénon, publie dans le quotidien bruxellois *Le Soir* (numéro du 5 janvier 2000) un article intitulé «Seattle : rupture ou virage ?» dans lequel on peut lire : «la mondialisation n'est pas une mode passagère, mais un mouvement de l'histoire ; la mondialisation économique et le libre échange international doivent désormais être régulés et encadrés pour être acceptés durablement par les citoyens consommateurs des pays développés et par les peuples du tiers monde ; il nous faut donc conjuguer régulation et mondialisation ; la mondialisation offre la chance d'un développement plus équilibré et plus soutenu du monde, à condition de ne plus laisser faire la toute puissance du marché». Une déclaration qui va tout à fait dans le sens de la résolution adoptée à Bruxelles par l'UE et les ACP : «l'OMC a l'obligation de tenir dûment compte des facteurs de développement indispensables aux pays du tiers monde».

¹⁴³ RAMONET, Ignace, *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000.

L'actuelle mondialisation a entraîné des positionnements idéologiques des pays capitalistes envers les pays ACP. L'Europe se trouve alors confronter avec les revendications d'identité culturelle et d'indépendance en provenance des colonies. Dans le même temps, le capitalisme américain parvenu à sa phase de maturité fait l'objet de vives attaques intérieures de la part de groupes d'économistes, de philosophes, et de sociologues. Certains se réclamant du marxisme comme Paul Baran et Paul Swezy¹⁴⁴ s'attaquent aux fondements mêmes du système. D'autres de tendance simplement radicale comme Erich Fromm¹⁴⁵, Lewis Mumford¹⁴⁶, Herbert Marcuse¹⁴⁷, attirent l'attention sur le phénomène de l'aliénation. L'économiste John K. Galbraith¹⁴⁸ s'en prend lui à l'irrationalité du système avec ses inégalités et ses gaspillages.

Dans les cercles libéraux, on s'emploie à défendre la mondialisation en prenant appui sur les deux systèmes en présence. Walter Buckingham préconise la mise en place d'un système économique unique, obtenu par emprunt à ce que les deux systèmes a deux meilleurs : prendre au capitalisme la propriété privée des moyens de production, le profit comme moteur de la production, le marché comme moyen de formation de prix et de circulation des marchandises ; prendre au socialisme le principe de la planification (qui est en fait en vigueur dans les grandes entreprises américaines) et la justice sociale pour la repartition des revenus¹⁴⁹.

En France, Raymond Aron réduit le capitalisme et le socialisme en un système unique, la société industrielle. Il dit que le socialisme et le capitalisme doivent être considérés comme deux modalités d'un même genre, la société industrielle¹⁵⁰.

Fukuyama prend comme références les deux philosophes allemands, Nietzsche et Hegel surtout pour développer sa thèse : la démocratie libérale est la seule forme d'organisation politique conforme à la nature humaine ; l'avènement de la démocratie libérale est la finalité, l'étape dernière des luttes politiques¹⁵¹.

¹⁴⁴ BARAN, Paul, *The Political Economy of Growth*, (L'économie politique de la croissance), 1957, SWEZY, Paul, *Monopolist Capital*, 1966.

¹⁴⁵ FROMM, Erich, *The Sane Society*, (La société saine), 1955.

¹⁴⁶ MUMFORD, Lewis, *The Highway and the City* (L'autoroute et la ville), 1958.

¹⁴⁷ MARCUSE, Herbert, *One-Dimensional Man*, (L'homme unidimensionnel), 1964.

¹⁴⁸ GALBRAITH, John, K., *The Affluent Society*, (La société d'abondance), 1958.

¹⁴⁹ BUCKINGHAM, Walter, *Theoretical Economic Systems. A Comparative Analysis*, New York, 1958.

¹⁵⁰ ARON, Raymond, *Mémoires. 50 ans de réflexion politique*, Julliard, Paris, 1983, p. 10-44.

¹⁵¹ FUKUYAMA, Francis, *The End of History. The Last Man*, 1992.

XIII. PROBLÉMATIQUES ET PROPOSITIONS EN VUE D'AMORCER LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

A) Problématiques en Afrique

C'était avec une révérence quasi-dogmatique que les pays africains, nouvellement indépendants pour la plupart, s'adonnaient à la planification du développement au cours des années 60. Ils furent bien soutenus dans cet exercice par la communauté internationale jusqu'à la fin des années 70. Les crises économiques répétées et les résultats décevants de l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie ont tôt fait de mettre à nu les faiblesses de ce mode de gestion du développement. Les bouleversements de la fin des années 80 (la chute du mur de Berlin, l'éclatement de l'Union Soviétique et le "triomphe" de l'économie de marché) jetèrent de manière sévère l'opprobre sur la planification du développement.

Cependant, les espérances liées aux programmes d'ajustement structurel qui ont fait leur aspiration dès la fin des années 70 ont commencé par s'éteindre du fait des coûts sociaux de ces derniers. Les bailleurs de fonds, attentifs à ces évolutions et préoccupés par le faible impact de leur assistance, recommandèrent en juillet 1990, une approche plus globale des questions du développement à inscrire désormais dans le long terme.

Je dois signaler que les aspirations constituent l'une des articulations essentielles des études internationales de perspectives à long terme en raison de leur omniprésence à toutes les étapes de mise en oeuvre de l'exercice. Expressions des perceptions, desiderata et attentes des populations à moyen et long termes, elles traduisent à travers des images, représentations ou symbols, un idéal du devenir, un but à atteindre.

A la suite d'une revue de littérature africaine consacrée aux aspirations, une enquête m'a permis de recueillir d'importantes données empiriques qui, conjuguées avec celles issues de la recherche bibliographique ont été de précieux matériaux à la mise en relief des problèmes majeurs de développement et les domaines thématiques dont l'ensemble renvoie à la mise en place de la problématique du développement.

Les aspirations formulées par les populations renvoient aux divers problèmes qu'elles vivent et qui, en raison de leur acuité, servent de déterminants aux besoins ainsi exprimés, au futur dont elles rêvent aux fins de combler le vide que crée le

besoin. En fait, les aspirations majeurs issues de l'enquête mentionnée dans la rédaction de cette dissertation a permis de recenser de nombreux problèmes :

- un environnement économique peu favorable à la production, à l'éclosion des initiatives privées et à la spéculation des pôles régionaux nationaux ;
- une déficience des normes et structures sociales ;
- un faible niveau de culture politique des acteurs ;
- une gouvernance qui se recherche indéfiniment ;
- un analphabétisme en matière d'écologie ;
- une détérioration des valeurs culturelles engendrant une perte progressive de repères identitaires ;
- une technologie quasi-inexistante.

1. Problèmes économiques

Le développement de l'économie africaine se heurte à une multitude de problèmes relevant pour l'essentiel de trois ordres, à savoir:

- un environnement national inapproprié à l'éclosion de l'initiative privée;
- le caractère peu productif de l'économie nationale;
- la non-spécialisation économique des différentes régions.

a) Un environnement national non propice à l'éclosion de l'initiative privée

L'enquête sur les aspirations nationales a montré que le secteur privé n'est pas satisfait de ses relations avec l'Administration publique: 73,5 % des personnes enquêtées trouvent que l'Administration publique bureaucratique, 26,7 % la trouvent corrompue et 37,1 % estiment que la pression fiscale est trop forte¹⁵². Par ailleurs, l'absence d'une politique incitative, les difficultés d'accès au marché financier, les faiblesses de l'appareil judiciaire dans le domaine des affaires, l'inefficacité de

¹⁵² AMADOU, L. A., *Impact du Régistre Foncier Urbain (RFU) sur les ressources locales en Afrique*, Mémoire de fin de formation, Abomey Calavi, 1997, p. 72.

l'encadrement des jeunes entrepreneurs et les tracasseries administratives, douanières et policières ont été soulignées avec force au cours de l'enquête.

b) Caractère peu productif de l'économie nationale

De l'avis des personnes interrogées au cours de l'enquête sur les aspirations:

- l'économie africaine est caractérisée par une faible productivité avec des acteurs peu entreprenants (69 %), irrationnel (26 %) et trop frileux (45,1 %);
- le faible développement du capital humain (capacités, formation, culture d'entreprise, professionnalisme etc.) est un handicap à l'amélioration de la productivité;
- les problèmes fonciers, dans la partie sud des pays en particulier, limitent la capacité de production agricole au regard du niveau actuel de développement des systèmes de production;
- l'Afrique manque d'infrastructures de transport qui permettraient de désenclaver les régions et favoriser un arbitrage par zone (spécialisation, transfert de surplus de production d'une région à une autre).

Les coûts des facteurs de production (eau, électricité, intrants et autres consommations intermédiaires) sont jugés trop onéreux et responsables du niveau élevé des prix de revient des produits africains.

c) La non-spécialisation économique des différentes régions

L'origine de la non-spécialisation économique des régions se trouve fondamentalement dans la gestion non décentralisée des pays et la non-exploitation des ressources naturelles disponibles. En effet, chaque région a sa vocation naturelle ou historique. L'unité nationale et la complémentarité des régions devraient être bâties sur cette diversité de vocation. L'inexistence d'un schéma directeur d'aménagement du territoire explique en grande partie cette situation.

Sur le plan social et politique, les problèmes semblent aussi profonds qu'en économie.

2. Problèmes sociaux

La situation sociale qui a servi de repère à l'expression des aspirations renvoie à un déséquilibre qui se traduit non seulement par *un déclin de la qualité de vie* mais aussi et surtout par *une déficience des normes et structures sociales*. Les difficultés sociales qui concourent à ce problème majeur sont:

- l'inaccessibilité des populations aux services sociaux de base et l'insécurité;
- la crise familiale aiguë.

a) **Inaccessibilité des populations aux services sociaux de base et l'insécurité**

L'accès aux services sociaux de base constitue un problème important pour la survie des populations en Afrique. Sur le plan de l'éducation, les pays accusent un taux élevé de 77,5 % (INSAE, 2002¹⁵³) **d'analphabétisme** dont 81 % des femmes. Ce taux est passé à 60 % environ en 2004 (INSAE). Cet analphabétisme pose le problème d'aliénation chez les populations assujetties à l'éducation formelle et un problème de limitation du savoir et du savoir-faire au niveau des populations qui n'ont jamais fréquenté l'école. Par ailleurs, l'acculturation constitue l'une des conséquences de l'inadéquation des programmes scolaires aux réalités du milieu.

Du point de vue de la santé, **la faiblesse de la couverture (sanitaire) nationale**, les coûts élevés des prestations, l'insuffisance des infrastructures, la fragilité des équipements et l'effectif fort réduit du personnel empêchent les populations de se faire soigner convenablement. Cette difficulté à accéder aux soins de qualité est accentuée par la faible exploitation des plantes médicinales locales. De même, **l'iniquité de l'appareil judiciaire** n'est pas de nature à favoriser une justice sociale

¹⁵³ INSAE : Institut national pour la science et analyse économique. Rapport n° 35, p. 13.

pour tous. La majorité des Africains se plaignent aussi de ce que le système judiciaire fonctionne comme un instrument de classe sociale.

En somme, le non-accès des populations aux services sociaux apparaît comme une contrainte majeure à l'évolution sociale en Afrique. A ces maux s'ajoute l'insécurité galopante impulsée par le contexte socio-économique difficile, la dépravation des mœurs, la montée de la violence, la recrudescence des vols et autres crimes.

b) Crise familiale aiguë

Les crises économiques et la disparition progressive des normes de régulation sociale ont engendré la désintégration de la cellule familiale. Cette destruction de la famille est perçue par les acteurs sociaux comme une menace à la cohésion sociale et à la paix, et par conséquent un handicap pour le développement. En outre, cette déficience des normes et structures sociales est constamment aggravée par les contrariétés résultant des politiques sociales de redressement mises en place. Des études approfondies devront permettre d'espérer de solutions adéquates à ces questions.

3. Problèmes politiques

Pris sous un angle général, les problèmes peuvent se résumer à **la contradiction historique, au faible niveau de culture générale des citoyens et à la mauvaise gouvernance**. Mais, pris dans le détail, les obstacles au développement sont nombreux. On peut cependant les regrouper autour de trois grands problèmes majeurs que sont:

a) Identité historique conflictuelle

Les problèmes identifiés, déjà à l'étape expérimentale puis confirmés à cette étape-ci, hypothèquent sérieusement le développement de l'Afrique. Il s'agit des contradictions paralysantes interethniques, interrégionales, interreligieuses et même inter-Etatiques. Les relations inter-Etats, d'une part entre le colonisateur et les Etats de la sous-région, ne favorisent pas une éclosion des capacités de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle il est difficile pour les Etats africains d'entreprendre, ensemble, des projets d'intérêt commun.

b) Faible niveau de culture générale des citoyens

On distingue, dans les faits, en Afrique deux catégories de citoyens traduisant une véritable fracture sociale. Il s'agit:

- d'une part, de la minorité constituée par les cadres, intellectuels et tous ceux qui évoluent dans leur sillage;
- d'autre part, de la grande majorité des citoyens analphabètes et ayant un faible niveau de culture générale.

68 % des enquêtés estiment que les partis politiques ne participent pas au renforcement de l'unité nationale. Cette situation s'explique par le fait que les partis politiques n'éduquent pas leurs militants. 45 % des répondants l'affirment et 40 % précisent qu'une telle attitude accentue le manque de maturité des militants.

c) Mauvaise gouvernance

La mauvaise gouvernance se caractérise par l'absence de participation et de transparence, le manque de responsabilité dans les prises de décision, l'inefficacité et le manque d'équité.

Dans le cadre de l'Afrique et selon les déclarations des populations lors de l'enquête de collecte des aspirations et des problèmes y relatifs, la mauvaise gouvernance se manifeste par:

- la mauvaise perception de la politique et du politique: la politique est considérée comme une source d'enrichissement rapide et facile;
- la politisation de l'Administration qui vicie tout et crée des dysfonctionnements compromettant la performance et la transformation des services publics;
- le déficit de communication entre gouvernants et gouvernés maintient les derniers dans l'ignorance du bien fondé et du travail des institutions de contre-pouvoirs;
- l'impunité des gouvernants, ce qui encourage la généralisation de la corruption;
- la patrimonialisation des fonctions et des charges publiques avec sa cohorte d'abus de pouvoirs, de détournement, de passe-droit, etc.;
- la passivité de la diplomatie préjudiciable au rayonnement de l'Afrique et de l'image des Africains à l'extérieur;
- la centralisation et l'opacité de la gestion du pouvoir;
- l'absence de culture de compte rendu, de contrôle et de sanction;
- etc.

Par ailleurs, les aspirations ont constitué des champs assez riches de lecture des problèmes inhérents à l'environnement et à la culture.

4. Problèmes liés à l'environnement

Les problèmes environnementaux sont caractéristiques de l'analphabétisme et de la pauvreté des populations.

a) Analphabétisme et délinquance écologique

La délinquance et l'analphabétisme sont respectivement des expressions comportementales agressives, conscientes et inconscientes à l'encontre de la nature. Si la délinquance est la manifestation de la mauvaise foi, l'analphabétisme, quant à lui, n'est que celle d'une ignorance des conséquences écologiques des actes posés par un simple citoyen ou par l'Etat. De l'analphabétisme et de la délinquance écologiques découlent certains autres problèmes que sont:

- l'absence d'une politique conséquente d'aménagement du territoire et d'organisation des préventions;
- la mauvaise pratique culturelle;
- la destruction de la faune;
- la mauvaise gestion des villes.

b) Pauvreté comme cause de dégradation du cadre de vie

En Afrique, en moyenne 33,7 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté globale (les dépenses de consommation alimentaires et non alimentaires sont en dessous du seuil de pauvreté). Cette moyenne de pourcentage se décompose en 33,1 % en milieu urbain et 33,9 % en milieu rural (ECVR¹⁵⁴, 2004 et ELAM¹⁵⁵ 5bis et 6, 2004). 57 % de la population africaine est estimée pauvre ou vulnérable à la pauvreté monétaire. Cette situation explique en partie les agressions commises par les populations sur l'environnement, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

En fait, la ville se caractérise par la production et la consommation, parfois conscientes de produits polluants. On pourrait citer, par exemple:

- l'acquisition de véhicules usagés voire surannés provenant des contrées occidentales à défaut de pouvoir en acheter de neufs. Ces véhicules contribuent fortement à polluer l'atmosphère par la production de gaz hautement toxiques, pouvant provoquer des complications respiratoires, oculaires, cutanées, etc.;

¹⁵⁴ ECVR : Enquête sur les conditions de vie des menages ruraux.

¹⁵⁵ ELAM : Enquête légère auprès des ménages

- l’achat et la production à peu de frais de denrées alimentaires produites à partir d’éléments dangereusement toxiques;
- l’utilisation d’emballages non recyclables ou non bio-dégradables, parce que à peu de frais;
- la cherté du logement en ville qui amène certains citadins à vivre en promiscuité dans des réduits, défiant toutes règles d’hygiène et au mépris des conditions écologiques du milieu.

Dans les campagnes, les activités souffrent aussi de la pauvreté de leurs acteurs. Dans le souci d’accroître leur pouvoir d’achat en vue de satisfaire leurs besoins fondamentaux, les populations n’hésitent pas à poser des actes qui confirment leur analphabétisme écologique:

- pratiques agricoles nocives qui se justifient par l’utilisation du feu de brousse comme moyen de nettoyage de parcelles, d’explosifs pour la pêche et le braconnage sauvage;
- déboisement constant;
- mauvaise gestion des déchets;
- accentuation de l’érosion côtière;
- ensablement continu des plans et cours d’eau;
- surexploitation de la biomasse comme principale source d’énergie.

5. Problèmes culturels

Le problème essentiel ici a trait à la détérioration des valeurs culturelles et la perte progressive des repères identitaires. Il renvoie à l’image négative qui caractérise à ce jour l’Africain, par suite de la déperdition des valeurs morales.

a) Image négative de l'Africain

L'Afrique est une société où le sens de l'honneur est constamment recherché. Chacun veut soigner le plus possible son image de marque et par conséquent oeuvrer avec ardeur à son ascension sociale et à la bonne sociabilité. Ce faisant et dans un contexte socio-historique où les conflits ont nourri des rapports inter communautaires, la persistance et le développement de certaines attitudes ont fini par ternir l'image des Africains. Il s'agit de tous les traits caractéristiques qui, dans leur ensemble, définissent le nouveau champ identitaire du citoyen africain désigné aujourd'hui sous le vocable néologique de «Africanerie», sous-entendu que l'image ambivalente paraît bien positive en synthèse. Cette représentation que symbolisent les caractéristiques ainsi citées semble renforcée par le contexte socio-économique difficile et notamment l'altération des valeurs morales.

b) Déperdition des valeurs culturelles nationales

L'étude des aspirations a montré que 61 % des Africains dénoncent la présence trop envahissante de données culturelles exogènes en Afrique. Cette présence, selon les enquêtés, étouffe les valeurs culturelles endogènes à défaut de freiner définitivement le mécanisme de leur développement. Cette situation de dilution des spécificités africaines dans la culture exogène décrit une disparition progressive des valeurs culturelles africaines et partant met en route un processus de perte de repères identitaires. L'abandon des pratiques ancestrales encourage, par ailleurs, cette symbiose culturelle déséquilibrée selon 66 % des Africains.

Enfin, la négligence des langues nationales comme véhicules de cultures et vecteurs du savoir, concrétise fort bien cette déperdition des valeurs culturelles en Afrique. 83 % des enquêtés déplorent cette attitude de négligence qui ne permet pas l'adoption d'une ou de(s) langue(s) locale(s) comme langue(s) de travail.

c) Environnement économique, institutionnel et culturel peu favorable à la production artistique et culturelle nationale

Il existe en Afrique une potentialité artistique et culturelle certaine soutenue par un esprit assez fécond de créativité, comme déjà indiqué plus haut. Cependant, les principaux animateurs de ce domaine de la vie socio-culturelle ne disposent guère de moyens susceptibles de les aider à matérialiser leur ingéniosité. Les problèmes matériels et financiers auxquels sont soumis les artistes et hommes de cultures sont rendus cruels par une absence de volonté politique. 17,7 % des artistes interrogés affirment ne bénéficier d'aucune aide de l'Etat. En outre, le cloisonnement que l'on observe à présent entre entrepreneurs culturels et artistes d'une part, et d'autre part, par rapport aux responsables de presse qui n'accordent que très peu de facilité à la diffusion de leurs oeuvres traduisent un manque de soutien aux artistes. Il est aussi important de ne pas perdre de vue que l'insuffisance d'initiative et d'entreprise des artistes dans la promotion des valeurs nationales limite leur accès aux organes qui sont aussi animés du souci de soigner leur image de marque dans le concert des médias de la sous-région.

6. Problèmes technologiques

Le niveau de développement technologique en Afrique est faible. En fait, il n'est pas exagéré de dire que le continent évolue en marge des progrès scientifiques et techniques contemporains. Cette situation tient à deux facteurs principaux:

- l'absence de volonté politique;
- l'absence de vecteur de transfert de technologie.

a) L'absence de volonté politique

Le domaine des sciences et techniques a toujours été négligé dans les différents programmes de développement en Afrique. La recherche scientifique et technique n'est visible dans le pays qu'à travers les recherches agricoles. L'Université et le

monde des chercheurs évoluent sans moyens et en vase clos alors qu'ils pourraient susciter les relations de partenariat avec l'Administration et le monde des affaires.

Le sous-encadrement de l'enseignement technique et professionnel explique la faiblesse du capital humain dans le domaine technologique. Il n'existe pas une politique conséquente, ni un programme de promotion des savoirs et savoir-faire endogènes, ce qui fait que les initiatives de génies créateurs nationaux ne sont pas soutenus.

b) L'absence de vecteur de transfert de technologie

L'agriculture n'a jamais bénéficié d'un véritable programme de modernisation. L'industrie est demeurée embryonnaire. Le coût prohibitif des facteurs de production, en particulier de l'énergie, décourage les promoteurs potentiels qui se rabattent sur les activités de négoce.

Dans ces conditions, la demande technologique au niveau national est nécessairement limitée et ne peut susciter la mise en place de mécanismes rentables de transfert de technologie. En fait, les investissements directs étrangers pour le développement technologique sont insignifiants sinon inexistants. Ainsi, l'Afrique manque de canal adéquat pour l'appropriation de technologie moderne.

Au total, il conviendrait de retenir que les problèmes recensés à l'issue de l'analyse des aspirations collectées au cours des travaux montrent en quoi, du point de vue de la qualité, l'Afrique est le continent le moins avancé du monde. Car, il apparaît à travers les différentes contraintes au développement national que le minimum vital reste à conquérir dans les pays étant donné le pilotage à vue qui caractérise depuis longtemps la gestion des affaires. Cependant, l'espoir n'est pas encore définitivement perdu.

7. Typologie du silence des intellectuels africains

Pour établir une typologie du silence, il faut au moins un critère pertinent capable d'opérer des délimitations au sein de la couche intellectuelle africaine. Ce critère, je l'ai eu en me fondant sur les résultats des entretiens que j'ai eus, soit avec certains intellectuels, soit avec des personnes de toute sorte de couche sociale, c'est dire que ce critère reflète beaucoup plus ce que pense les populations africaines ces cinq dernières années. Ici je peux citer deux critères : celui des systèmes de représentation et de systèmes de motivations. On entend par systèmes de représentation, l'ensemble organisé des informations, des croyances, des attitudes et des opinions qu'un individu ou un groupe élabore à propos d'un objet donné. En ce qui concerne la motivation, elle sous-tend chaque comportement de l'individu, peut être explicite ou implicite. Elle apparaît comme le moteur de l'action, du comportement qui est analysé comme la résultante des forces qui s'exercent sur l'individu à un moment donné, et vise surtout à réduire les tensions causées, à satisfaire les besoins engendrés par le système des forces externes et internes, positives ou négatives auquel il est soumis. Parlant huit langues africaines, j'ai eu la chance de m'entretenir avec plusieurs africains de nationalité différente. Ces entretiens m'ont permis de classer les différents d'intellectuels que nous avons en Afrique. La majorité des personnes questionnées trouvent qu'ils ont une part de responsabilité dans l'actuelle situation lamentable de l'Afrique.

a) Le silence de camouflage

A cette classe appartiennent les intellectuels qui ont décidé de mettre en application, et ce, en toute honnêteté, le dicton de chez nous qui dit : «Qui veut vivre longtemps, vit caché». C'est la stratégie de la chenille qui se cache sous les feuillages afin de devenir papillon. Alors ne rien dire, pas parce qu'on a rien à dire, mais parce que dire pourrait empêcher de couler une vie tranquille. Il s'agit en fait d'un mode de vie, une culture de vie.

b) Le silence d'indifférence

Faire jouer son droit à l'indifférence face au droit d'ingérence, qui constitue une attitude humaniste en face d'une situation dangeureuse, tel est le credo de cette tranche de l'élite intellectuelle. Elle se transforme en spectateur de la vie sociale, et jamais ne veut point descendre dans l'arène de l'action. De l'avis des personnes questionnées, une bonne partie des intellectuels appartiennent à cette catégorie. Elle est socialement indifférente.

c) Le silence d'allégeance

J'ai été surpris de constater qu'à plus de 80 % des étudiants interrogés classent la plupart des intellectuels dans cette catégorie. Ils considèrent que dans une ambiance de pauvreté généralisée, l'intellectuel africain n'a que son silence à vendre pour ne pas s'aliéner ses relations sociales qui pourraient lui garantir quelques ristournes. Se taire pour se garantir la faveur des gouvernants par exemple est une pratique bien connue en Afrique. Cette catégorie se serait beaucoup accrue ces cinq dernières années, avec la politisation à outrance de la vie, même professionnelle.

d) Le silence de désenchantement

Ils sont les déçus du système social. Relativement peu nombreux, ils avaient de grands rêves, les exprimaient, y travaillaient pour, et du jour au lendemain, se sont vus traités de «tarés», de «médiocres» ou de «réactionnaires» ou encore de «théoriciens». Leur silence est une réaction compréhensible, d'amour propre blessé. Une sorte de négation de leur qualité intrinsèque d'intellectuel. Alors, ce silence prend le sens d'un défi : «laissons-les faire et nous apprécierons», c'est ce qu'ils ont tenté de dire.

e) Le silence de doute

De l'avis des gens interrogés, les intellectuels africains manquent d'assurance, d'originalité et même de pertinence. Dans ces conditions, le silence de l'intellectuel dans le débat social apparaît comme le seul moyen de cacher ses insuffisances sur le plan du savoir et du savoir-faire. La peur de l'erreur, de la faute induit donc le silence du doute. C'est l'application pure et simple de la formule : "en cas de doute, mieux vaut s'abstenir".

f) Le silence de résignation

A cette catégorie appartiennent tous les intellectuels, qui pour une raison ou une autre sont tenus d'observer une obligation de réserve. Les fonctionnaires de l'Etat par exemple ne peuvent pas s'exprimer aussi facilement sur tous les sujets, même s'ils en ont la compétence. A ceux-là, je peux ajouter ceux qui sont mis sous embargo par les citoyens pour une raison ou une autre, à tort ou à raison. Certains pensent par exemple que beaucoup d'intellectuels sont capables de dire certaines choses au cours d'un briefing, et tout autres choses au cours de la réalisation d'une interview par exemple. Ceci pour les peuples serait une marque d'instabilité d'opinion.

B) Quelques propositions en vue d'amorcer le développement en Afrique

1. Sur le plan politique

Approfondir la démocratisation du continent en vue de libérer toutes les forces de production.

- Décentralisation du pouvoir public et déconcentration de l'administration = installation des pouvoirs locaux, renforcement de l'autonomie financière et administrative des pouvoirs locaux, établissement d'une franche collaboration entre les pouvoirs locaux et l'administration centrale.
- Consolidation de l'Etat de droit sur le continent afin de protéger et de rassurer les investisseurs tant étrangers que nationaux = séparation effective des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), réforme de l'administration publique (dépolitisation, suivi de carrière, promotion de l'excellence, réformes judiciaires, renforcement des capacités des acteurs de la justice, organisation régulière des élections libres et transparentes).
- Bonne gouvernance et moralisation de la vie publique = assainissement des finances de l'Etat, lutte contre la mauvaise gestion, lutte contre la corruption, avoir une cellule de la moralisation de la vie publique qui sera dirigée par des personnes professionnelles et conscientes, distribution équitable des richesses produites, mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.
- Gestion participative au pouvoir = avoir une écoute pour les syndicats, la société civile, les intellectuels et les chercheurs.

2. Sur le plan économique

Avoir une vision prospective du développement et développer les infrastructures de base.

- Définition des besoins, détermination des priorités en matière de besoins, et planification des actions, avoir une stratégie de réduction de la pauvreté.

- Promotion du secteur privé = harmonisation des textes nationaux, développement des espaces économiques.

NB : l'économie libérale ou de marché, comme on le dit, constituera un choix opéré dans la vie politique des Africains.

Susciter et promouvoir les investissements étrangers :

- Dynamisation des espaces et organisations à vocation économique = UEMOA, CEDEAO, ACP/UE.
- Création des zones francs industrielles. Cette zone doit accorder des privilèges aux investisseurs (exonération sur les équipements importés et productions non imposées, bénéfices de tous les accords signés par l'Afrique : ouverture du marché américain aux produits fabriqués en Afrique, Accords ACP/UE.

Orientation de l'agriculture vers la mécanisation, la diversification et la modernisation agricole pour une productivité diversifiée, plus accrue afin de satisfaire les besoins tant du marché intérieur qu'international.

- Réforme agraire dans le monde rural, formation et vulgarisation de techniques culturales, transfert de technologies, respect des normes de production internationales, organisation et discipline des acteurs.
- Développement des services = banques, assurances, réseaux de transport, communication.
- Optimisation de la consommation des crédits étrangers = consommer vite beaucoup et bien. Les Etats, par exemple, ne consomment que 25 % à 30 % au maximum les crédits mis à sa disposition par les partenaires, pour des raisons de lourdeur administrative et d'inefficacité dans les procédures de décaissement.

Sur le plan social, fonder les actions sur l'approche genre afin de favoriser l'émancipation et la participation de la femme à la gestion de la chose publique = scolarisation en vue d'assurer une main d'oeuvre qualifiée et compétence.

- Développement de l'éducation = privilégier la formation technique et professionnelle.
- Réformer et renforcer le système éducatif, le rendre plus apte à répondre aux besoins du marché du travail.

- Développer et maintenir un dialogue avec les partenaires sociaux, les syndicats, les associations de développement, les ONG afin de garantir la paix et la stabilité sociale.
- Favoriser les débats intellectuels sur les grands projets et leurs enjeux.

(Les 10 nouveaux pays qui ont intégré l'Union européenne doivent prendre une grande part de responsabilité dans le processus de développement en Afrique en ayant soins d'accorder des bourses aux étudiants africains pour leur formation technique et professionnelle).

L'implantation des usines et la création des entreprises de transformation des matières premières sont des conditions primordiales dans la lutte contre le chômage en Afrique.

NB. : Après l'Accord de partenariat signé à Cotonou avec les ACP, un autre accord a été signé entre l'Union européenne et l'Afrique le 8-9 octobre 2002 encore à Cotonou. Ensuite, en 2005, le premier ministre britannique, Tony Blair a rassemblé 17 personnes et créé une commission pour l'Afrique. Cette commission est chargée d'examiner et de faire une liste des difficultés auxquelles l'Afrique se trouve confrontée et de présenter de recommandations nécessaires pour faire reculer la pauvreté en Afrique. Avant de donner mes opinions sur ces accords, j'ai essayé de regrouper les problématiques et objectifs du NEPAD (Nouveau programme pour le développement de l'Afrique).

3. Problématique de la promotion de l'investissement privé et de l'accès aux marchés internationaux

- Un secteur privé national et régional qui manque cruellement de capitaux, de crédibilité et de compétence, notamment en matière de gestion et de négociation.
- Un appareil législatif et judiciaire inadapté qui manque de transparence et de crédibilité, constituant un véritable frein à la promotion du secteur privé.
- Un secteur privé victime d'une Fonction publique nationale corrompue et inefficace.
- Un système bancaire inapproprié aux investissements à long terme.
- Un régime fiscal handicapant.

- Inadaptation des formations aux besoins des investissements des entreprises.
- Faiblesse des infrastructures et de la disponibilité de l’Energie.
- Faible capacité d’exportation de produits à forte valeur ajoutée.
- Faible emprise des dirigeants africains sur les mécanismes/rouages de l’Aide Publique au Développement (APD) et de l’accès aux marchés internationaux.

4. Les objectifs du NEPAD par rapport à la promotion du secteur privé

- Créer un environnement sain et favorable aux activités du secteur privé, en mettant surtout l’accent sur les entrepreneurs locaux.
- Favoriser les investissements étrangers directs et les échanges commerciaux, en mettant l’accent sur les exportations à forte valeur ajoutée.
- Développer les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur informel.
- Créer un cadre législatif, fiscal et judiciaire fiable, incitatif et compétitif.
- Voter les lois sur la réforme des Fonctions publiques et la réforme judiciaire.
- Promouvoir la culture du mérite et de l’excellence.
- Favoriser les pépinières d’entreprises.
- Adapter les formations aux besoins des entreprises.
- Développer les partenariats entre les entrepreneurs du Sud et du Nord.
- Diversifier la production à l’exportation.

Lorsque j’ai lu les accords qui sont basés sur les conditionalités politiques et économiques, je me suis dit que l’Afrique aura de sérieux problèmes dans l’application de ces exigences politiques. Mais j’étais très ravi de lire le rapport de la commission pour l’Afrique. Ce rapport dit, je cite :

«Il ne sera possible de prendre des mesures globales vigoureuses à l’échelle qui s’impose que par un partenariat d’un genre nouveau. Dans le passé, le recours aux méthodes contractuelles et conditionnelles a été tenté et a échoué. Ce que nous suggérons est un nouveau type de développement, fondé sur le respect mutuel et la solidarité, et reposant sur une analyse solide de ce qui marche. Ceci pourra accélérer l’avènement sous-tendu par les développements positifs récents en Afrique d’un

monde juste dont l'Afrique fera partie intégrante». Voir Rapport de la Commission européenne sur Internet.

Les pays donateurs ont promis de verser 25 milliards d'USD par an à l'Union africaine. Une nouvelle augmentation de 25 milliards d'USD par an devrait avoir lieu avant 2015. Je me garde de critiquer les nouveaux accords qui viennent d'être signés. Mais j'aurais voulu que les pays industrialisés respectent leurs engagements vis-à-vis de l'Afrique.

Enfin, je dois signaler que les objectifs des accords de coopération ne seront atteints que lorsque les recommandations et les idées émises lors de la signature auraient été mises en évidence et mises en application par l'UE et l'Afrique.

CONCLUSION

Fort de tout ce qui précède, je dois souligner que les politiciens africains doivent mettre sur pied un système instable dans le processus de développement de notre continent. Mais nous remarquons que l'Afrique se trouve confrontée à d'énormes problèmes socio-économiques, et le problème fondamental n'est autre que l'instabilité qui est essentiellement liée aux questions institutionnelle et politique, en l'occurrence la gouvernance, la corruption, l'effritement de la morale ; puis, aux questions d'ordre social et culturel, à savoir l'absence de la culture de développement, l'analphabétisme, la sécurité, l'emploi, la paupérisation et la pauvreté, la pollution... Cette situation résulte, entre autres, de la position des Etats africains, celle d'un «acteur relais» aux côtés des puissances occidentales et autres partenaires au développement. Pire l'absence d'un leadership visionnaire et division au sein de la classe dirigeante, ont contribué à faire perdre la confiance des populations des Etats africains en leur gouvernants et à se donner des habitudes préjudiciables au développement. Ces manquements observés dans tous les domaines contribuent à annihiler les efforts consentis par les différents acteurs sociaux pour l'épanouissement socio-économique des pays.

Par ailleurs, il se dégage de toutes les analyses que l'accroissement démographique n'est pas en lui-même une entrave au développement des pays. Le véritable problème de développement de l'Afrique réside plutôt dans l'adéquation entre croissance démographique et croissance économique et dans les politiques de redistribution des revenus.

Une autre question est relative au rôle de l'Etat face à la déréglementation. L'intérêt du sujet paraît capital pour bien maîtriser les crises sociales qui résultent de cette déréglementation, tel que le dysfonctionnement des Etats-nations tant les pays développés que dans les pays pauvres. Or, sans une institution forte, il paraît difficile d'avoir un secteur privé dynamique et bien fonctionnel. On peut citer pour illustrer cela le cas de l'Ouganda, «enfant chéri» des Etats-Unis, sans bien sûr oublier les pays du sud-est asiatique. D'où donc la nécessité de réfléchir à un minimum de services publics, garants de la sécurité des populations et en même temps de l'équilibre national. Ces services publics sont actuellement mal définis et mal maîtrisés. La question qui se pose ici est double.

- Premièrement, face à la faible technicité de nos pays, leurs productions peuvent-elles être compétitives sur le marché international ? Celles-ci ont donc besoin d'un minimum de protection pour se développer.
- Deuxièmement, quels secteurs stratégiques l'Etat doit-il contrôler pour assurer un rôle minimum d'arbitre entre les intérêts privés étrangers ou nationaux et le bien-être des populations ?

Enfin, la nécessité pour l'Etat de contrôler l'évolution de la société, en jouant son rôle d'arbitre ne peut correctement se faire qu'à travers une orientation claire et bien définie. Celle-ci paraît indispensable pour bien gérer les ressources qui viendraient de l'aide extérieure. L'intérêt de la question pour ce pays réside dans son incapacité à absorber tous les moyens mis à sa disposition. Il se pose alors à ce niveau la nécessité d'un minimum de planification stratégique sans laquelle rien de durable ne pourra être obtenu. En effet, la mondialisation favorise un certain nombre d'excès tendant à perpétuer le besoin de la rente de l'aide à la place des investissements productifs. Seuls les services publics appropriés peuvent permettre de diminuer ou d'éliminer ces excès en veillant à assurer un minimum d'équité entre les citoyens face aux différents enjeux de développement. Certes, la planification stratégique ne saurait se confondre avec le plan d'orientation souvent peu différent des anciens plans d'Etat. Il s'agira plutôt de se donner des objectifs prioritaires qui auront pour intérêt de lutter contre la fragmentation excessive des actions gouvernementales avec une multitude d'activités réparties dans tous les ministères sans aucune cohérence. Ces objectifs prioritaires pourraient être exprimés soit sous forme de grands travaux, soit sous forme d'actions à exécuter année par année. Comment concevoir ce minimum de planification stratégique et pouvoir s'assurer du soutien des ministères, et surtout comment le négocier face aux bailleurs de fonds qui ont chacun leurs domaines d'intervention prioritaires ? Tel paraît le défi à relever pour saisir les chances de la mondialisation.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- Accord de Partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000.
- ADDA, Jacques, *La mondialisation, problèmes de l'économie et genèse*, La Découverte, Paris, 1997.
- ADOTEVI, Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, Chaka, Collection Afrique contemporaine, Paris, 1990.
- ARON, Raymond, *Mémoires. 50 ans de réflexion politique*, Julliard, Paris, 1983.
- AUSTEN, R., *African History, Internal Development and External Dependency*, Currey, Portsmouth Heineman, London, 1987.
- BACH, Daniel, «L'intégration économique régionale en Afrique», *Economie prospective internationale*, 1991 n° 48.
- BADIE, Bertrand, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995.
- BAÏROCH, Paul, *Victoire et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Gallimard, Paris, 1997.
- BALASSA, Béla, *Économie comparée de l'Afrique*, 1982.
- BALLE, Francis, *Média et société*, Montchrestien, Paris, 1988.
- BALLIGAUD, Jean-Pierre, MAQUART, Daniel, *La fin du territoire jacobin*, Albin Michel, Paris, 1990.
- BALOGH, Th., Etudes dans Oxford, *Economic Papers*, n° de février 1962, «Equity and efficiency, the problem of optimal investment in framework of under development»
- BARAN, Paul, *The Political Economy of Growth*, (L'économie politique de la croissance), 1957.
- BARILLON, M., *Encore un effort pour réguler la mondialisation*, Climats, Paris, 2001.
- BOURRINET, J., (sous la direction de), *L'ordre alimentaire mondial*, Paris economica, 1982.
- BOVÉ, José, *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe*, Fayard, Paris, 2000.
- BOYER, Robert, «Les maux et les réalités», in : CORDELLIER, Serges et DOUTAUT, Fabienne (éds.), *La mondialisation, au-delà des mythes*, La Découverte, Paris, 1997.

- BUCHANAN, Patrick, *The Great Betrayal: How American Sovereignty and Social Justice are Being sacrificed to the Goals of the Global Economy*, Little, Brown and Co., New York, 1998.
- BUCKINGHAM, Walter, *Theoretical Economic Systems. A Comparative Analysis*, New York, 1958.
- CANTWEL, John, *Globalisation and Development in Africa*, in: DUNNING, J., K. A., Hamdani eds.
- CHEIK Anta Diop, *Nations Nègres et culture. De l'antiquité égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, n° 3, impression 1979.
- CHOMSKY, Noam, *The Prosperous Few and the Restless Many*, Odonian Press, Berkeley, 1994.
- Comité pour l'annulation de la dette du Tiers monde : Dossier CADTM/
GRESEA/Bretton Woods, 1995.
- DIALLO, A., *Situation de la dette publique au Mali*, ministère du Développement rural et de l'Environnement/Union mondiale pour la nature, synthèse des travaux de l'atelier sur la dette et les mécanismes alternatifs de financement de l'environnement, Bamako, 6-7 novembre 1991.
- DIARRAH, O. Ch., *Mali : bilan d'une gestion désastreuse*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- DIENG, Amady, *Hegel, Marx, Engels et les problèmes de l'Afrique noire*, Dakar Sankoré, 1978, p. 25-56.
- DISSOU, Machioudi, *L'Épreuve démocratique: Leçons des élections de 1991-2001*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- Division Agriculture et Environnement DACO Région Afrique. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre-Ouest, 1996.
- DOLLFUS, Olivier, *La mondialisation*, Presses des sciences politiques, Paris, 1997.
- EBOUSSI, Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique Noire. Une affaire à suivre*, Karthala, Paris, 1993.
- ETIENNE, Gilbert, «Afrique-Asie, performances agricoles comparées », *Revue française d'économie*, juin 1993.
- FABER, GREEN, Reginald, Institute of Development Studies, 1985.

- FARKAS, Péter, *Európa és Afrika gazdasági kapcsolatai a kilencvenes években* (különös tekintettel az Európai Unióra), 3. szám, 1997 szeptember, MTA Világgazdasági Kutatóintézet
- FERRANDERY, Jean-Luc, *Le point sur la mondialisation*, PUF, Paris, Collection Major, 1996.
- FORRESTER, V., *L'Horreur économique*, Fayard, Paris, 1996.
- FRIEDMAN, Thomas, *New York Herald Tribune* n° du 10 février 1997.
- FROMM, Erich, *The Sane Society*, (La société saine), 1955.
- FUKUYAMA, Francis, *The End of History. The Last Man*, 1992.
- Futurs Africains. Forum sur la compétitivité future des économies africaines, Dakar, Sénégal, Multipagination, mars 1999.
- GALBRAITH, John, K., *The Affluent Society*, (La société d'abondance), 1958.
- GEORGE, Susan, SABELLI, Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculaire de la Banque mondiale*, La Découverte, Paris, 1994.
- GIRAUD, Pierre Noël, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris, 1996.
- GOBINEAU, Arthur, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, tome 1, Firmin-Didot, Paris, 1940, 1^{ère} publication 1853.
- GODET, Michel, *Manuel de prospective stratégique*, tome 2, L'art et la méthode, Editions Dunod, Paris, 1997.
- GOUROU, Pascal, *L'Afrique tropicale : Nain et géant agricole*, Flammarion, Paris, 1991. HOOGVELT, Ankie, *Globalisation and the Postcolonial World. The New Political Economy of Development*: John Hopkins University Press, Baltimore, 1997.
- HARRIS, E., «Impact of the Asian crisis on Sub-saharan Africa», IMF, *Finance & Development*, vol. 36, n° 1, mars 1999.
- HOOGVELT, Ankie, *Globalisation and the Postcolonial World. The New Political Economy of Development* : John Hopkins University Press, Baltimore, 1997.
- HOUNTONDJI, Eric, *Le programme d'ajustement structurel et la souveraineté des nations*, ENA, 1998.
- IGUE, John, *Le territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Karthala, 1995.
- IMF, *World Economic Outlook*, avril 1999.

- KEBADJIAN, Gérard, *L'économie mondiale, enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Seuil, Paris, 1994.
- KHOI, Martin, «L'OMC, fer de lance des transnationales», *Le Monde diplomatique*, mai 1997.
- KONE, D., «La gestion des ressources humaines dans la fonction publique», communication à l'Atelier sur le développement institutionnel du secteur public, Ségou, octobre 1994.
- KORTEN, David, *When the Globalisation Rules the World*, 1996. USA in 1995 by Rumarian Press Inc. and Berrett-Koehler Publisher Inc.
- KRUGMAN, Paul, OBSTFELD, Maurice, *Economie internationale*, 3^e édition, 2001.
- LEFORT, Bernard (éd.), *De la Fin de l'histoire, réponse à Fukuyama*, Felin-Sauramps, Montpellier, 1992.
- LENINE V., *L'impérialisme, stade supérieur du capitalisme*, Ed. Social, Paris, 1974 (1^{ère} édition russe 1917).
- MAMADOU, Diaye, *Un regard sahélien sur l'ajustement structurel*. Interview dans le bulletin d'information du club du Sahel, n° 16, 1997.
- MARCUSE, Herbert, *One-Dimensional Man*, (L'homme unidimensionnel), 1964.
- MAZIER, Jules, *Plan et marché*, Primature/Commissariat au Plan, Bamako, octobre 1995.
- MCNAMARA, Robert, S., *Une politique démographique mondiale pour promouvoir le développement humain au XXI^e siècle, en particulier l'Afrique subsaharienne*, Coalition mondiale pour l'Afrique, Kampala, Ouganda, mai 1992.
- MINC, A., *La mondialisation heureuse*, Plon, Paris, 1997.
- Ministère de l'Economie et des Finances, «Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme» (1996-1998).
- MISTRY, Percy, S., *Nouveau coup d'oeil sur la dette africaine : attentisme ou progrès*.
- MORGAN, J. P., Economic Research Note, *The Global Outlook: An Update*, 21 mai 1999.
- MORIN, Edgard, *Pour sortir du XX^e siècle*, Fernand Nathan, Paris, 1981.
- MUMFORD, Lewis, *The Highway and the City* (L'autoroute et la ville), 1958.

- NKRUMAH, Kwame, *Neocolonialisme: the Last Stage of Imperialism*, Thomson and Sons, London, 1965.
- PALÁNKAI, Tibor, *Az európai integráció gazdaságtana*, Aula kiadó, 2001.
- PASSET, R., *Eloge du mondialisme par un «anti» présumé*, Fayard, Paris, 2001.
- PICKERING, Donald, *Recherche agricole et développement technologique en Afrique*, compte rendu d'une réunion de hauts responsables à Feldafing, République d'Allemagne 24-27 septembre 1987.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994.
- POGNON, Guy, «La question CFA face à l'avenir de l'Euro». *Quotidien La Nation* du mardi 27 avril 1997.
- QUENAN, C., «Brésil: chronique d'une crise (trop) annoncée», *Epargne sans frontière*, TFD 53-54, décembre 1998-mars 1999.
- RAMONET, Ignace *Géopolitique du chaos*, Galilée, Paris, 1998.
– *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000.
- Rapport CEA, 1998.
- Rapport de F.A.O., Organisation alimentaire mondiale, février 2005.
- RAWLINGS, John Jerry, allocution prononcée lors du sommet mondial sur le Développement social, Copenhague, mars 1995.
- RODRIK, Dani, *The New Global Economy and Developing Countries*, Washington DC: Overseas Development Council, 1999.
- ROEMER, Michael, *Ghana 1950-1980: Missed Opportunities*, in Harberger (ed.), *World Economic Growth*, ICS Press, California.
- ROTHKOPF, David, "In Praise of Cultural Imperialism", *Foreign Policy*, New York, Summer 1997.
- SACHS, W., ESTEVA, G., *Des ruines du développement*, éditions Ecosociété, 1996.
- SAMIR, Amin, *L'hégémonie des Etats-Unis et l'effacement du projet européen*, L'Harmattan, Paris, 2000, (préface).
- SEN, A., «Une question de choix», *Le Courrier de l'UNESCO*, septembre 1996.
- SERVAIS, Afouda, «Le secteur privé national au Bénin, acteurs et stratégies», *L'économie africaine sous ajustement, questions cruciales et perspectives*, Friedrich Ebert, Cotonou, 1996.
- SIMAI, Mihály, *Az Egyesült Államok szerepe a világgazdaságban a XX. század végén. Megújuló vagy hasonló hanyatlás? Világgazdasági Kutatóintézet*, 1998.

- SOGLOHOUN, Serge, «Moralisation de la vie publique», le quotidien octobre 1997.
- SOSSOU, Félix, *La politique béninoise de délimitation des frontières: Forces et faiblesses*, Abomey-Calavi : Ecole Normale d'Administration, 1995.
- Statistiques de la douane, Bénin, 1998.
- SUTHERLAND, Peter, *Politique de Développement*, n° 7, 1998.
- SWEZY, Paul, *Monopolist Capital*, 1966.
- SZENTES, Tamás, *Világgazdaságtan (Elméleti és módszertani alapok)*, Aula, Budapest, 1999.
- THOMPSON, Vincent, *Africa and Unity. The Evolution of Panafricanism*, Longman, London, 1984.
- Troisième projet urbain du Mali, rapport final provisoire, Groupe Huit, 1996.
- UNCTAD, 1999.
- UNESCO, 1989.
- VELTZ, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'Archipel*, PUF, Paris, 1996.
- WALLERSTEIN, I., *The three Stages of African Involvement in the Political Economy of Contemporary Africa*, Beverly Hills, 1977.
- WORLD BANK, *Global Development Finance*, 1999.

LISTE DES JOURNAUX CONSULTÉS

Banque mondiale, 1981.

Banque mondiale, 1991.

Cahiers Français (les), La faim dans le monde, n° 213 octobre-décembre 1983.

Commentaire, 1989.

Le Courrier, septembre 2000, Edition spéciale – Accord de Cotonou ou Article 7,
Accord de Cotonou

Le Courrier n° 185-mars-avril 2001, p. 16. Coopération et développement ACP-UE

Le Courrier ACP-UE n° 197, mars-avril 2003.

Dossier noir de la politique africaine de la France n° 9, intitulé France-Zaïre-Congo,
1960-1997. L'Harmattan, Paris, 1997.

L'Essor, numéro spécial, 22 septembre 1997.

Fraternité-Hebdo, 20 juin 1980.

Ivoir Soir n° du 17/12/1991.

Le Monde, 7/7/1987.

- «Les institutions financières somment le Kenya de réduire la corruption», *Le Monde*, 10-11 août 1997.

Le Matin n° 979 du mercredi 3 septembre 1997,

Le Matin n° 980 du 4 septembre 1997

- «Le vizir dénonce la pagaille d'Allada», n° 1097, du vendredi 23 janvier 1998.
- «Le Conseil supérieur des rois n'est pas la pagaille», n° 1100 du mardi 27 janvier 1998.

Présences africaines n° 13, 1952.

- «Les investissements en Afrique noire».

LES ADRESSES D'INTERNET

www.abidjan.com

www.Afrik.com

www.bouba.com

www.lecourrierinternational.com

www.francophonie.org

<http://index.hu/konfliktus/kongo.htm>

<http://www.net.hu/eu>

<http://unimanheim.de/users/ddz/idz/eedz.html>

<http://www.bkik.euroinfo.hu>

<http://www.euroinfo.hu>

<http://europaieu.int>

Explication des abréviations

FED : Fonds européen de développement

ONG : Organisation non gouvernementale

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

CEA : Communauté économique africaine

PTOM : Pays et territoires d'outre mer